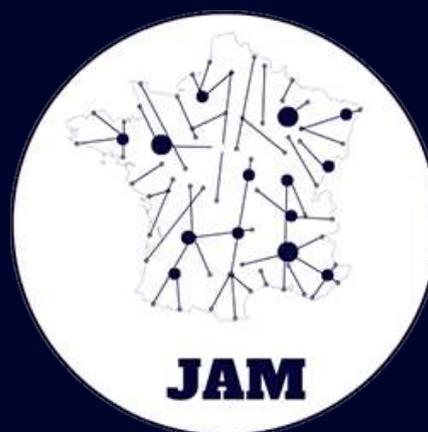


*Une étude réalisée par Cagibig pour les JAM
(Journée nationale des Acteurs de la Mutualisation)*

PANORAMA DE LA MUTUALISATION EN FRANCE

2021



SOMMAIRE

Avant propos.....	P.4
La méthodologie mise en place.....	P.6
La mutualisation en quelques mots.....	P.8
Qu'est-ce que la mutualisation ?.....	P.9
Quelles ressources mutualisables ?.....	P.10
Les différents types d'acteur.trices au sein de la mutualisation.....	P.12
La mutualisation : quels sont ses impacts ?.....	P.13
Remerciements.....	P.14
Apparition des pratiques de mutualisation au sein du territoire français de 1980 à 2021.....	P.16
La mutualisation vue par les structures interrogées.....	P.18
Les enjeux de la mutualisation d'après les structures interrogées.....	P.19
Les différents types de mutualisation des structures interrogées.....	P.21
Les outils utilisés.....	P.22
L'impact territorial de la mutualisation.....	P.23
Les problématiques rencontrées face à cette activité de mutualisation.....	P.24
Les acteurs de la mutualisation et les collectivités territoriale.....	P.26
L'impact de la crise sanitaire sur les initiatives de mutualisation.....	P.27
Le profil des structures participantes.....	P.28



SOMMAIRE

Pour aller plus loin.....	P.31
Les JAM, échanger pour mieux mutualiser.....	P.33
La programmation des JAM 2021	P.35
Conférence “Comment coopérer et mutualiser entre acteurs de la mutualisation ?”.....	P.37
Conférence “Réemploi et mutualisation : une complémentarité existe-t-elle ?.....	P.45
Conférence “Collectivités territoriales et acteur.trices de la mutualisation : quels sont les risques et les opportunités à collaborer ensemble ?.....	P.48
Atelier “La mutualisation comme levier d’accessibilité universelle au sein du secteur culturel et événementiel”.....	P.50
Atelier “La mutualisation de vaisselle réutilisable, une solution contre le plastique à usage unique !”.....	P.55
Pour résumer.....	P.60
Annuaire.....	P.62
Les structures ayant participé au Panorama de la mutualisation en France 2021.....	P.63
Les intervenants et les animateurs aux JAM#1.....	P.89
Nos partenaires.....	P.100
Annexes.....	P.101
Contacts.....	P.154

AVANT-PROPOS



Entre les années 2010 et 2015, beaucoup de publications sur la thématique de la mutualisation ont été développées, notamment par les collectivités territoriales. Cependant, nous assistons depuis quelques années à une baisse de publications sur cette thématique et donc d'informations et de données concrètes sur la pratique de la mutualisation, alors que cette dernière est en plein essor, notamment dans le secteur culturel ainsi qu'au sein des collectivités territoriales qui développent des nouveaux projets autour de cette thématique. L'objectif serait donc d'avoir des données concrètes ainsi que des retours d'expériences afin de faire rayonner cette pratique de la mutualisation.

Au cours de ces derniers mois, l'équipe de Cagibig, structure de mutualisation de matériel événementiel au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015, a alors réalisé un **travail d'étude intitulé "Panorama de la mutualisation en France en 2021"**, sur les structures événementielles et culturelles françaises ayant une pratique de mutualisation ou avec l'objectif d'en développer une. L'idée était d'aller à la rencontre des acteurs de la mutualisation sur tout le territoire français, afin de les questionner sur leurs pratiques et comprendre leurs positionnements et leurs ressentis, les raisons de la mise en place d'une pratique de mutualisation et le fonctionnement en interne mais aussi afin de créer de nouveaux liens avec des acteurs de la mutualisation sur d'autres territoires.

Ce sont notamment de ces échanges avec de nombreux acteurs de la mutualisation qu'a découlé l'idée mais aussi et surtout la nécessité de mettre en place une **journée nationale de rencontres autour de la thématique de la mutualisation au sein du secteur culturel et événementiel : les JAM (Journées nationales des Acteurs de la Mutualisation)**.

Ce Panorama est à destination de toutes les structures culturelles et événementielles. Il a pour but de comprendre comment ces dernières mettent en place une pratique de mutualisation mais aussi et surtout de faire un **état des lieux des pratiques de mutualisation existantes au sein du territoire français** et ainsi montrer que des actions concrètes existent et sont possibles au-delà des spécificités de chaque structure.

Si vous avez des questions, des commentaires ou que vous souhaitez en savoir plus sur certaines informations non étayées dans ce Panorama, n'hésitez pas à nous contacter sur contact@jam-mutualisation.org.

**LA
MÉTHODOLOGIE
MISE EN PLACE**



Afin d'élaborer au mieux ce "*Panorama de la mutualisation en France 2021*" au sein du secteur culturel et événementiel, ce projet a été étalé sur 14 mois et découpé en plusieurs phases.

La phase n°1 s'est déroulée de janvier à février 2021, qui a été une **période intense en termes de recherche**. Ce travail de recherche avait pour but de répertorier au mieux les structures culturelles et événementielles existantes et en construction ayant une pratique de mutualisation, pouvant potentiellement échanger avec nous afin d'en savoir plus sur leurs fonctionnements.

C'est ensuite dès mars 2021 jusqu'à juillet 2021 que nous sommes passés à la **phase n°2**, phase qui consistait à **contacter les structures que nous avons identifiées préalablement lors de la phase n°1**. Une cinquantaine ont été répertoriés pour ce travail d'étude et 25 structures ont répondu à notre appel. Nous avons notamment mis en place un questionnaire avec une cinquantaine de questions (*cf Annexe n°1, P.103*) afin d'en savoir plus sur le fonctionnement des structures et leurs points de vue vis-à-vis de cette thématique. Une première partie dans ce questionnaire consistait à demander des informations concernant les structures interrogées afin de comprendre leurs fonctionnements en interne. Une seconde partie consistait à poser des questions aux structures interrogées autour de la mutualisation afin de mieux comprendre comment ces dernières mettent en place un système de mutualisation, quelles visions celles-ci ont de cette thématique et quels sont pour elles les avantages à mutualiser. Enfin, la dernière partie du questionnaire consistait à poser des questions concernant les potentiels problématiques que ces dernières rencontrent ou ont pu rencontrer vis-à-vis de leurs pratiques de mutualisation.

Enfin, c'est dès juillet 2021 jusqu'à mars 2022, soit la **phase n°3** de cette étude où nous avons procédé à un **travail d'analyse et de synthèse** qui fait en partie l'objet de cette publication.

Nous avons mis tout en œuvre afin de vous proposer un document ressource avec des données concrètes et actuelles sur la mutualisation. Nous sommes conscients des limites de cet exercice, nous le considérons comme une année 0 et souhaitons le poursuivre, l'enrichir et l'approfondir afin de mettre en avant les impacts positifs de la mutualisation au sein du secteur culturel et événementiel car nous pensons que la mutualisation est essentielle à la culture. En effet, la mutualisation est essentiel à la culture afin d'assurer sa transition écologique. Outre la notion de partage, intrinsèque à la démarche culturelle, les conséquences positives en matière d'économie de ressources naturelles font des activités de mutualisation les pierres angulaires des modèles économiques dans la culture pour l'avenir.

**LA
MUTUALISATION
EN QUELQUES
MOTS**



QU'EST-CE QUE LA MUTUALISATION ?

À ce jour, l'Académie française n'a toujours pas défini le verbe mutualiser et l'acte de mutualisation. Un consensus semble donc se dessiner autour du fait que le mot "mutualisation" est associé à des mots-clés tels que fédérer, solidariser, partager et renvoie à des réalités différentes telles que partenariat, économies d'échelle, optimisation, gain de temps, co-construction, collaboration, communauté, etc.

Nous retrouvons pour la première fois le verbe "mutualiser" dès le **XVI^e siècle** avec le sens de « rendre la pareille ».

Trois siècle plus tard, c'est le substantif « mutualisme » qui est apparu, notamment grâce aux théories économiques de Pierre-Joseph Proudhon qui sont les premières théories prônant que les relations économiques doivent être les plus équitables possibles, les prix étant basés sur la quantité de travail nécessaire à la production de biens ou de services. En conséquence de quoi sont nées de nombreuses associations d'entraide, de mutuelles et de coopératives à travers le monde, principalement dans le secteur de la santé, dans la production, la distribution et la consommation.

Vient ensuite les années 2000, période essentielle pour la mutualisation, qui va s'accroître dans de nombreux secteurs, notamment au sein du secteur culturel et événementiel. On assiste très clairement à une intensification de mise en commun. Cette tendance se manifeste pour deux raisons. Tout d'abord avec la montée en puissance des collectivités territoriales dans la vie culturelle française qui commencent à coordonner leurs actions et à mutualiser leurs moyens autour de projets communs. Mais cette tendance se manifeste aussi avec les mutations profondes du paysage culturel dans lequel les acteurs du secteur sont incités à repenser le fonctionnement de leurs structures et de se regrouper avec d'autres structures afin de coopérer tant il devient difficile de s'adapter aux transformations en restant isolés. Ayant peu de moyens, les acteurs commencent à se partager des locaux, du matériel, des compétences...

Vers les années 2010-2015, beaucoup de publications sur la thématique de la mutualisation ont été développées, en particulier à l'initiative des collectivités territoriales au moment de la promulgation de la loi NOTRe (loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République promulguée le 7 août 2015 qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale). Cependant, depuis quelques années, nous pouvons constater une baisse de publications permettant d'avoir des données actuelles sur la mutualisation, notamment dans le secteur culturel et événementiel.

QUELLES RESSOURCES MUTUALISABLES ?

En l'absence de définition officielle, le terme "mutualisation" est aujourd'hui largement employé pour désigner des réalités de nature différente selon les individus.

Ce qu'on entend le plus souvent quand on parle de mutualisation, c'est qu'elle désigne un processus de mise en commun entre différents acteurs, c'est-à-dire le besoin de partager des ressources matérielles et immatérielles comme des postes (des tâches, des emplois), des moyens matériels (des locaux, du matériel, des outils...) ainsi que des risques afférents, ce qui fait de la mutualisation un synonyme de solidarité mais aussi de co-responsabilité.

Ainsi, le paysage culturel est composé de nombreuses structures au sein desquelles s'organisent des dynamiques de mutualisation ou de coopération à la fois souples et temporaires ou encore contractuelles et de ce fait plus récurrentes voire durables. Au gré des besoins et des situations, elles se font et se défont et chacun participe en fonction de ses moyens techniques, de ses capacités financières du moment, de ses compétences, de ses connaissances et de ses spécificités. Mais il ne faut pas oublier que la mutualisation peut être mise en œuvre à des fins très différentes. C'est pourquoi, il existe différentes formes de mutualisation.

La mutualisation de moyens

Pour un grand nombre de personnes, **mutualiser renvoie d'abord à la mise en commun de moyens matériels** comme des bureaux, des espaces de stockage, du matériel... Tel est le cas de *Cagibig*, qui permet aux acteurs du territoire de prêter et emprunter du matériel événementiel au sein de son espace de stockage, ce dernier lui aussi mutualisé avec d'autres structures culturelles et événementielles ayant besoin d'espaces afin de stocker leur propre matériel. Nous pouvons aussi citer le *CLAS* en Gironde qui est une structure mettant à disposition du matériel mutualisé via un parc de matériel et qui propose un accompagnement technique aux manifestations artistiques et culturelles au sein de 7 communes dans un objectif de solidarité.

Mais mutualiser renvoie aussi à la **mise en commun de moyens immatériels** tels que des outils numériques administratifs, de communication etc... entre plusieurs individus, ce qui leur évite de créer leurs structures en propre. Le cas le plus connu et le plus ancien est celui des collectifs d'artistes, qui est un regroupement qui se crée généralement de manière spontanée entre les artistes.



Bien souvent, ces collaborations deviennent contractuelles, notamment lorsqu'elles sont basées sur des échanges de moyens matériels car elles demandent une responsabilité en cas de casse ou d'usure du matériel.

Cependant, pour les échanges de moyens immatériels, ces collaborations restent plutôt informelles puisqu'il s'agit simplement d'échanger des connaissances et des outils immatériels, généralement en ligne donc facilement échangeables.

La mutualisation de compétences

Pour d'autres, mutualiser sous-entend partager des postes, des compétences, des savoirs, des réflexions, des pratiques. Le partage de postes peut se faire par le biais d'une convention de mise à disposition de personnels entre associations mais aussi par le biais de la création d'un groupement d'employeurs, créé par la loi de 1985 dont l'objet est de permettre à des structures de se regrouper pour employer en commun du personnel.

Ces collaborations restent informelles concernant les échanges de compétences puisqu'il s'agit simplement d'échanger des informations ou des pratiques. Mais dès que l'on parle de partage de postes, ces collaborations deviennent contractuelles, afin de gérer au mieux les postes en fonction des besoins respectifs de chaque structure, et ce, de façon légale, dans un souci de respect des droits et des devoirs de chacune des parties.

La mutualisation et le réemploi

Depuis peu, nous constatons une émergence de la mutualisation de matériel dans le secteur du réemploi. En effet, la mutualisation, c'est aussi réfléchir à remettre certains matériels et certaines matières dans la boucle, notamment par le réemploi afin d'optimiser au mieux leurs cycles de vie. La finalité de ce type de mutualisation est de récupérer du matériel encore utilisable pour les mettre à disposition au sein d'une activité de mutualisation et ainsi leur donner une seconde vie. L'objectif est aussi de récupérer les gisements de déchets des structures événementielles pour les redistribuer à des concepteurs afin de créer du matériel adapté à l'événementiel et limiter au mieux la production de déchets.

La mutualisation a donc plusieurs formes en fonction des structures, des besoins et des situations : moyens matériels, immatériels, compétences, réemploi de matières... ce qui fait la richesse de cette dynamique. La mutualisation peut donc être un moyen de répondre à tous les besoins des organisateurs d'événements afin de créer des événements plus durables.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ACTEURS AU SEIN DE LA MUTUALISATION

Après avoir défini la mutualisation comme « la mise en commun volontaire de ressources et la planification de leur usage partagé » et au-delà des différentes ressources mutualisables, la notion d'échelle est fondamentale à la mise en commun de ressources. Nous pouvons alors tenter de définir trois typologies d'acteurs au sein de la mutualisation.

Les initiatives de mutualisation

Ces types d'acteurs évoluent souvent en réseaux fermés et sont souvent spécialisés sur une thématique précise (vidéo, son, autres esthétiques artistiques...). Ces structures sont basées sur une dynamique collective et sont le plus souvent regroupées en collectif informel ou sous forme d'association, à petite échelle, souvent de gré à gré. Elles se regroupent généralement afin de répondre à un besoin commun.

Les acteurs de la mutualisation

Les acteurs de la mutualisation font partie d'un réseau sectoriel sur une échelle territoriale plus large que les initiatives de mutualisation. Ces structures sont généralement en lien avec les collectivités territoriales, notamment dans une dynamique de demande de financement afin de canaliser les subventions et d'en faire profiter plusieurs acteurs. Elles fonctionnent très souvent par le biais de conventions ou par contractualisation. Elles peuvent aussi mettre en place des outils de gestion spécifiques afin d'assurer une gestion transparente des ressources mises en commun. Elles travaillent à la normalisation des rapports entre les participants à travers des processus coopératifs renforcés.

Les mutualisateurs

Les mutualisateurs font partie d'un réseau ouvert, transectoriel, sur une échelle régionale voire nationale. Ces structures mettent en place des projets à long terme, tels que la coordination d'investissements. Leurs missions sont aussi de rechercher des financements, de ce fait, elles ont de forts liens avec les collectivités territoriales. Elles fonctionnent notamment par le biais de contractualisation, de conventionnement entre les différents acteurs du territoire. Elles peuvent aussi mettre en place des outils de gestion spécifiques afin d'assurer une gestion transparente des ressources mises en commun.



LA MUTUALISATION, QUELS SONT SES IMPACTS ?

Aujourd'hui, nous entendons parler de "mutualisation" tous les jours. C'est une pratique bien connue par n'importe quel type d'acteur au sein de n'importe quel secteur.

Bien que la mutualisation soit synonyme de partage, **mutualiser c'est aussi cohabiter avec parfois des conflits et réfléchir autrement car mutualiser implique de communiquer avec des acteurs complémentaires mais aussi parfois très différents.** Mutualiser, c'est donc accepter de faire évoluer le projet collectif au fur et à mesure de son développement, mais aussi, et en même temps, de faire évoluer les projets individuels. Chaque différence est à prendre en compte dans une initiative de mutualisation et cela nécessite de prendre des risques mais aussi du temps afin d'élaborer un projet mêlant les convictions de toutes et tous, ce qui fait de la mutualisation un synonyme de coopération.

La mutualisation signifierait donc la mise en œuvre de projets plus ambitieux, plus risqués, la démultiplication des rencontres et la création de nouvelles dynamiques ; l'accès à des opportunités, des moyens, des marchés inaccessibles de manière individuelle, notamment pour les organisations de petite taille ; une meilleure visibilité, notoriété, légitimité, crédibilité ; un gain de temps par le partage d'outils et de méthodes de travail et la création de nouvelles connaissances et de nouvelles compétences.

L'objectif premier de ce *"Panorama de la Mutualisation en France 2021"* est de poser les bases d'une étude collective et à long terme des impacts économiques, sociétaux et écologiques des activités de mutualisation. En l'absence de définitions officielles, nous avons identifié un certain nombre d'acteurs qui semblent partager les mêmes convictions. Nous ne prétendons pas que cette liste soit exhaustive et qu'elle regroupe toutes les formes de mise en commun de ressources existantes. N'hésitez pas à nous contacter sur contact@jam-mutualisation.org si vous connaissez d'autres structures ayant une pratique de mutualisation ne faisant pas parti de notre étude. Nous serons ravis d'échanger avec ces dernières pour notre prochain travail d'étude !

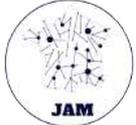
REMERCIEMENTS



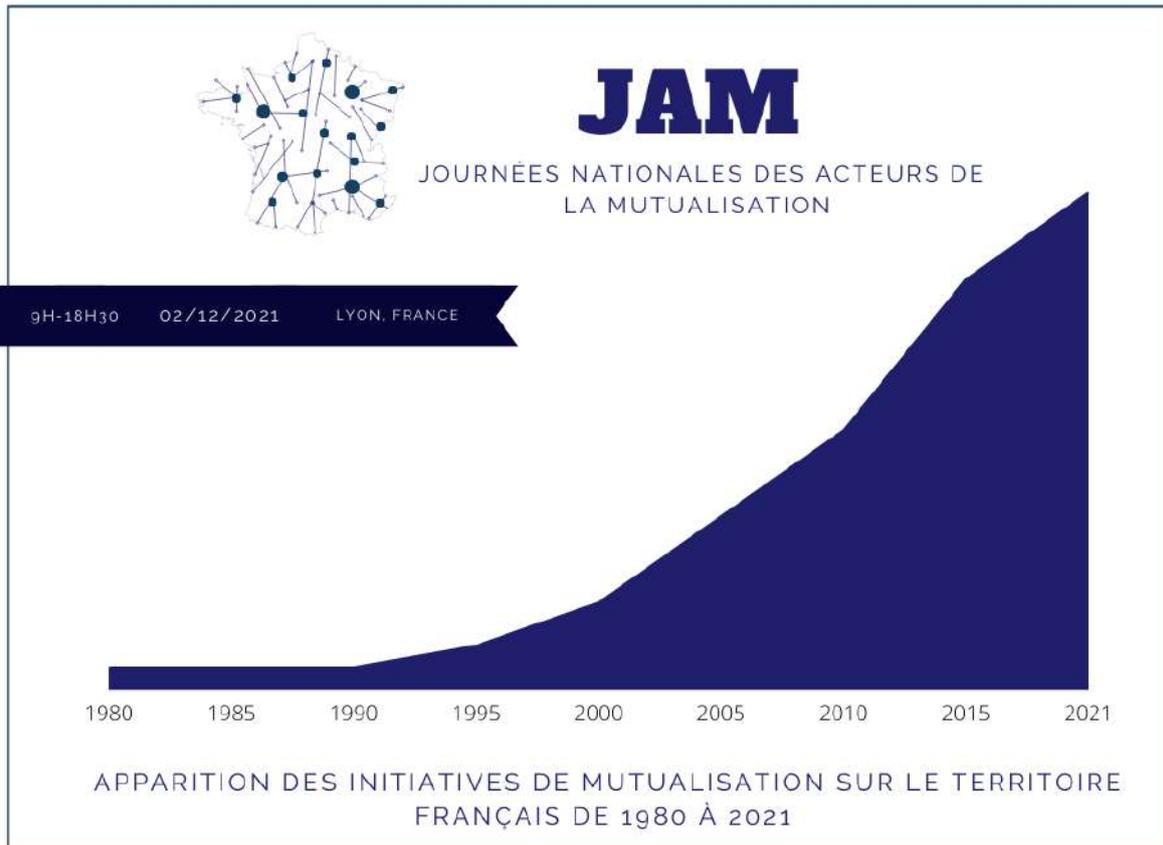
Ce travail d'étude a reçu le soutien de nombreux contributeurs et contributrices qui nous ont accordé de leur temps pour nous expliquer leurs métiers, le fonctionnement de leurs structures et de leurs activités, les freins et les leviers auxquels leurs structures peuvent faire face mais aussi nous proposer des solutions concrètes afin de mettre en lumière cette pratique qu'est la mutualisation. Nous tenons ici à les remercier pour leur temps :

- Nadine Nakris – **AADN** (Auvergne Rhône Alpes).....P.63
- Marie Gérard – **Artis – Le Lab** (Bourgogne Franche Comté).....P.64
- Frédéric Viard – **Artishoc** (Île de France).....P.65
- Yann Domenge – **ArtStock** (Occitanie).....P.66
- Charlotte Coudert – **Bordonor** (Nouvelle Aquitaine).....P.67
- Lucie Houlbrèque et Léa Trédet – **La Briqueterie** (Hauts de France).....P.68
- Julien Pionchon – **Le Bruit** (Auvergne Rhône Alpes).....P.69
- Frédéric Rocher et Madeleine D'Ornaro – **CLAS** (Nouvelle Aquitaine).....P.70
- Adrien Vernay – **La Fabrik** (Auvergne Rhône Alpes).....P.71
- Thomas Bouillon – **Festivals Connexion** (Auvergne Rhône Alpes).....P.72
- Jean-Noël Bigotti – **FRACA-MA** (Centre Val de Loire).....P.73
- Elsa Maupeu – **La Grande Régie** (Centre Val de Loire).....P.74
- Alexandra Saint-Yrieix – **IDDAC** Gironde (Nouvelle Aquitaine).....P.75
- Valérie Burnet – **Kolet Réunion** (La Réunion).....P.76
- Elodie Wable – **Le Pôle** (Pays de la Loire).....P.77
- William Astre – **Raviv** (Île de France).....P.78
- Dominique Béhar – **REEVE** (Pays de la Loire).....P.79
- Damien Forget – **La Ressourcerie Culturelle** (Pays de la Loire).....P.80
- Paul Dedieu – **La Ressourcerie du Spectacle** (Île-de-France).....P.81
- Mathieu Michelis – **Retour de Scène** (Auvergne Rhône Alpes).....P.82
- Philippe Piau – **Le SAAS** (Pays de la Loire).....P.83
- Benjamin Gouget, Matthieu Callens et Théo Blum – **SWAP** (Auvergne Rhône Alpes).....P.84
- Karen Baudet – **SEW** (Bretagne).....P.85
- Daplé Bih – **Smart France** (Auvergne Rhône Alpes).....P.86
- Clément Lasalle – **SonoCoop** (Auvergne Rhône Alpes).....P.87
- Charlène Mazé et Clément Souchez – **Le Télescope** (Pays de la Loire).....P.88

**APPARITION DES
PRATIQUES DE
MUTUALISATION
AU SEIN DU
TERRITOIRE
FRANÇAIS**



Les échanges que nous avons eu avec de nombreux acteurs de la mutualisation nous ont permis de constater que les pratiques de mutualisation sont très largement apparues vers les années 2000, période essentielle pour la mutualisation où l'on assiste très clairement à une intensification de mise en commun. **D'après notre étude, 80% des structures ayant participé au "Panorama de la mutualisation en France 2021" ont créé leurs structures entre 2000 et 2021.**



**LA
MUTUALISATION
VUE PAR LES
STRUCTURES
INTERROGÉES**



LES ENJEUX DE LA MUTUALISATION SELON LES STRUCTURES INTERROGÉES

Afin de mieux comprendre les différentes dynamiques de mutualisation au sein du territoire national, nous avons demandé aux structures participantes quels sont d'après elles les enjeux de la mutualisation au sein de leurs territoires et de manière plus générale, à l'échelle nationale. Les enjeux qui ont été les plus cités ont été notamment :

Répondre aux enjeux environnementaux

A) D'après les structures interrogées, la mutualisation permettrait de réduire le pourcentage de GES (Gaz à Effet de Serre) d'un événement et donc de les rendre plus éco-responsables mais aussi de préserver les ressources naturelles. Nous pouvons prendre l'exemple de la mutualisation de matériel qui permet notamment d'assurer la rotation du matériel de plusieurs structures sur un même territoire et donc d'augmenter son utilisation ;

B) Cette action permet alors de limiter l'empreinte carbone du matériel et d'optimiser son cycle de vie, qui a nécessité une quantité importante de ressources pour sa production. Le mutualiser permet donc de limiter d'autres achats de ce même matériel, ce qui induit donc la réduction de la production de matériel, et donc la préservation des ressources naturelles.

Répondre à des enjeux sociaux

C) La mutualisation permettrait aussi de créer un réseau local d'entraide solide, une communauté forte entre les acteurs d'un même territoire permettant à ces derniers de se rencontrer, d'interagir, d'apprendre des autres, créer des liens et de travailler ensemble. Ainsi, la mutualisation permettrait donc de créer un esprit de solidarité, créer un sentiment d'appartenance à une filière où des structures peuvent échanger et co-organiser des projets ensemble, échanger leurs connaissances... ;

D) La mutualisation permettrait aussi de partager, mettre en commun et mettre à disposition des ressources mais aussi de redonner la capacité aux acteurs culturels de se réapproprier les outils face aux grosses structures culturelles et de rompre l'isolement puisqu'elle permet la création d'une aventure humaine collective où chaque structure peut participer dans un même projet. De ce fait, la mutualisation permettrait de créer une certaine horizontalité entre les structures.

E) La mutualisation permettrait aussi de partager des responsabilités entre différents acteurs qui ont des besoins similaires. Cela favorise donc les collaborations.

Répondre à des enjeux économiques

F) La mutualisation permettrait aussi de faire des économies budgétaires aux structures ayant une initiative de mutualisation. Le matériel mutualisé par une structure, étant moins cher que la location de matériel, cette dernière peut faire des économies et se libère alors une marge budgétaire.

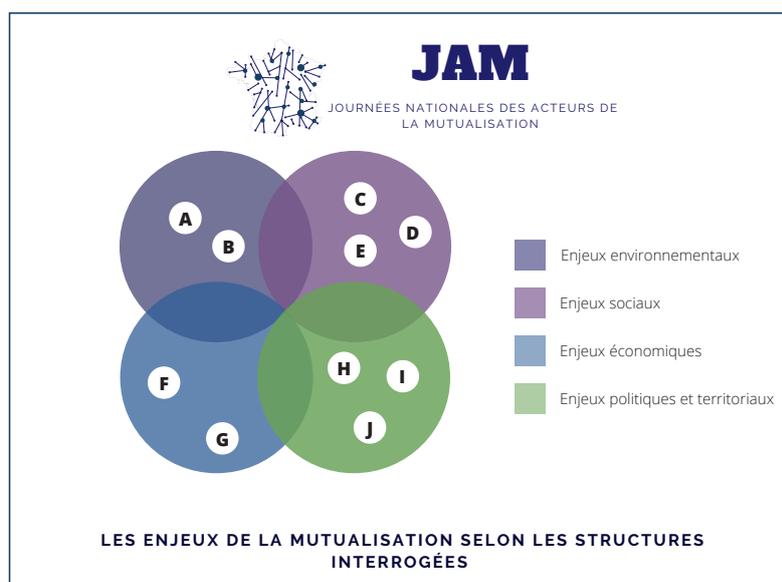
G) Cette marge budgétaire peut ainsi être utilisée pour investir collectivement dans du matériel spécifique et de meilleure qualité et de s'équiper convenablement en matériel, que certaines structures ne pourraient pas acheter de manière individuelle. Ainsi, les projets et événements des structures mutualisatrices se voient améliorés.

Répondre à des enjeux politiques et territoriaux

H) La mutualisation permettrait d'interpeller les pouvoirs publics pour accompagner les acteurs culturels qui ont très peu de moyens afin de répondre à un défaut d'offre culturelle ;

I) Elle permettrait aussi de créer une dynamique de territoire associative et de faire travailler les acteurs du territoire de manière horizontale et favoriser l'émergence de projets associatifs ;

J) La mutualisation permettrait aussi une meilleure logistique des ressources tout en créant un circuit local et regroupant les besoins de toute une région ! Les structures participantes n'ont plus besoin d'organiser une logistique lourde nécessitant plusieurs jours de transports, des équipes mobilisées et une coordination complexe. Un gain de temps important est alors gagné pour les acteurs de l'événementiel, souvent très surchargés de travail.



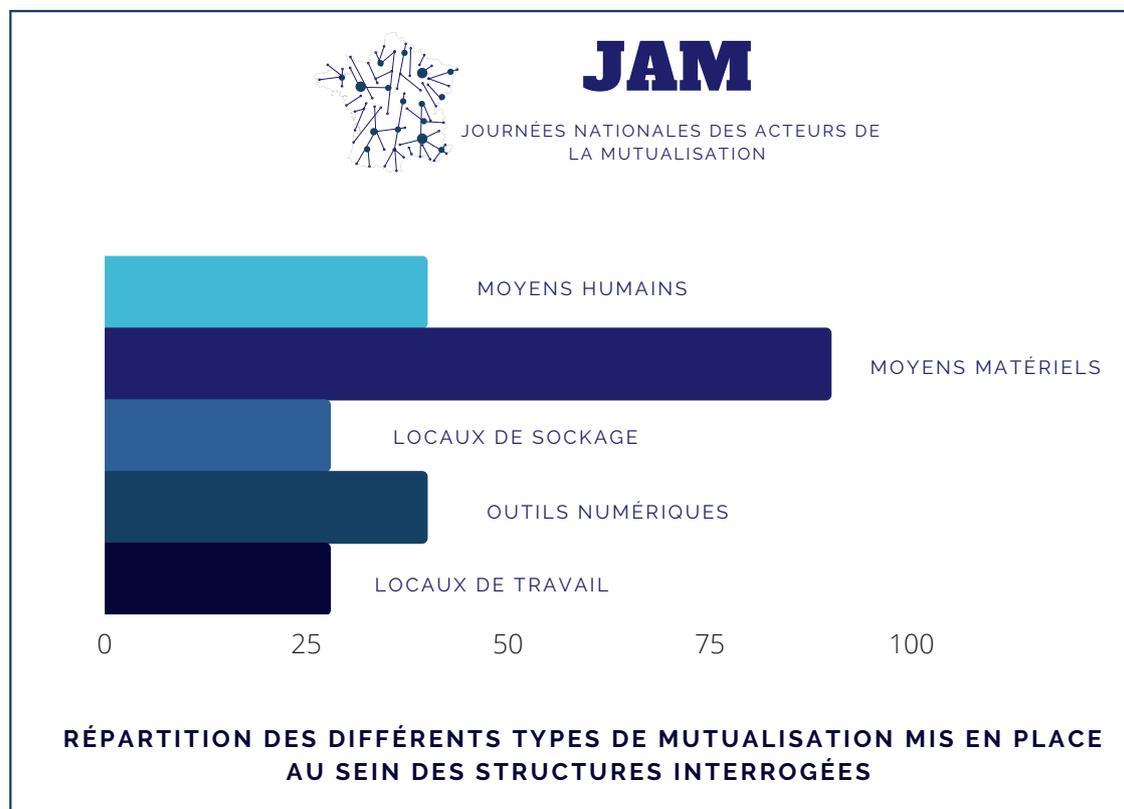


LES DIFFÉRENTS TYPES DE MUTUALISATION DES STRUCTURES INTERROGÉES

Le secteur culturel et événementiel est composé de nombreuses structures au sein desquelles s'organisent des dynamiques de mutualisation ou de coopération différentes ! Au gré des besoins et des situations, elles se font et se défont et chacun participe en fonction de ses moyens techniques, de ses capacités financières, de ses compétences, de ses connaissances et de ses spécificités. Mais il ne faut pas oublier que la mutualisation peut être mise en œuvre à des fins très différentes. C'est pourquoi, il existe différentes formes de mutualisation :

- la mise en commun de moyens matériels (bureaux, espaces de stockage, matériel) ;
- la mise en commun de moyens immatériels (outils numériques administratifs, de communication etc...) ;
- la mutualisation de moyens humains, de compétences.

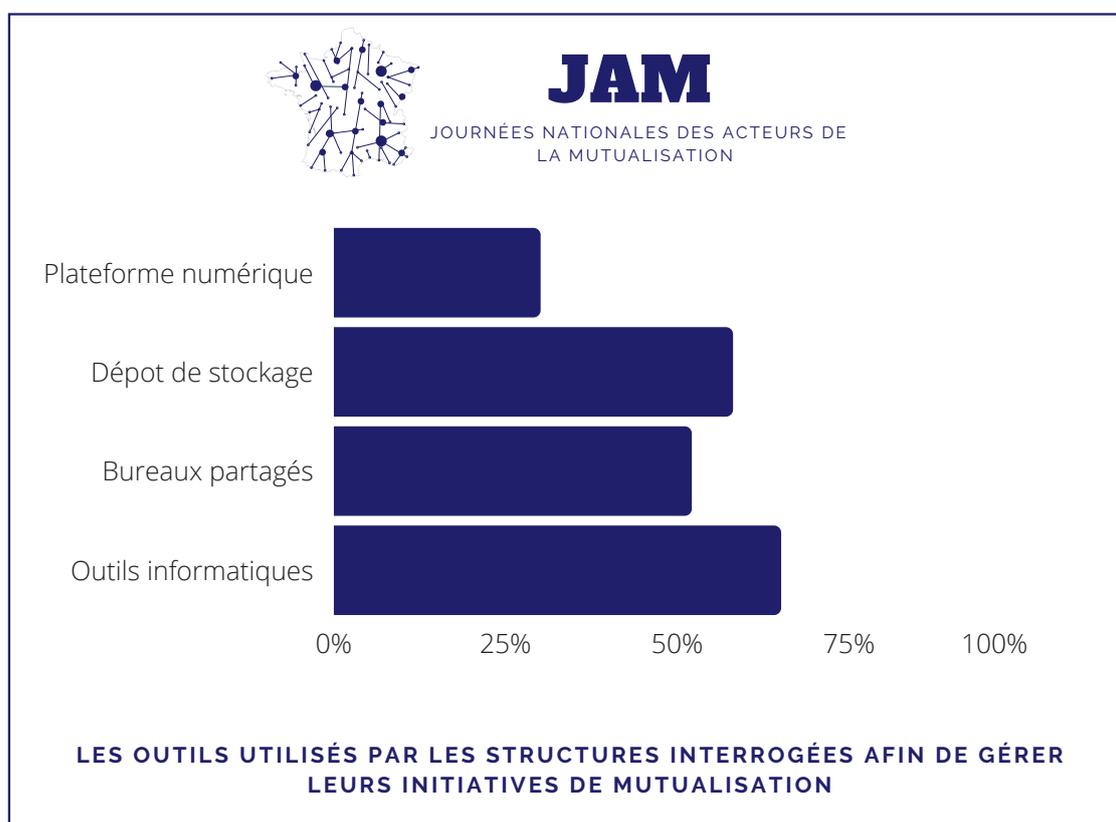
Suite à nos échanges avec des structures ayant des initiatives de mutualisation, nous avons pu retenir ces chiffres :



- 90% des structures interrogées mutualisent des moyens matériels ;
- 40% des structures interrogées mutualisent des moyens humains ;
- 40% des structures interrogées mutualisent des outils informatiques ;
- 28% des structures mutualisent des locaux de travail ;
- 28% des structures mutualisent des locaux de stockage.

LES OUTILS UTILISÉS

Afin de comprendre le fonctionnement interne des structures interrogées ayant une pratique de mutualisation, nous les avons questionnées sur les outils que ces dernières utilisent afin de gérer leurs ressources. En voici la liste :



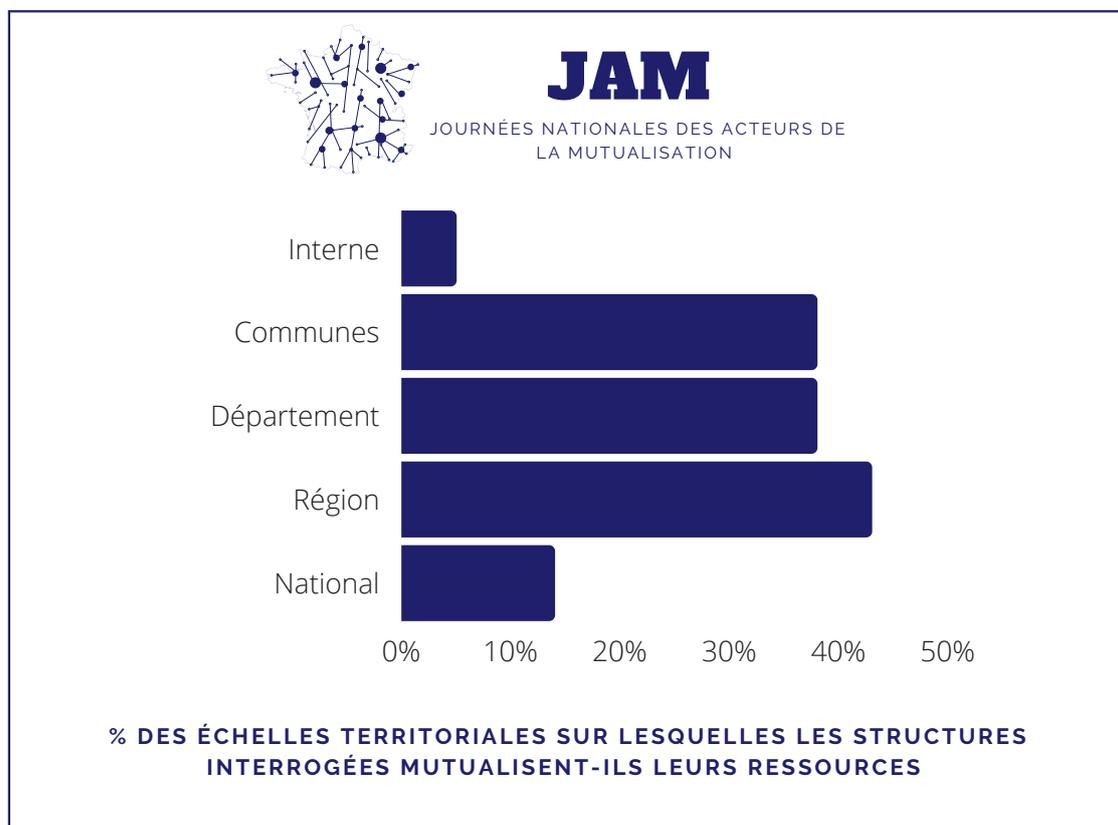
- 30% des structures interrogées utilisent une plateforme numérique ;
- 58% des structures interrogées utilisent un dépôt de stockage ;
- 52% des structures interrogées utilisent des bureaux partagés ;
- 65% utilisent des outils informatiques tels qu'Excel, Drive et Agenda partagés, logiciel Open Source Robert...



L'IMPACT TERRITORIAL DE LA MUTUALISATION

Constatant que beaucoup de matériel est peu utilisé sur l'ensemble de sa durée de vie, face à des instabilités économiques et aux enjeux sociétaux, ou encore à un défaut d'offre culturelle mais aussi afin de créer une dynamique de territoire en faisant travailler les acteurs de manière horizontale, l'idée de mutualisation de ressources est apparue.

Une question se pose alors : à quelle échelle du territoire les acteurs de la mutualisation mutualisent-ils leurs ressources ? C'est ce que nous avons demandé aux structures que nous avons interrogées :



- 38% des structures interrogées mutualisent sur leurs communes ;
- 38% des structures interrogées mutualisent à l'échelle de leur département ;
- 43% des structures interrogées mutualisent à l'échelle de leur région ;
- 14% des structures interrogées mutualisent à l'échelle nationale ;
- 5% des structures interrogées mutualisent en interne (au sein de leurs structures).

LES PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES FACE À CETTE ACTIVITÉ DE MUTUALISATION

Bien que la mutualisation ait de nombreux avantages et réponde à différents enjeux, cette dernière peut générer certaines problématiques d'après les structures interrogées, telles que :

Des problèmes juridiques et réglementaires

A) La mutualisation créerait une problématique vis à vis de la responsabilité du matériel. Qui est le responsable en cas de casse ou d'usure lorsqu'un matériel est mutualisé ? Qui est le responsable en cas de casse ou d'usure sur un matériel ayant plusieurs propriétaires ? Ce sont notamment ces questionnements qui créent une certaine réticence de la part des propriétaires d'investir collectivement ou bien de mutualiser leur matériel de peur que ce dernier se casse où ne soit pas disponible quand ils en ont besoin, ce qui explique pourquoi des structures se positionnent plus volontier comme utilisatrice des biens communs que comme contributrice.

Des problématiques économiques, comptables et fiscales

B) La mutualisation créerait aussi une charge de travail intense supplémentaire, car cette dynamique nécessite beaucoup d'échanges entre différents acteurs et de faire beaucoup de vérification, ce qui nécessite donc une partie ressources humaines plus importante, qui est la plupart du temps impossible économiquement parlant pour les structures ayant une initiative de mutualisation qui ont une marge budgétaire assez faible.

C) Se pose aussi la question de la possibilité d'amortir des acquisitions collectives. En effet, les normes comptables actuelles ne favorisent pas l'amortissement de pro-rata de propriété d'un bien qui ne serait pas intégré aux actifs des structures contributrices. Cela représente un réel frein aux investissements importants, en particulier la production de solutions techniques nécessaires afin d'effectuer la transition écologique et sociale.

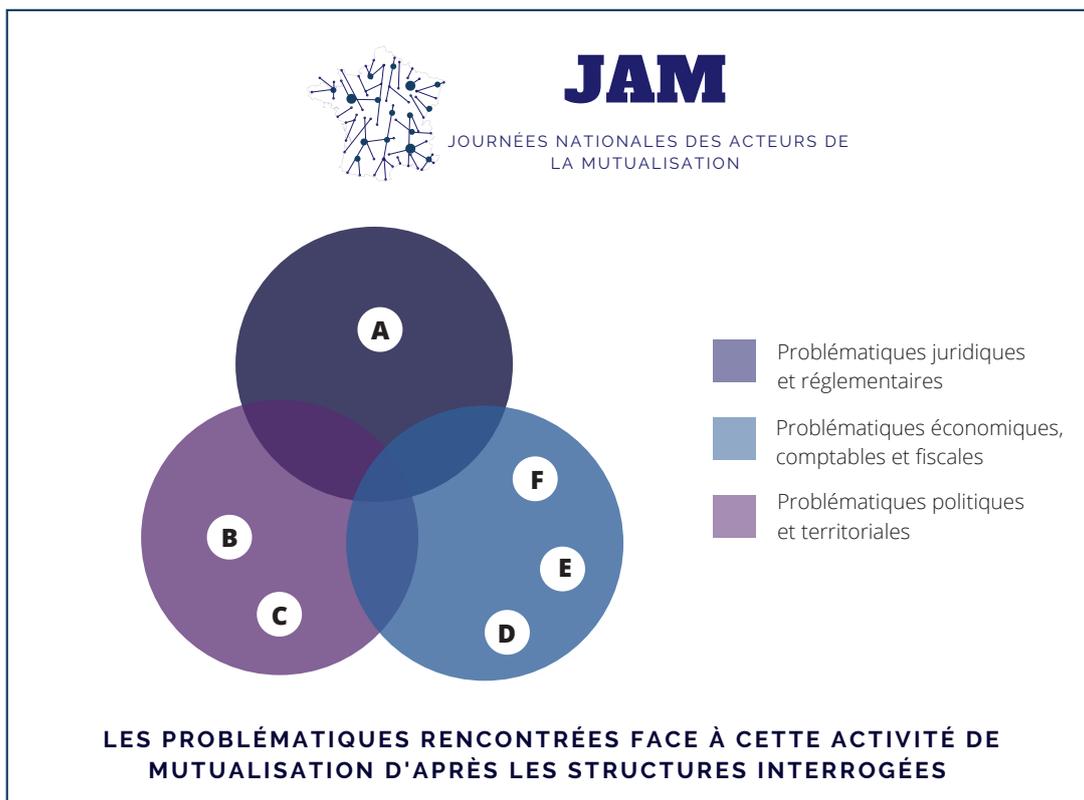
Des problématiques politiques et territoriales

D) Les acteurs de la mutualisation sont des initiatives récentes avec lesquelles les collectivités territoriales cherchent encore les bons moyens d'interagir.



E) Étant vue comme une dynamique complexe, la mutualisation est parfois mal comprise, cela peut alors créer l'illusion de la concurrence sur le territoire notamment vis à vis des prestataires alors que ces dynamiques sont totalement différentes et complémentaires sur le long terme.

F) Les acteurs externes voulant participer au principe de mutualisation ont tendance à demander ce dont ils ont besoin en termes de moyens avant de s'ancrer dans une démarche de partage et de mise en commun sur le long terme.

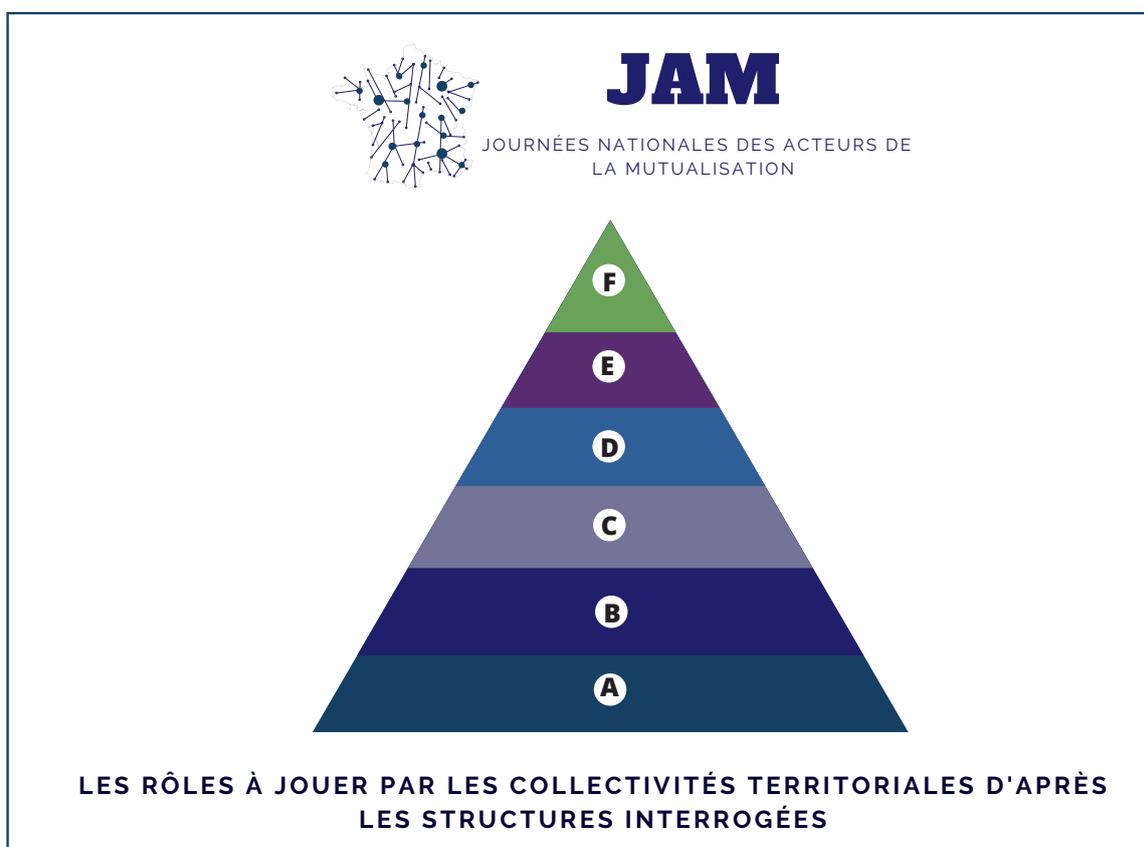


LES ACTEURS DE LA MUTUALISATION ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

D'après notre étude, 67% sont en lien avec les collectivités territoriales pour mettre en place et développer cette activité de mutualisation.

93% pensent que les collectivités territoriales, notamment au niveau régional, ont un rôle à jouer sur cette dynamique qu'est la mutualisation, notamment en :

- A) En étant un relai de communication pour impulser cette dynamique ;
- B) En étant un soutien financier ;
- C) En aidant et facilitant à la recherche et à l'accès aux espaces de stockage ;
- D) En déléguant leur matériel inutilisé en gestion aux acteurs de la mutualisation ;
- E) En proposant une mise en relation/mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire ;
- F) En valorisant des structures ayant développé une pratique de mutualisation.





L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES INITIATIVES DE MUTUALISATION

D'après nos échanges, 100% des structures interrogées affirment que la crise sanitaire a eu un impact sur leur activité.

Les impacts négatifs sont les suivants :

- Impossibilité de tester leurs projets sur le territoire ;
- Ralentissement de leurs projets de manière générale ;
- Suppression de postes ;
- Très peu de terrain dû à l'arrêt total du secteur culturel et événementiel ;
- Augmentation du temps de travail administratif ;
- Impact psychologique négatif des acteurs (baisse de motivation et stress notamment) ;
- Limitation de l'activité créatrice et de la dynamique collective, forme d'isolement.

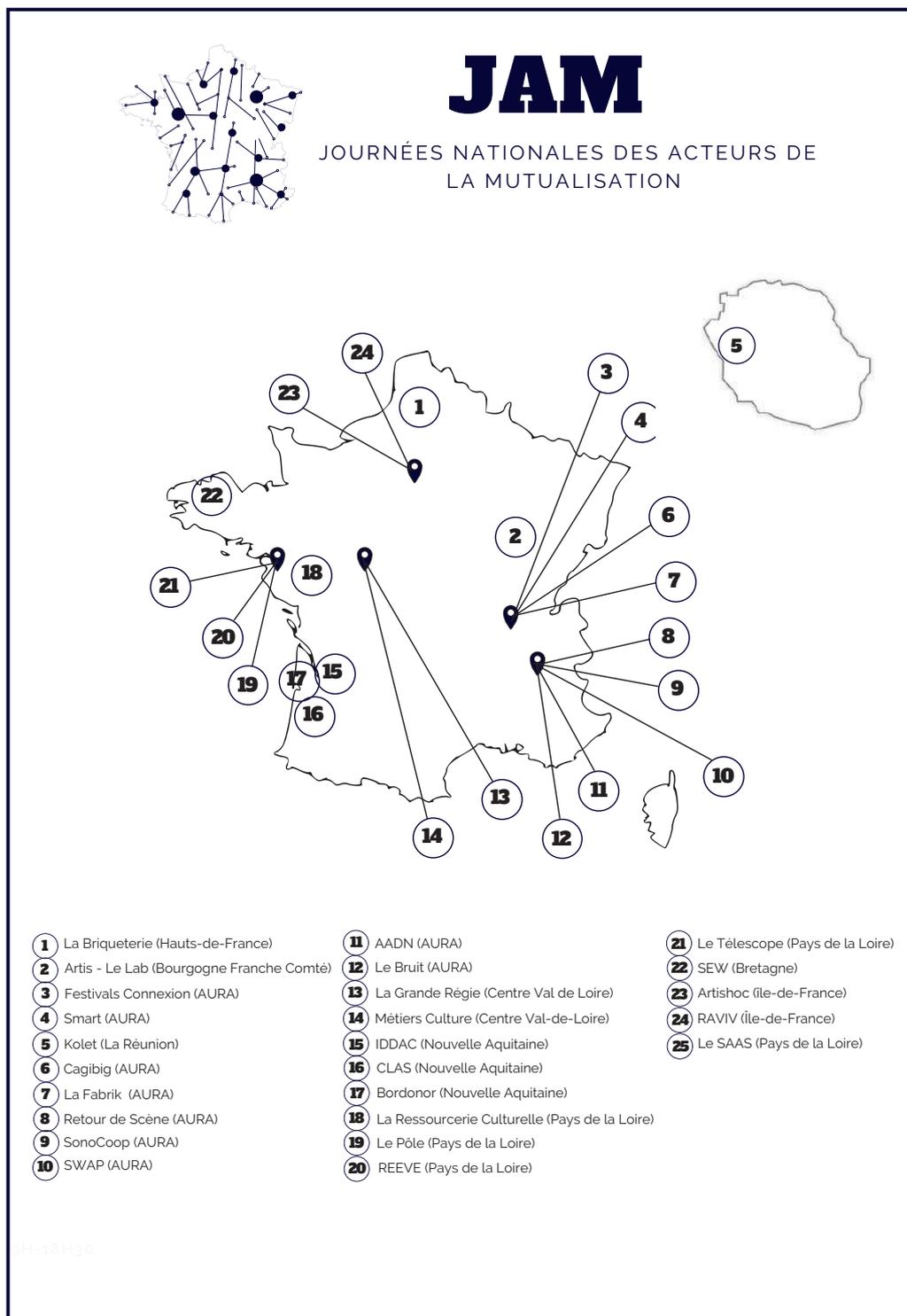
Nous notons toutefois des impacts positifs tels que :

- Réception de fond de solidarité Covid ;
- Création d'une forme d'échange entre les structures du secteur (le secteur étant à l'arrêt les acteurs ont pris le temps de rencontrer de nouvelles personnes et de nouvelles structures) ;
- Élargissements des partenaires, utilisateurs, adhérents... ;
- Création d'une forme de solidarité entre les structures et plus précisément entre les acteurs ;
- Plus de temps afin de mûrir, réorganiser, développer leurs projets, et en créer de nouveaux, création d'une nouvelle dynamique... ;
- Plus de temps pour s'informer sur des thématiques spécifiques ;
- Plus de temps pour réfléchir à de nouveaux investissements.

LE PROFIL DES STRUCTURES PARTICIPANTES



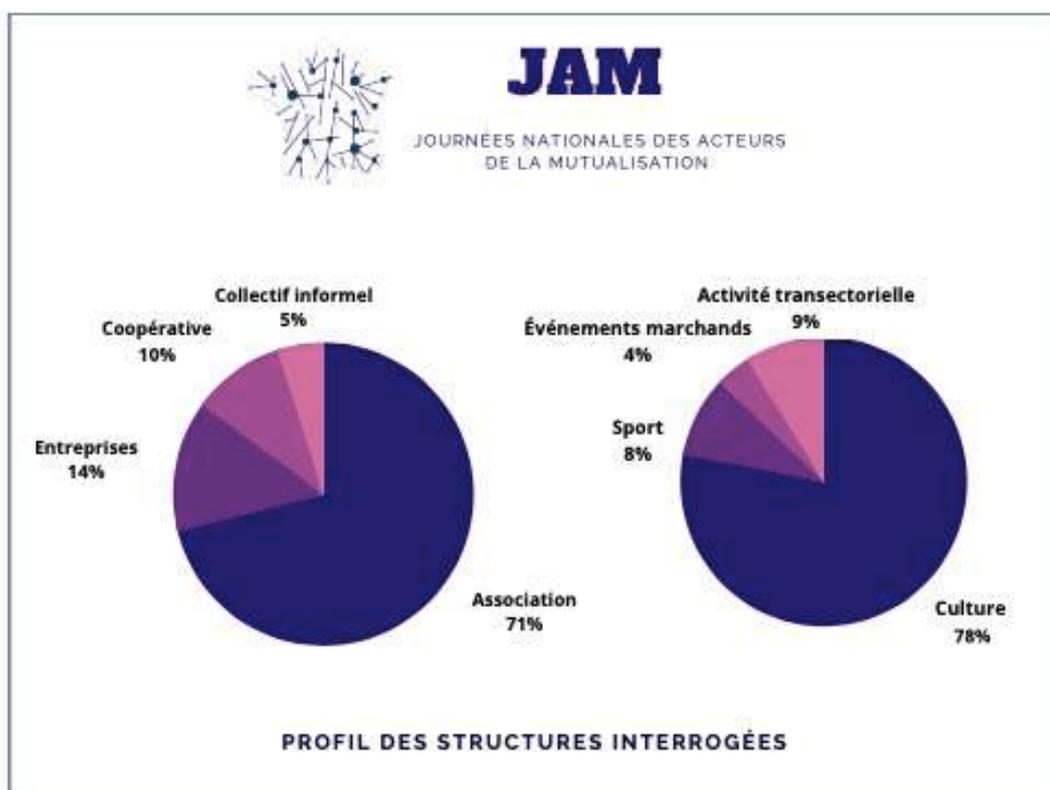
Pour mettre en avant les pratiques de mutualisation mises en place par les acteurs culturels et événementiels sur le territoire français, nous avons échangé principalement avec 25 structures qui sont situés un peu partout sur le territoire français (Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Centre Val de Loire, Nouvelle Aquitaine, Pays de la Loire, Bretagne, Île-de-France, Réunion).



- 71% sont des associations ;
- 14% sont des entreprises ;
- 10% sont des coopératives ;
- 5% sont des collectifs informels ;
- 78% font partis spécifiquement du secteur culturel ;
- 9% font partis spécifiquement du secteur sportif ;
- 4% font partis spécifiquement du secteur événementiel marchand ;
- 9% ont une activité transectorielle.

Les chiffres importants à retenir :

- 80% des structures interrogées ont une part dédiée à la mutualisation dans leur poste (généralement une ou deux personnes de l'équipe) ;
- 20% ont un post dédié à la mutualisation ;
- 70% ont des bénévoles annuellement afin de les aider à gérer des projets liés à la mutualisation.



**POUR ALLER PLUS
LOIN...**



Ce premier **“Panorama de la Mutualisation en France 2021”** élaborée en amont de la **Journée Nationale des Acteurs de la Mutualisation (JAM)**, qui a eu lieu le jeudi 2 décembre 2021 à *La Maison de l’Environnement* à Lyon, se veut être le lancement d’un travail d’étude collectif. En effet, cette journée de rencontre et d’échanges, qui a eu pour objectif de réunir les acteurs de la mutualisation afin de progresser ensemble et d’échanger sur

leurs pratiques nous a permis de recueillir de nombreuses données concrètes, de trouver collectivement des réponses aux différents enjeux et problématiques auxquels les acteurs de la mutualisation confrontés sur nos territoires respectifs et enfin, promouvoir des modèles de mutualisation et leur normalisation. Si vous voulez en savoir plus concernant la mutualisation ainsi que ce qui a été entrepris lors de cette journée professionnelle autour de la mutualisation au sein du territoire français, nous vous invitons à lire notre restitution et à suivre notre page Facebook pour recevoir les prochaines informations concernant la deuxième édition des JAM.

Enfin, pour en découvrir davantage sur la mutualisation au sein du secteur culturel et événementiel, voici une liste non-exhaustive de certains ouvrages, travaux d’études sur ce domaine :

- A. BECQUART, *“Note sur les mises à disposition de personnels entre associations”*, Opale-CNAR Culture, 2007
- CRESS Auvergne-Rhône-Alpes, *“Enjeux et opportunités de l’événementiel éco-responsable pour les entreprises de l’ESS”*, 2020
- CRESS PACA, *“Les pratiques de mutualisation et de coopération dans le secteur culturel”*, 2010
- Conseil Général de Gironde, *“Associations culturelles, Mutualiser et coopérer, Expériences & repères”*, 2008
- M. DENIAU, *“Etude exploratoire sur les nouvelles pratiques de mutualisation ou de coopération inter-organisationnelles dans le secteur culturel”*, 2014
- M. DENIAU, *“La mutualisation dans le secteur culturel”*, Cairn Info 2015
- B. DUJARDIN, *“Mutualiser pour répondre à de nouveaux besoins”*, Bulletins des Bibliothèques de France, 2006
- P. VIVERET, H. WISMANN, *“Faut-il mutualiser ? Enjeux et objectifs de la mutualisation”*, ÉCLA Aquitaine, 2014

**LES JAM,
ÉCHANGER POUR
MIEUX
MUTUALISER**

Créée et organisée par Cagibig et avec le soutien de la Métropole de Lyon et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, La ***Journée nationale des Acteurs de la Mutualisation (JAM)*** est avant tout une rencontre annuelle nationale de professionnels autour de la thématique de la mutualisation au sein du secteur culturel et événementiel. Cette journée est née de la volonté de réunir les acteurs de la mutualisation afin de progresser ensemble, d'échanger sur nos pratiques, trouver collectivement des réponses aux différents enjeux et problématiques auxquels nous sommes confrontés sur nos territoires respectifs et enfin, promouvoir des modèles de mutualisation et leur normalisation. Les JAM sont alors l'occasion d'en comprendre les avantages, les défis et essayer de faire ressortir une vision commune de ce qu'est la mutualisation.

Concrètement, plusieurs objectifs ont guidé notre démarche :

- **réunir les acteurs de la mutualisation au sein du secteur culturel et événementiel** afin de créer un réseau solide autour de cette thématique et de mettre en avant cette démarche de coopération, qui est l'essence même de la mutualisation ;
- **définir la mutualisation sous ses différentes formes.** En l'absence de définition officielle, le terme "mutualisation" est un néologisme, le terme est aujourd'hui largement employé pour désigner des réalités de nature différente ;
- **faire un état des lieux des pratiques de mutualisation existantes** et constater des réelles avancées ont déjà eu lieu dans le secteur culturel et événementiel afin de les faire connaître et montrer que "c'est possible puisque certains le font" ;
- **identifier les principaux enjeux de la mutualisation** afin de comprendre quelles sont les priorités, les objectifs, les avantages, les valeurs, les problématiques de terrain... ;
- **mesurer l'impact de la mutualisation** afin de montrer son importance au sein du secteur culturel et événementiel d'un point de vue social et environnemental ;
- **faire partager l'expérience d'experts** afin de mieux comprendre les opportunités et les contraintes des solutions existantes.

Ainsi, les JAM s'articulent autour de deux questionnements :

- Comment les actions de mutualisation peuvent répondre aux enjeux actuels et futurs du secteur culturel et plus largement du secteur événementiel ?
- Comment définir la mutualisation qui reste aujourd'hui encore un néologisme face à la multitude des initiatives se revendiquant de la mutualisation dans différents secteurs économiques ?

Ces échanges ont été rendus possibles avec la mise en place de conférences, ateliers et moments de rencontres fermés entre les acteurs de la mutualisation organisés à *La Maison de l'Environnement* à Lyon (14 avenue Tony Garnier, 69007 Lyon) le jeudi 2 décembre 2021.

**LA
PROGRAMMATION
DES JAM 2021**



JAM

JOURNÉES NATIONALES DES ACTEURS DE LA MUTUALISATION

9H00-18H30

02/12/2021

LYON, FRANCE

PROGRAMME

9H00 - 13H00 - RENCONTRE PROFESSIONNELLE ENTRE ACTEURS DE LA MUTUALISATION : "COMMENT COOPÉRER ET MUTUALISER ENTRE ACTEURS DE LA MUTUALISATION ?"

- CLÉMENT SOUCHEZ - LE TÉLESCOPE (PAYS DE LA LOIRE)
- ADRIEN VERNAY ET ROBIN DECHANOZ - LA FABRIK (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- ELSA MAUPEU ET IDA TESLA - LA GRANDE RÉGIE (CENTRE VAL DE LOIRE)
- FRÉDÉRIC ROCHER ET MADELEINE D'ORNANO - CLAS (NOUVELLE AQUITAINE)
- AMÉLIE BOUDIER - ARTIS LE LAB (BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ)
- MATHIEU MICHELIS - RETOUR DE SCÈNE (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- CLÉMENT LASALLE - SONOCOOP (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- PHILIPPE PIAU - LE SAAS (PAYS DE LA LOIRE)
- JULIEN PIONCHON - LE BRUIT (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- ALEXANDRA SAINT-YRIEIX - IDDAC (NOUVELLE AQUITAINE)
- HICHEM EL GARRACH ET CHARLOTTE HANS - CAGIBIG (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- ANIMÉ PAR PHILIPPE GARCIN - IN HOMINE (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)



14H30 - 16H00 - CONFÉRENCE/TABLE RONDE : "RÉEMPLOI ET MUTUALISATION : UNE COMPLÉMENTARITÉ EXISTE-T-ELLE ?"

- LINDSY REYNOLDS - GRAINES ELECTRONIQUES (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- JOANNE BOACHON - MINÉKA (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- ALEXANDRE JOLLY - FIXART (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- ALEXANDRA PINTO - LA RECYCLERIE SPORTIVE (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- HICHEM EL GARACH - CAGIBIG (AUVERGNE RHÔNE-ALPES)
- ANIMÉ PAR PAUL BERTHET ET LAURIANE GALLET - AREMACS AURA (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)



16H15 - 17H45 :

CONFÉRENCE/TABLE RONDE : "COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ACTEURS DE LA MUTUALISATION : QUELS SONT LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS À COLLABORER ENSEMBLE ?"

- FRÉDÉRIC ROCHER - CLAS (NOUVELLE AQUITAINE)
- ADRIEN VERNAY ET ROBIN DECHANOZ - LA FABRIK (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- ALEXANDRA SAINT-YRIEIX - IDDAC (NOUVELLE AQUITAINE)
- MATHILDE BELUZE - MÉTROPOLE DE GRENOBLE, DIRECTION DES DÉCHETS (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)
- ANIMÉ PAR MARC VILLARUBIAS - CO18 (AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)



ATELIER "LA MUTUALISATION COMME LEVIER D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU SEIN DU SECTEUR CULTUREL ET ÉVÉNEMENTIEL"
ANIMÉ PAR CHRYSTELLE DANIEL - PAIPS

ATELIER "LA MUTUALISATION DE VAISSELLE RÉUTILISABLE, UNE SOLUTION CONTRE LES CONTENANTS À USAGE UNIQUE"
ANIMÉ PAR HICHEM EL GARRACH - CAGIBIG (DEVAIT ÊTRE INITIALEMENT ANIMÉ PAR BÉATRICE MAGNIER L'ELEMEN'TERRE)





SÉMINAIRE "COMMENT COOPÉRER ET MUTUALISER ENTRE ACTEURS DE LA MUTUALISATION?"



La première édition des JAM a débuté avec le séminaire "Comment coopérer et mutualiser entre acteurs de la mutualisation ?" de 9h30 à 13h. Cet échange a été notamment animé par Philippe Garcin qui est entrepreneur social, facilitateur et consultant. Il œuvre à réconcilier l'Homme, la Nature et l'Économie. Il dirige le cabinet *In Homine* (P.98),

qui accompagne la transformation des organisations vers une contribution à la régénération des écosystèmes naturels, en travaillant la vision prospective, la stratégie d'équilibre, la gouvernance participative, la mutualisation et la coopération, le modèle économique régénératif.

Totalement dédiée aux acteurs de la mutualisation, cette rencontre était l'occasion d'échanger concrètement sur les expériences des acteurs de la mutualisation et surtout comprendre comment ces derniers peuvent-ils travailler ensemble aujourd'hui afin de créer une dynamique commune et collaborative au sein du territoire français, de recontextualiser la mutualisation en parlant de son historique, de ses enjeux et de ses acteurs, mais aussi de présenter les initiatives de mutualisation existantes sur le territoire français et faire un état des lieux des problématiques auxquelles font face les acteurs de la mutualisation afin de trouver des solutions concrètes pour l'avenir et favoriser la collaboration entre ces derniers ! Ce temps a aussi été l'occasion d'échanger sur la prochaine édition des JAM que l'on souhaite co-construire avec d'autres acteurs de la mutualisation sur le territoire français.

Près d'une dizaine de structures étaient présentes pour ce premier temps d'échange, avec notamment :

- Julien Pionchon - *Le Bruit*, Auvergne Rhône Alpes, P.69 ;
- Frédéric Rocher et Madeleine d'Ornano - *CLAS (Collectif Local des Artisans du Spectacle)*, Nouvelle Aquitaine, P.70 ;
- Adrien Vernay et Robin Dechanoz - *La Fabrik* (Auvergne Rhône Alpes), P.71 ;
- Elsa Maupeu et Ida Tesla - *La Grande Régie* (Centre Val de Loire), P.74 ;

- Alexandra Saint-Yriex – *Iddac Gironde*, Nouvelle Aquitaine, P.75 ;
- Mathieu Michelis – *Retour de Scène*, Auvergne Rhône Alpes, P.82 ;
- Philippe Piau – *Le SAAS*, Pays de la Loire, P. 83.
- Clément Lassalle – *Sonocoop*, Auvergne Rhône Alpes, P.86 ;
- Clément Souchez – *Le Télescope*, Pays de la Loire, P.88 ;
- Hichem El Garrach Balandin et Charlotte Hans – *Cagibig*, Auvergne Rhône Alpes, P.90.

Concrètement, cette rencontre était organisée en quatre temps. Le but était de dresser une chronologie de la mutualisation en France à travers les dates clefs de chaque acteurs : création, réussite, échec, étapes importantes, etc ... et par cette démarche, de commencer à esquisser les contours d'une définition en caractérisant ces étapes importantes, propre à chaque initiatives, et par conséquent révélatrices d'un sens profond, ainsi que les partenariats à prendre en compte, les idées à explorer et enfin ; un temps de réflexion collectif afin de réfléchir à des sujets à aborder et co-construire pour la deuxième édition des JAM en 2022.

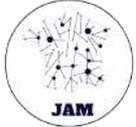
La première partie de la matinée était consacrée à la discussion entre acteurs de la mutualisation venant de toute la France.

Les différents acteurs présents autour de la table se disent curieux, et attendent d'une telle journée la possibilité de s'inspirer mutuellement, de construire des connexions et des échanges autour d'une concrétisation de ce qu'ils partagent.



Afin de mieux connaître les acteurs de la mutualisation présents et favoriser les échanges pour la suite de la matinée, nous avons proposé aux acteurs de la mutualisation de réfléchir aux dates clés de leurs structures que ce soit en termes de création, de développement ou encore liés à des événements extérieurs. Nous avons pu établir une frise chronologique de la mutualisation en France.

L'idée étant de dresser une chronologie de l'histoire de la mutualisation en France, les acteurs ont donc indiqué les principales dates de la création de leurs structures, autant que celles des difficultés rencontrées, et ainsi faire ressortir la récente émergence du principe de mutualisation à travers le pays.



Nous avons pu constater le développement d'une telle pratique entre les années 2000 et 2010, et plus largement sur les 5 dernières années. Que ce soit matériel ou immatériel, il semble évident que le partage des ressources s'ancre petit à petit dans le paysage culturel et événementiel. Dans ce contexte, il est alors essentiel de s'appliquer à définir ce qu'est la mutualisation, et pourquoi elle devient indispensable dans notre secteur.



Suite à cela, nous avons invité les acteurs de la mutualisation à prendre la parole afin de présenter leurs structures et leurs initiatives de mutualisation en quelques minutes au reste des participants afin de lancer une dynamique d'échanges entre les structures. À plusieurs reprises, les raisons évoquées pour la mise en place de tels projets coïncident, malgré les différences géographiques.

Les bases que portent la mutualisation sont notamment :

- volonté d'améliorer la qualité des spectacles et événements locaux, grâce à un matériel de bonne qualité aux prix plus abordables, autant qu'au partage des savoirs et des techniques ;
- volonté de redonner la capacité aux acteurs culturels de se réappropriier les outils face aux grosses structures culturelles, soit permettre une certaine horizontalité entre les acteurs ;
- volonté de créer un esprit de solidarité, un sentiment d'appartenance à une filière, vivre avant tout une aventure humaine, où des structures peuvent échanger et co-organiser des projets ensemble, échanger leurs connaissances... ;
- interpeller les pouvoirs publics pour accompagner les acteurs culturels ;
- favoriser le cycle de vie du matériel, trop peu utilisé ;
- volonté de créer une dynamique de territoire associative et de faire travailler les acteurs du territoire de manière horizontale et favoriser l'émergence de projets associatifs.

En se penchant sur la multiplicité des formes de la mutualisation, nous sommes venus à nous demander comment les acteurs de la mutualisation mutualisent et/ou aimeraient mutualiser à l'avenir.

Les idées et expériences sur “comment mutualiser” sont les suivantes :

- avec des acteurs de proximité sur le même territoire ;
- en créant du matériel éco-conçu ;
- en s’ouvrant à des acteurs non culturels (agriculture, événements professionnels, agences culturelles) ;
- en prenant en compte le maillage territorial par regroupement de structures qui est un levier pour impliquer le collectif ;
- en mettant en place une co-gestion des projets ;
- en travaillant avec des emplois mutualisés ;
- en favorisant la mise en place de beaucoup de temps d’échanges entre les partenaires ;
- avec un système d’échange local afin de permettre une participativité de chaque acteur du territoire ;
- en lançant une action qui répond à des objectifs communs et des objectifs individuels ;
- en trouvant un fonctionnement adapté à chaque échelle, pour chaque type de coopération car chaque coopération est spécifique au lieu, aux acteurs, au contexte, elle ne peut être dupliquée ;
- en créant des alliances, qui est le point essentiel de la diversité des acteurs car elle permet d’avoir des responsabilités partagées, une volonté de mettre en place un montage collectif du projet dès le départ, donne une envie et un sentiment d’appartenance, de reconnaissance grâce à des bases et un langage commun ;
- en respectant les compétences et les prérogatives de chaque partenaire ;
- en réussissant la coordination par le biais de temps de travail collectif pour éviter la délégation à des salariés et le désinvestissement de chacun ;
- en identifiant les freins et possibilités de chaque coopérateur.



Un temps a ensuite été consacré à la contextualisation de la mutualisation afin de parler de l’histoire de la mutualisation, de ses enjeux, de sa définition... Suite à de nombreux échanges avec les acteurs de la mutualisation, nous retenons que la mutualisation, ce n’est pas de la location ou encore une consommation de “services”. Au contraire, la mutualisation serait plutôt :

- une mise en commun de ressources, une contribution collective construite sur le long terme afin de développer des capacités d’actions ;
- une coopération autour d’un objet, d’un besoin, d’une mission commune d’acteurs pouvant être très différents ;



- basé sur la co-propriété et la co-responsabilité, autrement dit, basé sur le partage des propriétés de chacun et des responsabilités ;

- une certaine manière de voir le monde, autrement dit un écosystème basé sur le partage équitable de la valeur ajoutée ;

- un service de gestion de ressources (matérielles et immatérielles) ;

- nécessité de connaître les ressources et besoins d'un territoire (mais comment dégager une ressource par ceux qui n'ont rien ?) ;

- un travail qui doit se faire majoritairement à échelle locale, pour permettre un circuit court pour les échanges entre les acteurs d'un même territoire.

Mutualiser signifierait donc de coopérer entre différents acteurs, de faire partie d'un groupe, d'un collectif. Mais la condition serait de ne pas oublier l'importance de l'individuel, de ce dont il a besoin, ce qu'il peut apporter, et ce qu'il vise. Autrement dit, la mutualisation signifie de remplir des objectifs communs sans délaissier les objectifs individuels, de respecter les prérogatives et les compétences de ses partenaires, d'utiliser un vocabulaire commun. Si les objectifs sont à la fois communs et individuels, alors les enjeux de la mutualisation sont multiples. C'est ce que nous avons essayé de mettre en lumière avec les acteurs de la mutualisation présents lors de cette matinée.

D'après les participants présents à cette matinée d'échanges, les enjeux de la mutualisation sont principalement :

- **Économique** : mutualiser, c'est mettre en commun ce qui était jusqu'alors réfléchi individuellement en proposant des investissements collectifs et un partage des ressources de manière collective. Cela permet aux structures participantes à la fois de faire des économies, d'investir collectivement dans du matériel voué à être partagé entre différents acteurs d'un même territoire, mais aussi de s'équiper convenablement en matériel, que certaines structures n'auraient pas la possibilité d'acheter individuellement.

- **Sociaux** : la mutualisation permettant la mise en commun de ressources, celle-ci permet aux structures de se rencontrer et de travailler ensemble et de ce fait de créer un réseau solide entre les acteurs d'un même territoire et pourtant de secteur différent. La mutualisation peut aussi être un levier en termes d'inclusion sociale. Mutualiser du matériel destiné aux personnes à besoins spécifiques, permet aux structures et événements d'accéder plus facilement à ce type de matériel, qui très souvent se heurtent au manque de moyens financiers.

- **Écologiques** : la mutualisation permet aussi de réfléchir collectivement sur des solutions aux problématiques actuelles notamment en termes d'éco-responsabilité et d'accessibilité au sein de l'événementiel. La mutualisation permet de réduire le pourcentage de GES (Gaz à Effet de Serre) et donc de rendre les événements plus éco-responsables mais aussi de préserver les ressources naturelles : quand vous mutualisez votre matériel, vous permettez à celui-ci de tourner et d'augmenter son utilisation par d'autres acteurs, au lieu de n'être utilisé que quelques jours par an pour votre événement. Cette action permet alors de limiter l'empreinte carbone de votre matériel et d'optimiser son cycle de vie, qui a nécessité une quantité importante de ressources pour sa production. Le mutualiser permet donc de limiter d'autres achats de ce même matériel, ce qui induit donc la réduction de la production de matériel, et donc la préservation des ressources naturelles.



Ces enjeux cités peuvent être atteints d'après les participants si ces derniers avaient plus de ressources humaines pouvant se spécialiser dans ces thématiques. Manquant de temps et de financements, cela restera donc difficile de répondre à 100% à ces enjeux sociétaux.

Un second temps a été consacré à identifier les problématiques et questionnements auxquels ces derniers faisaient face au sein de leurs structures afin de mettre en place une initiative de mutualisation.

Les acteurs de la mutualisation ont été répartis en 3 groupes, afin d'aborder différents sujets et trouver des solutions collectives pour l'avenir. Les problématiques qui ont été citées sont les suivantes :

Les problématiques financières, juridiques et humaines :

- le besoin d'entretien du matériel qui nécessite du temps en ressources humaines dédié, ce qui nécessite un coût financier pour les structures mutualisatrices de matériel ;

- ce besoin d'entretien nécessite aussi de la part des acteurs de la mutualisation des compétences spécifiques pour entretenir ce matériel, ce qui nécessite donc un coût en termes de formation ;

- la problématique juridique liée à la responsabilité du matériel en cas de casse ou d'usure et des assurances : qui en est responsable ? Les propriétaires doivent-ils en être responsables ou serait-il préférable de rendre responsable tous les utilisateurs ? Quels outils utiliser afin de gérer cette responsabilité ? ;



– la problématique comptable vis à vis des investissements collectifs : comment concrètement amortir un achat collectif initial en comptabilité ? Comment amortir le plus rapidement possible ces investissements collectifs coûteux ? Comment valoriser ces investissements collectifs en comptabilité ? ;

– la question juridique et fiscale liée au prêt du matériel entre différents acteurs : la cession temporaire d'usufruit entre les membres est-elle possible et durable dans le temps ?

Les problématiques techniques liées au matériel :

– le matériel est parfois très fragile, ce qui nécessite donc une logistique spécifique ainsi que des compétences humaines importantes afin de l'entretenir et de le réparer ;

– le matériel est parfois très volumineux, ce qui nécessite des espaces de stockage conséquents ;

– le matériel est aussi souvent coûteux, ce qui nécessite d'avoir un budget important pour les structures, créant ainsi des inégalités entre ces dernières ;

– la durée de vie du matériel est plus ou moins faible, ce qui nécessite d'avoir un budget important afin de le renouveler ;

– le matériel peut parfois s'avérer difficile de le réparer, ce qui nécessite des compétences humaines importantes afin d'entretenir et réparer le matériel ;

– il existe aujourd'hui une unicité du matériel trop importante sur les territoires créant ainsi un surplus de matériel identique et peu utilisé, il faudrait alors créer du matériel très spécifique que l'on ne trouverait pas ailleurs comme des petits gradins, des plateformes PSH, des outils de premier secours...

Les problématiques liées à la gouvernance et aux partenariats :

– mutualiser, c'est répondre à la logique de l'économie de la fonctionnalité (système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit. Elle vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. Ainsi, l'échange économique ne repose plus sur le transfert de propriété de biens, qui restent la propriété du producteur tout au long de son cycle de vie, mais sur le consentement des usagers à payer une valeur d'usage), afin de répondre aux besoins des acteurs du territoire. Il faut donc mettre en relation en amont les exploitants, les fournisseurs et les utilisateurs, ce qui nécessite la mise en place importante de partenariat ;

– afin de co-construire un projet commun, il est nécessaire de définir les besoins et les possibilités budgétaires entre les différentes parties prenantes ;

– sans oublier de prendre en compte la notion d'intérêt : c'est parce qu'il y a des intérêts communs entre plusieurs structures que la coopération existe ;

– mettre en place des partenariats nécessite de trouver des ressources humaines mais aussi du temps dédié ;

– afin que ces partenariats soient durables et que chaque partie prenante soit impliquée, il est nécessaire de créer une certaine convivialité entre les coopérateurs ;

- certains potentiels partenaires ne croient pas à l'existence d'une coopération, créant ainsi un schéma de concurrence entre structures. L'objectif serait alors de poser un cadre, une pédagogie pour les acteurs extérieurs à ce processus de mutualisation afin d'inciter à la coopération (par exemple avec les ressourceries coopératives, marchandes et redistributives ou encore les collectivités territoriales).



Toutes ces discussions ont fait naître une véritable volonté de continuer à travailler ensemble, pour ainsi clarifier la définition du concept, mais surtout pour continuer à échanger sur les expériences de chacun et de s'en inspirer. Une coopération forte des acteurs de la mutualisation serait aussi l'occasion de s'entraider face aux difficultés, et de permettre à la mutualisation

de s'installer durablement dans le secteur culturel. La matinée s'est alors terminée sur une réflexion collective des prochains sujets à aborder pour la deuxième édition des JAM. Une vingtaine de sujets ont été abordés et 8 ont été choisis pour l'édition 2022 via le vote de chaque acteur de la mutualisation présent lors de cette matinée. Les sujets choisis et classés par ordre de préférence sont les suivants :

- 1° Quels sont les modèles économiques possibles à mettre en place au sein d'une initiative de mutualisation ?
- 2° Comment mesurer les effets de la mutualisation sur le plan environnemental et social ?
- 3° Dualité entre nouvelles technologies et sobriété : où la mutualisation se place-t-elle ?
- 4° Définir la mutualisation d'aujourd'hui et de demain : quelles sont ses limites ?
- 5° Comment réagir face aux modèles marchands ?
- 6° Comment passer d'une mutualisation plus traditionnelle à une mutualisation innovante "de demain" ?
- 7° Les enjeux écologiques et la mutualisation : quelles pratiques fonctionnent aujourd'hui au sein d'un système de mutualisation ? A quelle échelle pouvons-nous avoir un impact environnemental positif qui a un sens ?
- 8° Recherches et développement : quels sont les enjeux en termes d'éco-responsabilité ?

Un grand merci à tous les participants et participantes à cette matinée très riches en échanges et en propositions faisant des JAM, un événement professionnel collectif, reflet de la dynamique de la mutualisation !



CONFÉRENCE "RÉEMPLOI ET MUTUALISATION : UNE COMPLÉMENTARITÉ EXISTE-T-ELLE ?

La première conférence de l'après-midi de 14h30 à 16h était tournée sur la thématique "Réemploi et mutualisation : une complémentarité existe-t-elle ?" et était animée par Paul Berthet et Lauriane Gallet d'*Aremacs Auvergne Rhône-Alpes (P.90)*, association loi 1901 à but non lucratif créée en 2004 et ayant pour objet de limiter les impacts environnementaux des manifestations sociales, culturelles et sportives en sensibilisant à l'écologie et en mettant à disposition des organisateurs d'événements des moyens humains et matériels de réduction des impacts.

Cette première conférence de l'après-midi a été l'occasion de se questionner autour de la potentielle complémentarité entre mutualisation et réemploi, notamment comment articuler des systèmes entre ressourceries culturelles et acteurs de la mutualisation déjà existants ? Quelles collaborations peut-on mettre en place ? Est-il possible de travailler sans créer une concurrence ? Comment ces enjeux de réemploi sont-ils des enjeux d'ancrages territoriaux ? Quel est concrètement le domaine de chacun ? Quelles sont les limites à poser, de l'un et de l'autre ?

5 structures étaient présentes pour cette conférence, avec notamment :



- Hichem El Garrach Balandin, *Cagibig*, Auvergne Rhône Alpes, P.90 ;

- Alexandre Jolly, *Fixart*, Auvergne Rhône Alpes, P.92 ;

- Lindsay Reynolds, *Graines Electroniques*, Auvergne Rhône Alpes, P.94 ;

- Joanne Boachon, *Minéka*, Auvergne Rhône Alpes, P.96 ;

- Alexandra Pinto, *La Recyclerie Sportive*, Auvergne Rhône Alpes, P.99 ;

Cette discussion autour du réemploi et de la mutualisation a permis de mettre en lumière les freins auxquels font face les acteurs du réemploi et de la mutualisation afin de créer une dynamique commune de réemploi et de mutualisation. Ces derniers sont les suivants :

- Le réemploi coûte plus cher que de jeter à court terme, ce qui s'explique par la dynamique de tri, de don, de valorisation et de stockage qui nécessite des moyens humains et financiers importants mais aussi car nous avons pris l'habitude de sous-payer les ressources.

S'engager dans une dynamique de réemploi par les acteurs culturels et événementiels est donc une perte de temps et d'argent face au jetable qui reste aujourd'hui moins cher et qui permet un gain de temps considérable à ces acteurs.

Pourtant, le réemploi et la mutualisation sont rentables à moyen terme car plus le matériel et les matériaux sont utilisés, plus leurs cycles de vie sont optimisés, permettant ainsi aux structures de libérer une marge budgétaire. L'objectif des acteurs du réemploi est alors de mettre en lumière les enjeux du réemploi et ses valeurs ;

- Le réemploi et la mutualisation vivent une certaine invisibilité vis-à-vis du politique ;

- Le réemploi et la mutualisation restent aujourd'hui des dynamiques difficiles à mettre en place car les acteurs de ces deux secteurs font face à un manque d'espaces de stockage conséquents, qui sont pourtant des éléments essentiels à ces dynamiques locales.

Suite à la mise en lumière de ces problématiques, cette discussion a fait naître une véritable volonté de continuer à travailler ensemble, pour ainsi clarifier la complémentarité entre réemploi et mutualisation et ainsi trouver des solutions afin de lancer une réelle dynamique commune de réemploi et de mutualisation. Les solutions qui ont été énoncées lors de cette conférences sont les suivantes :

- Choisir et mettre en place une implantation commune, d'une proximité géographique essentielle pour canaliser les flux liés au réemploi, notamment avec une plateforme logistique qui canaliserait les flux pour ensuite les dispatcher en fonction des compétences et des besoins de chacun ;

- Former à l'éco-conception : la mutualisation de la matière est amenée à réfléchir à la façon de concevoir de manière plus frugale, réversible et avec moins de matière ;

- Créer un syndicat du réemploi afin de se rendre visible. Le levier d'action est d'interpeller le législateur pour optimiser la légitimité d'être représenté même si la temporalité est très longue pour obtenir quelque chose. Mais cela nécessite des moyens humains très importants car cela reste déjà très difficile en interne en tant que structure individuelle ;

- Créer un guichet unique afin de recenser toutes les structures ayant une initiative de réemploi et de mutualisation. La problématique étant qu'il existe un nombre bien trop important de cartographie sur ce sujet, le plus souvent pas mis à jour, ce qui ne reflète donc pas la réalité en termes d'initiatives de réemploi et de mutualisation existantes. Un guichet unique permettrait aux acteurs d'un même territoire d'échanger, se regrouper et collaborer plus facilement avec des structures ayant des objectifs similaires ;

- Créer des catalogues de ressources afin de démocratiser le réemploi et inciter les acteurs culturels et événementiels à se tourner vers le réemploi et non le jetable ;



- Créer une plateforme commune où tous les flux du réemploi et de la mutualisation seraient regroupés afin de faciliter les acteurs culturels et événementiels à se tourner vers le réemploi ;

- Réfléchir à des alternatives pour les consommables au sein des événements afin de pouvoir les mutualiser et les valoriser ;

- Répondre à des problématiques individuelles : Les acteurs échangent déjà et évoquent la possibilité de travailler ensemble. Cela permettrait de répondre à de nombreuses problématiques individuelles telles que :

- des problématiques logistiques = Les acteurs ayant une démarche de réemploi et de mutualisation ont besoin d'une logistique importante. Se regrouper à plusieurs structures pour mutualiser les mêmes moyens de transports serait une possibilité ;

- des problématiques de stockage = Les acteurs du territoire ont tous la même problématique, celle de trouver des espaces de stockage pour leurs activités. L'objectif serait de se regrouper à plusieurs acteurs et de mutualiser leurs forces et leurs compétences afin de trouver plus facilement un lieu de stockage dédié au réemploi et à la mutualisation.

CONFÉRENCE : "COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ACTEURS DE LA MUTUALISATION : QUELS SONT LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS À COLLABORER ENSEMBLE ?"



La seconde conférence de l'après-midi de 16h15 à 17h45 était tournée sur la thématique "Collectivités territoriales et acteurs de la mutualisation : quels sont les risques et les opportunités à collaborer ensemble ?" et était animée par Marc Villarubias de *CO18 - Culture Objectif 18 (P.94)*, structure dont

l'objectif est d'accompagner les collectivités, les organisations et opérateurs culturels dans les transitions sociales, participatives, environnementales et territoriales de leurs politiques culturelles, artistiques et patrimoniales notamment en aidant à la conception et mise en œuvre de projets complexes articulant culture, territoire et développement soutenable.

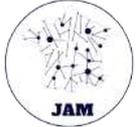
Cette conférence a été l'occasion d'interroger les relations entre acteurs de la mutualisation et les collectivités territoriales, à savoir, quelles collaborations sont aujourd'hui possibles entre ces deux acteurs ? Si oui, sous quelles formes ? Quels peuvent être les risques à collaborer ensemble mais aussi les opportunités ? Quels sont concrètement les vœux de chacun des acteurs pour l'avenir en termes de collaboration ?

4 structures étaient présentes pour cette conférence, avec notamment :

- Frédéric Rocher et Madeleine d'Ornano, *CLAS (Collectif Local des Artisans du Spectacle)*, Nouvelle Aquitaine, P.70 ;
- Adrien Vernay et Robin Dechanoz, *La Fabrik*, Auvergne Rhône Alpes, P.71 ;
- Alexandra Saint-Yriex, *Iddac - Agence culturelle de la Gironde*, Nouvelle Aquitaine, P.75 ;
- Mathilde Beluze, *Métropole de Grenoble, direction des Déchets*, Auvergne Rhône Alpes, P.95 ;

La diversité des acteurs présents a permis d'avoir des retours d'expérience assez différents.

Premièrement, cette discussion autour du lien entre acteurs de la mutualisation et collectivités a permis d'échanger autour des pratiques éco-responsables, qui se développent de plus en plus depuis quelques années.



En effet, les enjeux d'éco-responsabilité et de développement territorial sur des modèles d'économie circulaire sont portés depuis des années par un ensemble de structures très différentes, telles que : les associations ; les structures coopératives ; les entreprises etc...

Ces dernières exercent dans des secteurs professionnels divers, tels que l'insertion ; l'alimentation ; la culture ; le réemploi...

Nous remarquons aussi, depuis plusieurs années, que les collectivités territoriales intègrent dans leur politique de développement des ambitions sur ces thématiques. L'éco-responsabilité est donc un levier sur lequel les collectivités territoriales et les acteurs de la mutualisation peuvent s'associer et collaborer ensemble.

Interroger le rapport entre acteurs de la mutualisation et collectivités territoriales c'est s'interroger sur la définition de la mutualisation. Les collectivités territoriales, ne sont-elles pas par nature des acteurs de la mutualisation ?

Les questionnements autour de ces pratiques, à l'échelle des mêmes territoires posent la question de la complémentarité des actions des acteurs de la mutualisation et des collectivités territoriales, de leur porosité, des opportunités et par conséquent, des risques de voir naître des pratiques concurrentielles contre-productives sur des enjeux de développement territorial et d'écologie.

ATELIER "LA MUTUALISATION COMME LEVIER D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE AU SEIN DU SECTEUR CULTUREL ET ÉVÉNEMENTIEL"



Le premier atelier de l'après-midi de 16h15 à 17h45 était tourné sur la thématique "*La mutualisation comme levier d'accessibilité universelle au sein du secteur culturel et événementiel*" et était animée par Chrystelle Danel de *PAIPS (P.97)*, une entreprise de l'ESS qui est née en 2015 et qui a pour but de créer des solutions

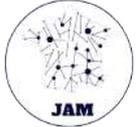
adaptées, pour et avec les personnes ayant des troubles du langage et leurs aidants (familles et professionnels). *PAIPS* travaille depuis de nombreuses années avec une population d'enfants, d'adolescent.es et de jeunes adultes sourds ou dysphasiques, ne possédant pas ou peu de langage, souvent plus ou moins illettrés. Nous nous sommes longuement questionnées au regard du développement croissant des nouvelles technologies, sur la nécessité de trouver un outil via une application. Celle-ci permettrait à ces personnes d'être davantage autonomes dans leur communication de tous les jours.

L'objectif de l'atelier a été de se demander comment nous pouvons aujourd'hui rendre un événement plus inclusif grâce à la mutualisation ! Un cas pratique a été proposé avec l'intervention de Chrystelle Danel de *PAIPS*, un outil de communication qui co-conçoit des solutions de communication pour et avec des personnes ayant des troubles du langage, leurs aidants familiaux et professionnels, pour faciliter les échanges au quotidien.

Plusieurs questionnements ont été abordés lors de cet atelier. Notamment :

Pourquoi les *personnes en situation de handicap ne viennent pas aux évènements ?

- Foule/ Bruit
- Installations publiques inadaptées
- Manque d'informations et de communication, tels que :
 - Les personnes PMR ont besoin d'informations concrètes avant d'aller à un événement, notamment savoir s'il y a un parking, un accès adapté, des plateformes... ;



– Les personnes ayant une déficience visuelle doivent savoir si l'entrée est gratuite pour l'accompagnateur : des visuels doivent donc être mis en place par les organisateurs d'événements ;

– Les personnes sourdes ou malentendantes ont besoin d'informations claires et précises, parce que le français n'est pas leur langue principale.

**Personne en situation de handicap = handicap moteur, déficience visuelle, handicap auditif (sourds/ malentendants), handicap lié au langage, déficience intellectuelle, troubles du spectre autistique...*

De qui parle-t-on lorsque l'on parle d'accessibilité universelle ?

Parler d'accessibilité universelle ne veut pas dire parler seulement de handicap. Cela peut aussi prendre en compte les personnes âgées, les jeunes parents avec poussettes...

En effet, l'accessibilité universelle est un concept d'aménagement qui prône la réalisation d'environnements sans obstacles, tels que des bâtiments, des lieux, des équipements ou des objets. L'objectif est d'aménager un monde dans lequel toute la population, incluant les personnes ayant des limitations fonctionnelles (autrement dit les personnes à besoins spécifiques), pourra vivre en toute liberté et en sécurité. Mais quelles sont ces personnes ? Quel public est visé par l'intermédiaire de l'accessibilité universelle ?

Concrètement, les personnes à besoins spécifiques représentent toutes les déficiences, de même que les situations d'incapacités temporaires. Ainsi, le public concerné est très large : les personnes à mobilité réduite (fauteuil et mal-marchant) ; les personnes à déficience visuelle ; les personnes mal entendantes, les personnes à handicap mental ; les personnes à handicap psychiques ; les personnes à poly-handicap ; les personnes à handicap « invisible » (comme des difficultés au dos, aux hanches) ; ou encore par extension les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents avec de jeunes enfants, les enfants...

Comment rendre un événement accessible ?

Si l'accessibilité a un cadre légal, pour les événements en intérieur, tous les établissements recevant du public doivent être accessibles. Or, cela n'est pas obligatoire pour les événements extérieurs ou pour les événements éphémères.

Un événement est considéré accessible s'il remplit les conditions de 4 catégories bien spécifiques afin d'accueillir tout le monde en prenant en compte les besoins spécifiques de chacun.

Les 4 catégories sont les suivantes :

1) Aménagements d'infrastructures adaptées :

- Plateforme PMR et CAU-Mobility (mise en garde contre les tentatives qui peuvent être faites, comme l'installation des gros tapis noirs censés faciliter les déplacements, mais qui sont reliés, qui glissent et qui gardent l'eau) ;
- Comptoirs à hauteur adaptés (billetterie, bar, food-truck) ;
- Sanitaires accessibles (possibilité de toilettes sèches adaptées aux situations de handicap) ;
- Signalétiques adaptées et donnant des informations concrètes (indication des plateformes, des parkings réservés, des stands avec personnes qualifiées, des files prioritaires ...) ;
- COM'Nous, premier outil co-conçu et diffusé par **PAIPS** pour et avec des personnes ayant des troubles du langage, accompagnées en établissement médico-sociaux et les professionnel.les. Cet outil permet de se débloquent d'une situation du quotidien et de favoriser l'échange avec autrui. Avec Com'Nous, votre proche est capable de comprendre et de se faire comprendre, d'exprimer un besoin et d'apprendre du vocabulaire. Simple d'utilisation, adaptez et personnalisez l'outil pour répondre aux besoins concrets de votre proche ;
- Plancher vibrant, pour que les personnes malentendantes puissent ressentir la musique.

2) Services d'accueil et d'accompagnement :

- Handi-accueil ;
- Accompagnement des déficients visuels sur le site des événements ;
- Mise en place d'une navette si le parking est assez éloigné, et avoir des transports adaptés qui viennent jusqu'à l'évènement ;
- Chant signe (interprète signant une adaptation du texte de la chanson, en la poétisant pour inclure le public sourd dans le concert) ;
- Vélotypie (retranscription écrite en direct) ;
- Souffleur d'image (description de l'image/de ce qui se passe à une personne aveugle) ;
- Gilets vibrants (permet aux malentendants de ressentir la musique en offrant des basses profondément immersives) ;



- Mise en place de festivals en journée (ils permettent aux personnes nécessitant un accompagnement professionnel de profiter aussi, aux jeunes parents de pouvoir emmener les enfants...)

- Boucle magnétique, pour les personnes appareillées, leur permettant d'entendre directement la voix de l'artiste dans les appareils, sans les interférences du public (permet une meilleure compréhension de la voix et une différenciation des instruments par exemple).

3) Communication :

- Informations données sur le site internet par rapport à l'accessibilité de l'événement ;

- Garder la communication lisible, grâce à des contrastes, des polices et leurs tailles mais aussi des pictogrammes ;

- Prendre en compte le fait qu'une communication accessible peut être moins attrayante et donc faire baisser l'image. Les polices, les couleurs, tout doit être pris en compte pour que l'affiche soit parfaitement lisible ;

- Bien diffuser aux personnes que l'on veut faire venir, et aller les chercher, en diffusant auprès des associations, des structures de personnes en situation de handicap ;

- Programmer des événements qui correspondent aux personnes en situation de handicap, peut pallier cette question de manque de représentativité notamment en faisant jouer des personnes qui les ressemblent.

4) Sensibilisation et Formation :

- Former pour accompagner du public en situation de handicap pour améliorer l'accueil de ces personnes sans avoir l'appréhension de "mal faire". Cela concerne les bénévoles, les salarié.es, les organisateurs, les régisseurs mais aussi les membres de la sécurité qui sont les premiers à échanger avec les personnes en situation de handicap lors d'un événement ;

- Connaître les différents types de handicap, et connaître les bases de communication et d'aide ;

La mutualisation de moyens, une solution face aux problématiques de développement de l'accessibilité événementielle :

Si la question prend de plus en plus d'ampleur, il reste difficile de développer à plus grande échelle des solutions afin de rendre les événements plus accessibles, puisque les grosses entreprises ne s'en préoccupent peu voire pas pour des questions de rentabilité. Le rapport coût-bénéfice est moindre puisque cela concerne une minorité, et que les infrastructures peuvent revenir chères si elles sont assumées individuellement. Alors que cela reste essentiel pour que chacun puisse assister à un événement sur un pied d'égalité.

Au niveau national, il existe des fondations qui s'intéressent à ces questions majeures telles que **Malakoff Humanis** (précédemment **Malakoff Médéric**) qui finance plusieurs projets concernant l'accessibilité et l'événementiel. Vient alors la question de la mutualisation comme solution face à ces problématiques de développement que vit l'accessibilité événementielle. En effet, mutualiser des connaissances permet d'offrir un panel (audit, services, formations) et tenter de répondre aux problématiques et besoins des personnes en situation de handicap.

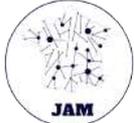
La question de mutualiser le matériel fait aussi tout de suite sens, pour favoriser une accessibilité aux coûts moins élevés. En développant des lignes budgétaires pour l'accessibilité, c'est aussi l'occasion de répondre à des besoins très spécifiques. Nous pouvons prendre l'exemple de la création d'un set d'accessibilité par Cagibig et plus particulièrement une plateforme PSH. Afin que ce set d'accessibilité à destination des personnes à besoins spécifiques puisse correspondre à la fois aux besoins des personnes à besoins spécifiques et aux organisateur.trices d'événements, Cagibig a fait appel à différents acteurs tels que **AMAAC Access'Festival**, **La Miete**, des fabricants, des metteurs en marché, des organisateurs et des équipes techniques. Ces collaborations leur ont permis d'élaborer un set très varié répondant à tous les besoins des personnes à besoin spécifiques. Surtout, c'est la possibilité de faire appel à un prestataire unique, plutôt que plusieurs différents prestataires avec des infrastructures spécialisées, et ainsi faire baisser le prix.



L'élaboration de ce set d'accessibilité a commencé avec la création d'une plateforme PSH par **3J Music**, prestataire technique du spectacle et de l'événement. Ce travail a été le fruit de nombreuses réflexions, échanges et collaborations avec nos partenaires dans le but de rendre plus accessible les événements aux personnes à besoins spécifiques dès 2021 !

Faisant 60m², cette plateforme est modulable et divisible pour s'adapter à tout type d'événement et de public ! Afin de répondre à des questions de praticité et de sécurité, la plateforme possède une rampe d'un dénivelé de 5% pour une hauteur de 55cm et un garde-corps de façade à 50cm pour une vue dégagée en position assise. Cette plateforme, 100 % made in France est une des rares plateforme PSH en France.

La mutualisation est donc la possibilité de notamment répondre aux besoins d'aménagements spécifiques pour permettre une accessibilité universelle lors d'organisations d'événements.



ATELIER "LA MUTUALISATION DE VAISSELLE RÉUTILISABLE, UNE SOLUTION CONTRE LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE !"



Le second atelier de l'après-midi de 16h15 à 17h45 était tourné sur la thématique "La mutualisation de vaisselle réutilisable, une solution contre le plastique à usage unique !" et devait être animé par Béatrice Magnier coordinatrice d'*Elemen'terre* (P.94), une association qui a pour objectif de favoriser les pratiques éco-responsables sur les événements en Occitanie en proposant plusieurs actions,

notamment de la mutualisation de matériel réutilisable (gobelets, assiettes et couverts réutilisables ainsi que du matériel complémentaire de type poubelles de tri, porte-badges, cendriers et cendriers de poche), de l'accompagnement global des événements à l'éco-responsabilité (conseil, diagnostic, accompagnement, mise en réseau, création de ressources...), des formations à l'éco-responsabilité pour les organisateur.trices d'événements et de la sensibilisation (animation d'ateliers participatifs d'éducation à l'environnement et au développement durable).

Ayant eu un empêchement de dernière minute, l'animation de l'atelier a été portée par Hichem El Garrach Blandin de *Cagibig* (P.90), une association spécialiste de la mutualisation de matériel depuis 2015 et guidé par les principes de l'Économie Sociale et Solidaire qui intervient sur le territoire autour de la mutualisation par l'intermédiaire de sa régie logistique opérationnelle et de sa plateforme numérique de mutualisation de matériel qui permet aux acteurs du territoire d'utiliser du matériel partagé et de participer à des achats collectifs. Ces échanges permettent de créer de nouvelles synergies pour répondre aux enjeux sociétaux actuels, tels que l'inclusion et l'éco-responsabilité.

L'objectif de l'atelier a été de se demander comment nous pouvons aujourd'hui réduire la consommation de plastique au sein des festivals sous l'angle de la mutualisation ?

Comment pouvons-nous aujourd'hui collaborer afin de proposer de la vaisselle réutilisable aux organisateurs d'événements afin de limiter ce plastique à usage unique ? Quelles sont les possibilités et les contraintes de ce potentiel projet ?

L'animation de cet atelier portait principalement une étude de cas pratique sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec des acteurs du territoire proposant des services de vaisselle réutilisable et des solutions de lavage, tout en s'inspirant du guide pratique et méthodologique sur **“Comment installer une plateforme de vaisselle sur son territoire”** ayant pour objectif d'imaginer un réseau de plateformes de mutualisation de vaisselle réutilisable sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, pour que chaque organisateur d'événement puisse trouver une solution proche de chez lui.

Afin d'imaginer au mieux la mise en place de ce réseau de plateformes de mutualisation de vaisselle réutilisable sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes, nous nous sommes basés sur les différentes étapes proposées par le guide, qui sont les suivantes :



- 1) Pourquoi du réutilisable ?
- 2) Définir son périmètre d'action et son lieu d'implantation
- 3) Co-construire son projet avec les acteurs locaux
- 4) Définir son modèle économique
- 5) Choisir sa vaisselle
- 6) Choisir le matériel pour sa laverie
- 7) Mettre en place un système de gestion efficace pour sa plateforme
- 8) Organiser le lavage de la vaisselle

Étape 1 : Pourquoi du réutilisable ?

La vaisselle réutilisable contribue à la réduction des consommables sur le site des événements et permet ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liés au traitement des déchets. Adopter la vaisselle réutilisable permet donc aux événements de se positionner en faveur de l'éco-responsabilité et de montrer l'exemple aux autres structures hésitantes.

Étape 2 : Définir son périmètre d'action et son lieu d'implantation

Le périmètre d'action se base sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes. Après réflexion avec les participant.es de l'atelier, le lieu d'implantation pourrait se trouver idéalement sur Lyon, Villeurbanne ou Vaulx-en-Velin, du moment d'un local de stockage soit assez conséquent. Cette plateforme de vaisselle réutilisable s'adresserait à tous les organisateurs d'événements, aussi bien les festivals, des salles de concerts ou encore les salons.



Étape 3 : Co-construire son projet avec les acteur.trices locaux

L'étude de cas s'est portée sur la région Auvergne-Rhône Alpes avec 4 acteurs du territoire, à savoir :

- **Dabba** ; entreprise basée en région Auvergne-Rhône-Alpes proposant des solutions de contenants réutilisables pour restaurants (traiteurs, portage de repas, évènementiel, restauration collective,...) ;
- **Consilyon** ; association qui développe une filière de réutilisation des bouteilles en verre sur la région lyonnaise ;
- **Mediatone** ; association organisant depuis 1998 des concerts à Lyon ralliant tous les styles musicaux pour la jeunesse lyonnais ;
- **Graines Electroniques** ; association organisant depuis 2019 des événements mêlant environnement et musique électronique ;
- **Le Télescope** ; association créée en 2019 ayant pour objectif de proposer des solutions logistiques aux événements culturels, au travers d'un outil de mutualisation des ressources.

Étape 4 : Définir son modèle économique

Dans cette étude de cas et en se basant sur les besoins du festival **ReperkuSound** de **Mediatone** avec une jauge de 7 000 personnes par jour et sur les besoins du festival des **Graines Electroniques** avec une jauge de 350 personnes par jour, **Consilyon** récupère de la vaisselle et propose une offre de contenants, à savoir 80 assiettes pour le staff, 1 000 eco-cup et 300 assiettes/tupperware avec un système de consigne à 1 €.

Dabba propose la vaisselle réutilisable et gère les consignes de la vaisselle, propose de la vaisselle propre sur le site du festival et récupère la vaisselle sale sur le site du festival pour la donner à **Consilyon** qui la lavera sur place.

15 personnes seraient mobilisés pour la gestion de la vaisselle.

Quant à lui, **Le Télescope** aura pour objectif de mettre à disposition tout ce matériel dans un parc de mutualisation qui sera situé au sein de la Métropole de Lyon afin de proposer cette vaisselle réutilisable à un nombre important d'acteur.trices du territoire de la région.

Étape 5 : Choisir sa vaisselle

Le choix de la vaisselle pour cette plateforme de mutualisation serait de proposer des gobelets non floqués afin de les réutiliser sur tout type d'événement ainsi que des tupperware sans couvercle afin de faciliter le port du contenant pour le public.

La question du matériau utilisé pour la vaisselle réutilisable s'est aussi posée. La possibilité de proposer de la vaisselle en verre s'est posée mais la question de la sécurité ne permet pas de proposer ce type de vaisselle devenant un objet dangereux sur le site d'un événement où le public est généralement alcoolisé.

La question de la vaisselle en aluminium s'est alors posée, puisque ce matériau ne se casse pas, contrairement au verre. Cependant, ce matériau gardant la chaleur, peut générer des risques de brûlure au public, notamment si le festival propose des plats chauds.

La question du polypropylène s'est aussi posée mais se raye facilement à cause de l'utilisation des couverts, ce qui rend le lavage difficile et pose des problématique de santé en contact avec de la chaleur.

Étape 6 : Choisir le matériel pour sa laverie

Afin de faciliter le lavage de cette vaisselle réutilisable sur le site des événements, nous avons pu identifier du matériel indispensable, des consommables ainsi que du matériel facultatif tels que :

- Une laveuse, provenant de Consilyon ;
- Des caisses de stockage ;
- Une table d'entrée et une table de sortie de lavage ;
- Des étagères pour faire sécher la vaisselle ;
- Des paniers de lavage ;
- Du produit de lavage et de rinçage spécial lave-vaisselle professionnel.

Étape 7 : Mettre en place un système de gestion efficace pour sa plateforme

Afin de mettre en place un système de gestion efficace pour une plateforme de vaisselle réutilisable sur le site d'un événement, l'idée de proposer un point de distribution de vaisselle propre et un point de récupération de vaisselle sale sous format de stand gérés par une équipe a été mis en avant, en opposition à une borne automatique, qui peut nécessiter une surcharge de travail supplémentaire.

La question de fixer un espace de restauration afin que la vaisselle reste parqué à un endroit fixe évitant les allers-retours entre le point de distribution et de récupération s'est posée.



Les étapes de ce système de gestion ont été les suivantes :

- Réservation de la vaisselle ;
- Gestion des stocks et confirmation de la réservation ;
- Préparation de la commande ;
- Retrait du matériel ;
- Retour de la vaisselle : comptage et gestion des stocks.

Étape 8 : Organiser le lavage de la vaisselle

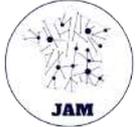
Afin de mettre en place un système de gestion efficace pour le lavage de la vaisselle sur place, les étapes qui ont été proposés ont été les suivantes :

- Entreposer la vaisselle sale à laver en début de chaîne de lavage, prélever la vaisselle et disposer la vaisselle dans les paniers de lavage ;
- Mettre à sécher la vaisselle dans un espace dédié, bien ventilé et différent de l'espace de lavage (qui est souvent très humide) ;
- Reconditionner la vaisselle dans des caisses hermétiques et prévoir un système de marquage des caisses avec le nombre et le type de vaisselle.

Cet atelier nous a permis de relever 4 éléments essentiels liée à la gestion d'un parc de vaisselle réutilisable, à savoir :

- **une problématique de lavage** en fonction du type de matériau utilisé notamment et de ce fait, la question de responsabilité vis-à-vis de cette notion d'hygiène. Dans le cas où cette notion d'hygiène n'est pas respectée, qui est concrètement responsable de cette erreur ?
- **une problématique de sécurité**, de nouveau en fonction du type de matériau de la vaisselle. Quel est aujourd'hui le matériau le plus adéquat pour une vaisselle réutilisable présente au sein d'un événement ? Cela peut-il varier en fonction de la taille ou encore du type de l'événement ?
- **une problématique de contenant** au sens général. Quel type de contenant est le plus adéquat pour les événements ? Peut-il varier en fonction de la taille et du type de l'événement ? (gourde, gobelet, bouteille, assiettes, bols, tupperware avec ou sans couvercle...)
- **la question de créer des espaces de restauration lors des festivals** afin que la vaisselle reste parqué à un endroit fixe évitant les allers-retours entre le point de distribution et de récupération s'est posée.

POUR RÉSUMER...



Suite à cette journée, nous retenons plusieurs finalités.

Ces différentes rencontres nous ont permis de faire ressortir l'intérêt de la mutualisation dans un secteur comme la culture, où les moyens se font rares quand les investissements se multiplient.

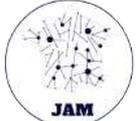
Elles nous ont aussi permis de réunir les acteurs de la mutualisation à l'échelle nationale afin de créer un réseau solide autour de cette thématique et de mettre en avant cette démarche de coopération, qui est l'essence même de la mutualisation.

Enfin, ces dernières nous ont aussi permis de définir la mutualisation qui est un terme aujourd'hui largement employé pour désigner des réalités de nature différente, mais aussi d'identifier les principaux enjeux de la mutualisation afin de comprendre quelles sont les priorités, les objectifs, les avantages, les valeurs, les problématiques de terrain...

Toutes ces discussions ont fait naître une véritable volonté de continuer à travailler ensemble, pour ainsi clarifier la définition du concept de la mutualisation, mais surtout pour continuer à échanger sur les expériences de chacun et de s'en inspirer, approfondir des thématiques de fond et enrichir nos connaissances. Nous pensons nécessaire de réfléchir collectivement, non seulement à la définition de nos activités, mais aussi à des indicateurs adaptés aux activités de mutualisation. Cette coopération forte entre acteurs de la mutualisation sera aussi l'occasion de s'entraider face aux difficultés, et de permettre à la mutualisation de s'installer durablement dans le secteur culturel et événementiel.

Il s'agit donc dorénavant d'entretenir ces liens créés ce jeudi 2 décembre, et de s'en servir pour développer au maximum une dynamique collective en devenir, que nous voulons renouveler lors de la deuxième édition des JAM, qui sera co-organisée avec différents acteurs de la mutualisation à l'échelle nationale, qui étaient présents lors de la matinée de rencontre des JAM#1.

ANNUAIRE



LES STRUCTURES AYANT PARTICIPÉ AU PANORAMA DE LA MUTUALISATION EN FRANCE 2021



(Auvergne-Rhône-Alpes)

DESCRIPTION

AADN est une structure associative qui s'est donnée pour but de soutenir le développement des arts et des cultures en lien avec les technologies. À travers son activité de diffusion, AADN privilégie des oeuvres qui proposent un rapport au public fondé sur la convivialité, suscitent la curiosité et instaurent une relation décomplexée à l'art.

AADN porte des valeurs liées à l'éducation populaire (comment travailler dans l'espace public, comment partager des savoirs au contact d'une population large...) et des valeurs liées la culture Web (le libre partage des connaissances, la liberté sur les questions de droit d'auteur ou de données personnelles...)

ACTIVITÉS

L'association structure son activité autour de 2 pôles complémentaires :

- Le pôle Création : détecte et accompagne les talents artistiques de demain. Il repère puis accueille des artistes en résidence, les aide à se professionnaliser et à rayonner. Il produit avec eux des œuvres singulières. Ces dernières sont présentées au public régional, diffusées et exportées à l'international.
- Le pôle Transmission : organise des rencontres pour découvrir, des ateliers pour s'initier, des workshops pour se perfectionner et des formations pour monter en compétence. Il produit avec eux des œuvres singulières, présentées au plus grand nombre, dans une logique d'aller vers. Il met en œuvre des projets culturels sur des territoires, explorant les pratiques numériques créatives.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2004
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels, locaux de travail, compétences
- Adresse : Pôle Pixel, 36 rue Emile Decorps, 69100 Villeurbanne
- Téléphone : contact@aadn.org
- Adresse mail : 06 87 47 19 52



(Bourgogne–Franche–Comté)

DESCRIPTION

Artis – Le Lab est une Agence culturelle régionale qui met régulièrement en œuvre des actions liées au secteur de l'économie sociale et solidaire.

Leurs missions sont l'accompagnement des projets artistiques et culturels dans leur développement, la production de ressources mises à disposition des acteurs rencontre pro, ateliers formations, la coopération, l'innovation pour expérimenter pour mieux travailler ensemble, et l'amélioration des pratiques professionnelles afin de faire évoluer les savoir-faire et les savoir-être.

ACTIVITÉS

Artis – Le Lab propose une plateforme de mutualisation Artswap créée en 2015 avec 360 inscrits au sein de la région Bourgogne–Franche–Comté dont le but est d'échanger des services et du matériels entre artistes et techniciens. Actuellement en pause, l'équipe est en train de réaliser l'évaluation afin d'ajuster et de développer Artswap pour le remettre à disposition des usagers de manière optimale.

Artis – Le Lab propose aussi, en collaboration avec le laboratoire CIMÉOS, un cycle de séminaires sur le thème "arts et écologie" depuis juillet 2021. Ces séminaires ont pour dessein de nourrir les réflexions sur le sujet, tant pour les professionnels du spectacle vivant que les acteurs universitaires.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 1990
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels
- Adresse : Apogée B 8 rond-point de la Nation, 21000 Dijon
- Téléphone : 03 80 68 26 00
- Adresse mail : contact@artis-bfc.fr



Artishoc (Île-de-France)

DESCRIPTION

Créée en 2001, Artishoc est une coopérative d'acteurs culturels impliquée dans l'innovation numérique appliquée à ce secteur. Depuis sa naissance, Artishoc a élargi le spectre de compétences de son équipe dans divers domaines : billetterie 360, gestion de CRM, création de newsletters automatisées, reporting de statistiques..etc. Ils apportent également les conseils et les formations dont vous avez besoin pour parfaire la maîtrise de ses clients sur ces outils numériques. Son but est d'accompagner ses clients dans toutes les dimensions de sa présence digitale. En évolution permanente, les dispositifs artishoc s'adaptent à la mouvance constante des comportements des publics et des technologies numériques.

ACTIVITÉS

Artishoc mutualise des contenus (textes, images, vidéos, sons) et des solutions technologiques (création, hébergement et référencement de sites internet, billetterie, communication...) entre une quarantaine d'opérateurs culturels répartis sur toute la France et invités à être de véritables acteurs de la plate-forme et pas seulement des consommateurs de prestations.

Cette plateforme est conçue comme un bien commun partagé entre nos membres. Chaque évolution sur leurs outils profite à tous, dans une dynamique innovante et à moindre coût. Ils donnent également la possibilité à leurs membres d'effectuer des achats groupés ce qui permet de diviser le prix global par le nombre d'acteurs intéressés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2001
- Statut juridique : SCOP
- Type de mutualisation : Outils informatiques
- Adresse : 6 Cité Joly, 75011 Paris
- Téléphone : 06 74 55 02 49
- Adresse mail : frederic@artishoc.com



(Occitanie)

DESCRIPTION

Artstock collecte et revalorise les matériaux de théâtre & de l'évènementiel. Acteur de l'économie circulaire, Artstock est la 1ère plateforme européenne dédiée au recyclage de décors du spectacle vivant. Artstock, en plus de 10 ans d'existence, a stabilisé un modèle économique avec :

- Collecte : 6342 tonnes
- Taux de valorisation de 98,97 %
- 1 plateforme de 3000 m2 avec 10 salariés et 2 services civiques

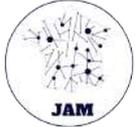
ACTIVITÉS

Artstock fonctionne autour de 3 activités :

- La collecte : récupération de déchets artistiques
- La valorisation : vente et location de matériaux bruts et technique scénique, vente et location de décors, costumes, et accessoires et transformation et fabrication de décors dans nos ateliers.
- Des actions transversales comme la formation & le diagnostic RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), des ateliers de sensibilisation au développement durable et à la valorisation des déchets et de nombreux partenariats de valorisation ont été mis en place avec des acteurs du secteur culturel et l'évènementiel (tels que Kino Pyrénéus, ...)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2009
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : moyens matériels
- Adresse : Route de la Tuilerie, 31350 Blajan
- Téléphone : 05 40 24 64 66
- Adresse mail : contact@artstockasso.fr



(Nouvelle Aquitaine)

DESCRIPTION

Le Collectif de ressources culturelles Bordonor est une structure associative créée en 1998 qui a pour objectif de faciliter le lien entre les propositions artistiques, les acteurs du territoire dans leur transversalité, et les habitants des quartiers nord de Bordeaux.

Les buts, moyens et actions du Collectif Bordonor s'inscrivent entièrement dans une perspective laïque et une pratique d'Education Populaire, dans le respect des Droits Culturels.

ACTIVITÉS

Le Collectif Bordonor met à disposition des porteurs de projets culturels, quels qu'ils soient, différentes ressources : des compétences humaines, mais aussi des ressources culturelles, techniques, logistiques et méthodologiques en faveur de l'accès aux pratiques et aux événements culturels pour les populations du territoire.

Le Collectif Bordonor est un espace d'informations, de réflexions, d'actions pour une culture vivante, exigeante et ouverte. Il agit pour irriguer un réseau d'initiatives et d'énergies. Toutes ses missions s'inscrivent dans la mise en oeuvre des droits culturels.

Le Collectif Bordonor entend développer des relations de partenariat autour de projets prenant forme sur les quartiers nord.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 1998
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels, postes, outils informatiques, administratifs
- Adresse : 129 cours Édouard Vaillant, 33300 Bordeaux
- Téléphone : 06 31 91 25 86
- Adresse mail : mediation@bordonor.org



(Hauts de France)

DESCRIPTION

Collectif d'artistes et d'associations, La Briqueterie est une mutualisation de moyens, de compétences et d'envies dans un lieu de création, d'accueil et de rencontre. Friche artistique pluridisciplinaire, elle réunit des gens du spectacle vivant, des arts visuels, de l'édition, de la musique...

La Briqueterie est née en 2001, de la volonté de plusieurs artistes de se rassembler en un lieu commun pour y établir leurs espaces de travail. C'est en 2002 que le collectif déménage dans l'ancienne caserne Friant du quartier Elbeuf Lescouvé, bâtiment toujours occupé aujourd'hui. Il est aménagé avec l'aide de la ville pour pouvoir accueillir bureaux, espaces de création et de diffusion.

ACTIVITÉS

Expositions, spectacles, projections, concerts, festivals, ateliers... Le collectif soutient l'expérimentation et les formes émergentes, questionnant des codes traditionnels pour réinventer, explorer et faire évoluer les pratiques. Pépinière de projets, La Briqueterie accompagne les initiatives en devenir, la professionnalisation de ses membres. L'objectif de notre programmation événementielle est de réunir la culture, les artistes, les habitants du quartier, autour de questionnements communs sur les pratiques artistiques, des questions sociétales et citoyennes, lors de moments conviviaux et festifs. Il s'agit aussi de mettre en place une réflexion fédératrice au sein du collectif de La Briqueterie, en l'ouvrant à des collaborations extérieures, que ce soit en termes de rencontres artistiques ou encore de mise en réseau avec d'autres lieux intermédiaires poursuivant les mêmes objectifs.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2001
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : moyens matériels, moyens humains, outils informatiques, locaux de stockage, locaux de travail
- Adresse : 2 rue Lescouvé, 80000 Amiens
- Téléphone : 07 56 85 90 31
- Adresse mail : assobriquet@gmail.com



(Auvergne-Rhône-Alpes)

DESCRIPTION

Le collectif « Le Bruit » souhaite développer l'expression artistique sous toutes ses formes : audio et audiovisuelle, musicale, écrite sur papier, arts plastiques, web-radio, etc. Un de ses buts est de « croiser des compétences et des appétences, pour rassembler, partager et stimuler la création artistique, à travers différents médiums ». Il y a 8 ans, ses membres passionnés de musique avaient créé le collectif « Little world music », avec l'accent mis sur « la promotion et la découverte dans le domaine musical ». Aujourd'hui, « Le Bruit » se tourne aussi vers d'autres formes de création que la musique. Cette transition s'accompagne aussi d'une émergence d'idéaux sociaux et écologiques au sein du collectif. L'élan du « Bruit » est de rassembler des gens qui ont des envies communes : partager au maximum, ouvrir le dialogue avec d'autres personnes et de s'instruire.

ACTIVITÉS

C'est avant tout un collectif qui se veut local et qui va traiter des questions environnementales et sociales par le biais de l'art et de la culture. Leur objectif est de faire des liens entre les acteurs mais aussi de faire réfléchir autour de thématiques actuelles telles que la décroissance...

Ils réfléchissent actuellement à créer un jardin partagé sur Grenoble.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2013
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels et moyens humains
- Adresse : 38000 Grenoble
- Téléphone : 06 51 37 64 00
- Adresse mail : contact@lebruit.org



CLAS (Nouvelle Aquitaine)

DESCRIPTION

CLAS est une structure de mutualisation et d'accompagnement technique aux manifestations culturelles du territoire. CLAS regroupe des opérateurs culturels, artistes, associations, des techniciens du spectacles et des collectivités locales dans une logique de co-réalisation des événements culturels et artistiques d'un territoire. La synergie qui s'opère repose sur la complémentarité de ces acteurs et les compétences de chacun.

Le projet parc matériel coopératif s'inscrit dans les valeurs de l'ESS. L'objectif est de favoriser le développement des actions culturelles du territoire en réunissant le matériel technique et les compétences pour leur réalisation dans une démarche mutualiste.

Le projet de coopérative de matériel apporte un soutien technique aux opérateurs culturels sur le territoire défini par le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Associations loi 1901, Artistes et compagnies de spectacle, municipalités, collectivités territoriales.

ACTIVITÉS

L'activité s'articule autour de 4 pôles, avec comme point commun l'accompagnement d'un professionnel :

- la mutualisation du matériel existant ;
- les prestations techniques ;
- la formation à l'utilisation du matériel aux exigences de sécurité ;
- le parc de prêt de matériel.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2014
- Statut juridique : SCIC
- Type de mutualisation : moyens matériels, moyens humains
- Adresse : Maison du PNR, 33 Route de Bayonne, 33830 Belin Beliet
- Téléphone : 06 14 25 71 81
- Adresse mail : cooperative.matos@gmail.com



LA FABRIK

(Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

Créée en janvier 2016, la Fabrik agit dans le champ de la culture autour de 2 missions :

Accompagner les associations du territoire et valoriser leur travail à travers différents outils adaptés à leurs besoins (location de matériel technique pour la scène, agenda culturel collaboratif en ligne, formations de bénévoles, événements collectifs...);

Programmer des événements rassembleurs autour du spectacle vivant, de la création à la diffusion.

ACTIVITÉS

La Fabrik propose des expériences et des découvertes pour tou·te·s et chacun·e et vise une programmation qui lie émotion et réflexion, donne à voir la multiplicité et la singularité, un regard sur les intimités :

La Fabrik propose aussi des espaces de rencontres, d'apprentissages et d'expérimentations : Bibliothèque humaine, stages, ateliers, bénévolat, caravane poétique, mise en place des actions en itinérance pour être au plus près des habitant·e·s, rencontres entre artistes du territoire, temps d'échanges sur la SACEM, etc.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2015
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels, locaux de stockage
- Adresse : 1 Place du Marché 69590, St Symphorien sur Coise
- Téléphone : 06 50 66 75 39
- Adresse mail : info@lafabrik-moly.fr

FESTIVALS CONNEXION

(Auvergne-Rhône-Alpes)

DESCRIPTION

L'association Festivals Connexion est un réseau unique en France qui fédère les festivals et manifestations cinématographiques en Auvergne-Rhône-Alpes. Créé en 2008, le réseau accompagne ses adhérents dans leur développement en leur proposant des outils mutualisés, des formations, des solutions et conseils individualisés. Cette mise en commun des expériences a pour but d'aider chacun des responsables de festivals à faire évoluer positivement et professionnellement sa manifestation que ce soit sur le plan de l'organisation, de la programmation, de la formation des personnels.

ACTIVITÉS

Festivals Connexion a pour objectif de :

- Affirmer le caractère artistique et culturel des festivals & manifestations cinématographiques et leur rôle irremplaçable dans la formation des publics ;
- Susciter le dialogue, la réflexion et la concertation entre adhérents dans une perspective de non concurrence et de mutualisation des moyens ;
- Assurer la représentation et la défense des intérêts de ses membres ;
- Valoriser les actions de ses adhérents ;
- Accompagner les bénévoles dans leurs parcours associatifs et dans l'acquisition d'outils et de compétences ;
- Accès à des outils mutualisés (bande-annonce, imprimantes à accréditations/badges pro, objets promotionnels, formations...).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2007
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels, moyens humains
- Adresse : Pôle Pixel 24 rue Emile Decorps, 69100 Villeurbanne
- Téléphone : 06 87 16 19 30
- Adresse mail : tbouillon@festivals-connexion.com



FRACA-MA (Centre Val de Loire)

DESCRIPTION

Soutenue par la Région Centre-Val de Loire et par la Drac Centre-Val de Loire, la Fédération Régionale des Acteurs Culturels et Associatifs – Musiques Actuelles (Fracama) s'appuie sur un réseau solide d'adhérents issus des six départements du Centre-Val de Loire, ensemble ils coopèrent et concourent à la structuration de la filière sur le territoire.

ACTIVITÉS

La Fracama développe ses activités autour de 5 axes :

- La structuration en région du secteur des musiques actuelles : à travers l'animation et le développement d'un réseau et à travers l'accompagnement des partenaires, collectivités et institutions ;
- L'information : Des conseils, accompagnements, services et outils de promotion à destination des porteurs de projets en musiques actuelles ;
- La transmission : par la mise en œuvre de modules courts de formation, des travaux sur l'éducation artistique et l'action culturelle, d'un dispositif de prévention des risques auditifs ;
- La production et la diffusion : La Fracama participe ponctuellement à des actions de diffusion et aide à la programmation d'artistes régionaux ;
- Le repérage, l'accompagnement et le développement : à travers la mise en place de rencontres professionnelles et un accompagnement personnalisé des structures de développement d'artistes.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 1999
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : moyens immatériels et de compétences
- Adresse : 108 rue de Bourgogne, 45000 Orléans
- Téléphone : 02 38 54 07 69
- Adresse mail : contact@fracama.org



La Grande Régie (Centre Val de Loire)

DESCRIPTION

La Grande Régie est un regroupement entre structures artistiques et culturelles indépendantes dans un objectif de coopération.

Ils placent la coopération et la solidarité au cœur des valeurs de leur collectif, afin d'évoluer dans une dynamique d'entraide entre structures culturelles du même secteur et du même territoire. Plutôt que de se placer dans une compétitivité source d'isolement, nous mettons en commun nos moyens, nos compétences et nos forces.

ACTIVITÉS

La Grande Régie mutualise des énergies, des idées, de l'information, des moyens techniques, des outils de communication, des réseaux, des savoir-faire et des savoir-être. Ils coopèrent à des projets communs sur leur territoire d'action. Ils ont également recours à la mutualisation de biens matériels via l'achat et la gestion d'un parc technique. De plus, ils valorisent la solidarité via un Système d'Échange Local qui rend compte de l'entraide entre structures : prêts de matériels, temps de formation et de conseils, réalisation de missions spécifiques. Ils organisent aussi des journées professionnelles et des présentations publiques de leurs créations artistiques et contribuent à porter la voix des structures indépendantes de création théâtrales.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2013
- Statut juridique : Collectif informel
- Type de mutualisation : moyens matériels, moyens humains, outils informatiques, locaux de travail, locaux de stockage
- Adresse : Tours (demander adresse postale)
- Téléphone : 06 18 19 78 07
- Adresse mail : lagranderegie@gmail.com



IDDAC – Agende culturelle de la Gironde (Nouvelle Aquitaine)



DESCRIPTION

Créé en 1991, l'Iddac est l'Agence culturelle du Département de la Gironde participant activement à la mise en œuvre de l'action culturelle départementale au sein du Pôle Culture et Documents Départemental avec comme objectif de contribuer au développement artistique et culturel de la Gironde. Organisée autour de ses trois pôles d'activités – création, médiation, ingénierie et ressources territoriales – et de son pôle support, l'iddac déploie sa feuille de route en direction de l'aménagement culturel des territoires, du soutien à la vie artistique et culturelle et de l'accessibilité des personnes aux pratiques artistiques et culturelles.

ACTIVITÉS

Ses interventions sont fondées sur des principes de co-construction et de coopération territoriale. L'Agence intervient dans le cadre de partenariats conclus avec les équipes artistiques, les structures culturelles et les collectivités publiques. Elle a pour objectif l'accompagnement des acteurs culturels, artistiques et institutionnels dans la mise en œuvre de leurs projets, la consolidation d'une économie culturelle partie prenante d'un développement durable des territoires, l'essor des différentes formes des arts vivants et la sensibilisation de tous les publics à la création contemporaine et aux patrimoines naturels et mémoriels.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 1991
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels, compétences administratives et en ingénierie
- Adresse : 51 rue des Terres Neuves CS 60001, 33130 Bègles
 - Téléphone : 05 56 17 36 36
 - Adresse mail : a.saintyrieix@iddac.net



Kolet (La Réunion)

DESCRIPTION

KOLET' rassemble les acteurs culturels du spectacle vivant de La Réunion dans un mouvement fédéré et fédérateur. Sa mission est la structuration d'un écosystème favorable à un développement de la filière réunionnaise du spectacle vivant.

Ses objectifs sont pluriels et s'articulent autour de 8 axes complémentaires :

- Développer un espace de concertation, d'observation et d'action professionnelle, dédié au spectacle vivant et ouvert aux porteurs de projets publics et privés ayant leur activité à la Réunion ;
- Représenter la pluralité du secteur en intégrant ses différentes composantes disciplinaires, métiers, statuts employeurs et salariés ;
- Favoriser l'inter-connaissance des acteurs de la filière et stimuler leur coopération ;
- Porter une parole commune et être force de proposition auprès des pouvoirs publics et des partenaires institutionnels à La Réunion, dans l'Océan Indien en France et en Europe pour co-construire l'évolution et le développement des politiques publiques de la culture ;
- Accompagner la montée en compétences des organisations ;
- Soutenir et accompagner les projets culturels à la demande de ses adhérent.e.s ;
- Proposer des actions d'information, de formation et d'accompagnement ;
- Encourager une vision prospective de la filière.

ACTIVITÉS

Les activités de KOLET' se déclinent ainsi :

- Le service aux adhérents et la valorisation des acteurs ;
- La structuration et le développement professionnel ;
- Le développement territorial et la co-construction de politiques publiques.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2018
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Compétences et informations
- Adresse : 25 rue des Argonautes, 97434 La Saline Les Bains
- Téléphone : (+262) 6 93 22 76 68
- Adresse mail : mission@kolet.re



Le PôLe (Pays de la Loire)

DESCRIPTION

Le PôLe de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire fédère la filière de la musique dans son ensemble. En effet, les adhérents du PôLe représentent tous les métiers de la filière musicale, allant de la création à la diffusion, en passant par la production, la distribution, la formation ou la médiatisation. Ainsi, le PôLe rassemble une multitude d'associations, d'entreprises artisanales, et aujourd'hui de structures publiques, qui portent toutes des activités diverses dans le champ de la musique.

ACTIVITÉS

Depuis sa création en 2007, le PôLe de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire se définit donc comme un « réseau de compétences » structuré et coopératif qui cherche à renforcer la diversité des initiatives musicales et à diffuser une culture de la coopération. C'est un outil de coopération entre acteurs culturels qui permet d'envisager des mutualisations, de co-construire des politiques publiques avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat, et de valoriser les acteurs dans leurs compétences et leurs complémentarités.

Le PôLe décline son action à travers des missions d'appui, d'information, d'animation, d'observation, de valorisation et d'expérimentation. Ainsi, le PôLe accompagne les initiatives, les porteurs de projets et les collectivités. Il observe le dynamisme du secteur, le rend lisible et compréhensible, permettant ainsi des échanges constructifs et prospectifs. Il anime des concertations territoriales et thématiques. Il expérimente de nouvelles solutions collectives. Il valorise la filière musicale et l'ensemble de l'écosystème créatif sur lequel elle s'appuie.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2007
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens immatériels et de compétences
- Adresse : 6 rue Saint-Domingue, 44200 Nantes
- Téléphone : 02 40 20 03 25
- Adresse mail : vianney@lepole.asso.fr

RAVIV

(Île-de-France)

DESCRIPTION

RAVIV est un réseau solidaire et participatif de structures du spectacle vivant (compagnies et lieux) en région Île-de-France, visant à obtenir des moyens propres au bon développement territorial déserteur et à stimuler et à pérenniser des projets artistiques sur l'ensemble du territoire francilien.

La mutualisation étant au centre de leurs pratiques, leur objectif est d'engager une démarche participative de solidarité et d'économie solidaire. Ils souhaitent se placer dans une idée de solidarité participative en action au niveau du partage.

ACTIVITÉS

Son objectif est de permettre une structuration professionnelle et une montée en compétence des membres, un partage de d'informations, d'expériences et de savoir-faire, telles que l'organisation de manifestations, de débat, et de tout autre événement public ayant pour objectif de rendre visible les projets des adhérent.es, de créer de l'emploi et d'apporter une réflexion nécessaire à la reconnaissance du secteur des arts vivants par la société civile, les institutions publiques et privées.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2008
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériel, moyens humains, locaux de travail, locaux de stockage
- Adresse : 221 rue de Belleville, 75019 Paris
- Téléphone : 06 82 64 60 27
- Adresse mail : reseau.raviv@gmail.com



réseau éco-événement
reeve

(Pays de la Loire)

DESCRIPTION

Le Réseau éco événement, le REEVE est une association loi 1901 basée à Nantes, opérant principalement dans les Pays de la Loire et coopérant avec de nombreux acteurs en France et dans le Monde.

Sa gouvernance intègre des adhérents représentant toutes les parties prenantes de la filière événementielle : organisateurs, lieux, traités, prestataires, collectivités et réseaux. Elle fait également appel à des citoyens et des bénévoles.

ACTIVITÉS

Le REEVE a pour objectif de mobiliser ces acteurs des filières événementielles pour qu'ils contribuent activement à la lutte contre les dérèglements climatiques et s'adaptent aux dérèglements à venir.

Le REEVE a également vocation de se mettre en lien avec toutes les initiatives nationales et internationales pour favoriser le partage de bonnes pratiques. A ce titre, nous établissons de nombreux partenariats.

Pour atteindre cet objectif, ils proposent des ressources en ligne gratuites, co-organisent une rencontre annuelle, animent des groupes de travail, informent sur les formations disponibles, organisent des journées d'études nationales "Territoires d'événements responsables" et animent un label "événement éco engagé".

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2016
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens immatériels et de compétences
- Adresse : 4 rue René Viviani, 44200 Nantes
- Téléphone : 06 23 10 50 99
- Adresse mail : bonjour@reseau-eco-evenement.net



(Pays de la Loire)

DESCRIPTION

La Ressourcerie Culturelle en région Pays de la Loire est née d'un constat simple : le milieu du spectacle regorge de matériels inutilisés. Plusieurs raisons à ce phénomène ; le matériel n'est plus utile à la structure, il ne fonctionne plus ou a été remplacé par un équipement plus récent. Partant de ce bilan, cette structure s'est donnée pour mission de revaloriser le matériel son et lumière, les décors, les mobiliers et objets en tous genres récupérés ici et là.

Cette structure interroge les pratiques du monde du spectacle avec la volonté d'impulser de nouveaux modes de consommation écoresponsables et collaboratifs.

ACTIVITÉS

Dans une dynamique d'économie circulaire, La Ressourcerie Culturelle fonctionne à travers quatre étapes clés :

la collecte, qui consiste à aller chercher le matériel dans les différents lieux : festivals, salles de concerts, théâtres, radios, musées, cinémas, associations, locaux de répétition, compagnies ;

la revalorisation, qui consiste à trier, réparer et upcycler le matériel ;

la mutualisation, qui consiste à partager ce matériel entre plusieurs acteurs ;

le réemploi, qui consiste à louer ou vendre le matériel auprès de professionnels ou de particulier si ce dernier n'est pas utilisé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2018
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels
- Adresse : 4 rue de Saint Exupéry Saint-Hilaire-de-Loulay,
85600 Montaigu-Vendée
- Téléphone : 06 88 58 03 64
- Adresse mail : laressourcerieculturelle@gmail.com



La Ressourcerie du Spectacle (Île de France)

DESCRIPTION

La Ressourcerie du Spectacle est une équipe de techniciens, artistes, intermittents, tous investis depuis plusieurs années dans différentes associations et collectifs. Ayant fait le constat de la quantité de matériel de spectacle mis au rebut pourtant prêt à vivre une seconde vie et du manque d'infrastructures et de moyens techniques destinés à certaines formes intermédiaires de créations, ces professionnels se sont regroupés afin de créer l'association et répondre aux besoins du secteur : une ressourcerie culturelle.

ACTIVITÉS

La Ressourcerie du Spectacle fonctionne autour de 3 activités :

- La collecte de matériel son (enceinte, câble, amplificateur, micro, consoles, backline...), lumière (ampoule, projecteurs, découpes, ginettes...), matériel (distribution électrique, praticables, ponts lumières, structures scéniques...), matériaux (bois, métal, peinture, objets scénographiques...);
- La construction de matériel (Barnums - Bois réemployé, GhettoBlaster Géant - Scène DJ / bois et matériel réemployé, Lettres Lumineuses - Bois, Plexi et LED réemployés, Cabines de Conversation, Table de réunion Ping-Pong);
- Les prestations : conseils autour de l'organisation d'événements, notamment dans l'élaboration technique et/ou scénographique, l'aménagement d'espaces ou la création personnalisée, redonner vie à du matériel et des matériaux considérés comme déchets...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2014
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : moyens matériels
- Adresse : 14 avenue du Président Salvador Allendé, 94400 Vitry-sur-Seine
- Téléphone : 09 72 48 20 93
- Adresse mail : contact@ressourcerieduspectacle.fr



(Auvergne-Rhône-Alpes)

DESCRIPTION

L'association Retour de Scène participe au développement et à la valorisation des musiques actuelles sur le territoire isérois. Avec un soutien particulier pour la scène locale et les artistes en développement, l'association porte quatre projets ambitieux : la diffusion (avec son festival Magic Bus et ses concerts dans les salles de l'agglomération), le soutien aux pratiques (en accompagnant des artistes locaux, en proposant des ateliers dans le domaine du spectacle vivant, ou encore en proposant un Dispositif Associatif de Mutualisation de Matériel Événementiel), la mise en place d'actions culturelles (en milieu carcéral...).

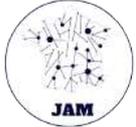
ACTIVITÉS

Issu des valeurs de l'économie sociale et solidaire, la DAMME (dispositif Associatif de Mutualisation de Matériel Événementiel) permet de mettre à disposition des moyens nécessaires à la réalisation des projets associatifs.

La DAMME propose une mutualisation de matériel logistique et événementiel au service des associations. Il s'agit ici de mettre en commun, faciliter la mise en réseau et de favoriser les partenariats dans une logique de valorisation de la dynamique associative et culturelle du territoire isérois.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2007
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels
- Adresse : 2 rue Gustave Flaubert, 38100 Grenoble
- Téléphone : 06 66 08 70 91
- Adresse mail : contact@retourdescene.com



(Pays de la Loire)

DESCRIPTION

Le SAAS est un regroupement de compagnies et d'individus professionnels du spectacle vivant implantés en Maine et Loire, tous acteur.trices.s du spectacle vivant, tou.te.s basé.es en Maine et Loire, regroupé.e.s en une même association pour penser leurs rapports en terme de complémentarité, de solidarité, pour agir concrètement en terme de mutualisation, et d'entraide. Son objectif est de promouvoir et faire reconnaître la place déterminante de l'acte artistique dans la société, en se fondant sur les principes mis en œuvre dans l'économie sociale et solidaire.

ACTIVITÉS

Le SAAS propose de :

- mutualiser des locaux dans deux communes entre les adhérents ;
- mutualiser du matériel entre les compagnies adhérentes ;
- organiser des réflexions et tables rondes autour de différentes thématiques ;
- échanger des savoirs : logiciels libres, administration de compagnie, échanges - de pratiques en matière de diffusion des productions artistiques ;
- initier le festival « Ça chauffe en février » à Mûrs-Erigné par des adhérents du SAAS ;
- favoriser la mise en relation des équipes artistiques du SAAS avec les structures et infrastructures du Maine et Loire afin de promouvoir les liens artistiques et culturels avec la population.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2005
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels, moyens humains, outils informatiques, locaux de stockage, locaux de travail
- Adresse : 39 Ter route de Brissac, 49610 Mûrs-Erigné
- Téléphone : 06 23 28 38 98
- Adresse mail : contact@le-saas.info



Le SE/cW (Bretagne)

DESCRIPTION

Le Sew est un regroupement de 3 associations qui sont à l'origine du projet. Ces dernières sont la Salamandre (cinéma d'art et essai), le Théâtre de l'Entresort (compagnie de théâtre), l'atelier Catalyse (acteurs handicapés mentaux avec qui la plupart des créations sont réalisées), le Wart (producteur de spectacle). Ils ont choisi de s'unir pour penser ensemble un équipement culturel, lieu de vie, de création, de diffusion, de transmission et d'évènements. Tout est tourné autour de la mutualisation. L'objectif est d'attirer différentes générations au sein d'un même lieu et de mélanger des esthétiques très différentes dans un lieu inédit : les anciennes manufactures.

Les architectes Loïc Julienne, Alice Périot, Giulia Tellier (Construire / Paris) et Amélie Loisel (Laab / Lannion) ont su dans son projet concrétiser cette alliance d'activités en concevant un équipement unique qui propose une multiplicité d'usages.

ACTIVITÉS

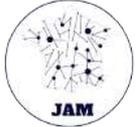
Le SE/cW fonctionne autour de 3 activités :

- Le cinéma avec La Salamandre ;
- Le théâtre avec Le Centre National pour la Création Adaptée ;
- L'organisation de concerts avec Wart Music.

Le SE/cW, c'est aussi : 3 salles de cinéma (150 / 100 / 50 places), une salle de spectacle (240 places assises/800 places), des salles de répétitions, des espaces de travail pour la troupe permanente de l'Entresort/CNCA, une librairie, un restaurant, un bar, des bureaux...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2021
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels, moyens humains, locaux de travail
- Adresse : 41 quai du Léon, 29600 Morlaix
- Téléphone : 06 72 22 29 92
- Adresse mail : karen@wartiste.com



Smart

(Auvergne-Rhône-Alpes)

DESCRIPTION

Smart France est une coopérative qui a pour but de décharger les travailleurs autonomes de la gestion administrative, comptable et financière. Smart offre à ses membres des outils mutualisés de gestion et d'administration de leurs projets. Elle leur permet d'agir de façon autonome dans le respect de réglementations complexes, en sécurisant leurs décisions sur le plan juridique et économique. Elle les accompagne dans leurs relations avec leurs clients et leurs collaborateurs. Elle assume l'ensemble des risques de production et de réalisation des projets de ses membres. Aujourd'hui, 100.000 membres utilisent les services de l'entreprise partagée, en France et dans 7 autres pays d'Europe.

ACTIVITÉS

Smart France offre un cadre juridique, économique, social, humain, solide et sécurisé pour développer une activité.

Ce service s'adresse à des associations et des entreprises culturelles qui emploient de manière régulière ou ponctuelle différentes catégories de salariés (intermittents et salariés du régime général en CDI, CDD ou CDDU) pour mener à bien leur projet. Il leur permet d'externaliser leur gestion sociale tout en restant l'employeur. C'est un service unique en France puisque Smart effectue le règlement des salaires et des cotisations sociales pour le compte des employeurs. Ces derniers ne règlent plus qu'une seule facture à Smart.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 1997
- Statut juridique : Coopérative
- Type de mutualisation : Outils administratifs
- Adresse : Hôtel 71 71 Quai Perrache, 69002 Lyon
- Téléphone : 04 78 18 41 05
- Adresse mail : info@smart.coop

SonoCoop (Auvergne-Rhône-Alpes)



DESCRIPTION

SonoCoop est une entreprise grenobloise qui soutient les organisateurs d'événements sur l'aspect technique. Ils proposent conseil et accompagnement, prestation et location de matériel, c'est concrètement un outil communautaire au service des techniciens et des artisans du spectacle.

ACTIVITÉS

Grâce à son fonctionnement coopératif et participatif, ils ont créé un espace de réflexion sur la pratique des métiers techniques du spectacle vivant et de l'événement. Ils affirment ainsi une volonté d'amélioration constante de la qualité des prestations, de la formation et du bien-être des travailleurs.ses.

SonoCoop met son parc de matériel (son, lumière, structure & scène, vidéo et électricité) et ses technicien.ne.s professionnel.le.s au service des événements. Ils œuvrent le plus souvent dans les départements de l'Isère, du Rhône et de la Drôme.

SonoCoop prend en charge l'organisation et la réalisation de la technique des événements : définir les besoins, embaucher les techniciens, fournir le matériel, et s'impliquer pleinement et avec vous dans la réussite de votre projet.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2018
- Statut juridique : SAS
- Type de mutualisation : Moyens matériels, outils informatiques et administratifs
- Adresse : 88 Rue Anatole France, 38100 Grenoble
- Téléphone : 06 32 92 28 69
- Adresse mail : contact@sonocoop.org



SWAP (Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

SWAP est une structure proposant une plateforme de location de biens mobiliers et immobiliers pour les associations du territoire grenoblois dans le but de simplifier les échanges et de valoriser leurs stocks d'équipement.

Sociale, solidaire, collaborative ou circulaire, l'économie se transforme ! Louer plutôt qu'acheter, c'est facile, c'est rapide et c'est leur devise pour construire un monde plus durable.

ACTIVITÉS

Les objectifs de SWAP est de permettre aux personnes physiques et morales de valoriser leurs équipements qui restent peu utilisés. Swap propose donc aux structures et personnes voulant mutualiser leur matériel de fixer leur prix et leurs conditions. Une annonce est alors créée et directement proposée à la communauté de Swap, qui pourra emprunter les équipements mis à disposition.

Enfin Swap propose une traçabilité complète sur les équipements et les locations.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2021
- Statut juridique : SAS
- Type de mutualisation : Moyens matériels, humains, locaux de stockage, de travail
- Adresse : Incubateur GEM, 12 rue Pierre Sémar D, 38000 Grenoble
- Téléphone : 06 23 28 38 98
- Adresse mail : swap.solidaire@gmail.com



Le Télescope (Pays de la Loire)

DESCRIPTION

L'association Le Télescope créée en 2019 a pour objectif de proposer des solutions logistiques aux événements culturels, au travers d'un outil de mutualisation des ressources.

Chaque structure est libre d'investir la somme désirée au sein du réseau du Télescope, cette somme est intégralement investie dans du matériel dont la gestion est déléguée au Télescope. En échange de cette somme, la structure reçoit un nombre de points correspondant à son investissement. Ces points pourront être dépensés pour utiliser le matériel, sans limite de temps.

ACTIVITÉS

Le Télescope propose par le biais de sa pratique de mutualisation une démarche environnementale, en optimisant les ressources de l'environnement. Le Télescope se présente aussi comme un régisseur à l'écoute des projets de chaque structure culturelle, voulant, à son échelle mutualiser ses ressources. Il se qualifie aussi de médiateur en proposant et animant un réseau d'acteurs sur le territoire nantais. Enfin, le Télescope est au service des structures culturelles afin de répondre à leurs besoins, notamment en achetant du matériel spécifique en termes d'éco-responsabilité et d'accessibilité.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2018
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : Moyens matériels
- Adresse : 4 rue de Savenay, 44000 Nantes
- Téléphone : 06 23 28 38 98
- Adresse mail : contact.letelescope@gmail.com



LES ANIMATEURS ET LES INTERVENANTS AUX JAM#1



(Auvergne-Rhône-Alpes)

DESCRIPTION

Association loi 1901 créée en 2004, Aremacs a pour objet de limiter les impacts environnementaux des manifestations sociales, culturelles et sportives en sensibilisant à l'écologie et en mettant à disposition des organisateurs d'événements des moyens humains et matériels de réduction des impacts.

L'association agit sur le territoire national grâce à cinq antennes régionales : Pays de la Loire, PACA, Nouvelle Aquitaine, Ile de France et Auvergne Rhône-Alpes. Ce maillage territorial permet d'associer force de l'ancrage local et capacité de déploiement national.

ACTIVITÉS

Aremacs se positionne en tant qu'acteur fédérant les initiatives en faveur de l'événementiel éco-responsable. Les JEER sont nées de la volonté de valoriser les démarches et les pratiques éco-responsables de nombreux événements pour raconter, inspirer et diffuser. Créée en 2017 avec l'association Respons'act, les JEER sont organisées pour la 4e fois à Lyon.

Ces rencontres permettent d'échanger sur les difficultés que les équipes organisatrices d'événements peuvent rencontrer pour changer leurs pratiques et sur les façons d'articuler pérennité économique, sociale et environnementale. Les JEER mobilisent toutes les parties prenantes de l'événementiel : institutions et collectivités, organisateurs d'événements, société civile, acteurs privés et structures de l'économie sociale et solidaire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2004
- Statut juridique : Association
- Adresse : 19 rue Père Chevrier, 69007 LYON
- Téléphone : 04 26 00 55 22
- Adresse mail : lyon@aremacs.com



CAGIBIG

(Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

Spécialiste de la mutualisation de matériel depuis 2015 et guidé par les principes de l'Économie Sociale et Solidaire, Cagibig intervient sur le territoire autour de la mutualisation par l'intermédiaire de sa régie logistique opérationnelle et de sa plateforme numérique de mutualisation de matériel qui permet aux acteurs du territoire d'utiliser du matériel partagé et de participer à des achats collectifs. Ces échanges permettent de créer de nouvelles synergies pour répondre aux enjeux sociétaux actuels, tels que l'inclusion et l'éco-responsabilité.

En constatant des problématiques en termes logistique et technique au sein de l'événementiel, notamment dû à des instabilités économiques qui permettent difficilement d'envisager sereinement l'avenir pour les structures événementielles ou encore la nécessité d'investir dans du matériel coûteux et avec la conviction que ces acteurs participent à la richesse de leur environnement, que l'idée de mutualisation des moyens logistiques et techniques est apparue.

ACTIVITÉS

Cagibig est accompagnateur d'une communauté à la fois en répondant à ses besoins techniques, et aussi en la conseillant dans ses futurs projets de mutualisation. Pour accompagner cette communauté grandissante, il a été développé une plateforme numérique de mutualisation où les acteurs du territoire peuvent prêter ou emprunter du matériel via un système de points et également investir collectivement sur du matériel spécifique. Il est également proposé un accompagnement de terrain avec un service de magasin itinérant, véritable régie logistique opérationnelle à destination des acteurs de l'événementiel pour assurer le suivi et la traçabilité du matériel.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2011
- Statut juridique : Association
- Type de mutualisation : moyens matériels, locaux de stockage
- Adresse : 4 Allée du Textile, 69120, Vaulx-en-Velin
- Téléphone : 04 87 91 48 83
- Adresse mail : contact@cagibig.com



Elémen'terre

Association pour des pratiques éco-responsables
sur les événements en Occitanie

(Occitanie)

DESCRIPTION

Créée en 2008, Elémen'terre est une association qui a pour objectif de favoriser les pratiques éco-responsables sur les événements en Occitanie.

Un événement en démarche éco-responsable, c'est un événement qui prend en compte les enjeux environnementaux et sociétaux de sa conception à sa mise en œuvre, et qui tend à réduire son impact environnemental tout en ayant un impact positif sur son territoire et sur la société.

Ils travaillent avec des événements de tous types : festival, manifestation sportive, repas de quartier, fête d'école, fête de famille...

ACTIVITÉS

Elémen'terre propose plusieurs actions :

- de la mutualisation de matériel réutilisable : Gobelets, assiettes et couverts réutilisables ainsi que du matériel complémentaire de type poubelles de tri, porte-badges, cendriers et cendriers de poche ;
- de l'accompagnement global des événements à l'éco-responsabilité : conseil, diagnostic, accompagnement, mise en réseau, création de ressources... ;
- des formations à l'éco-responsabilité pour les organisateurs d'événements ;
- de la sensibilisation : animation d'ateliers participatifs d'éducation à l'environnement et au développement durable.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2008
- Statut juridique : Association
- Adresse : 5 rue de Kiev, 31100 Toulouse
- Téléphone : 05 62 75 51 94
- Adresse mail : accueil@elemen-terre.org



(Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

Menuiserie éco-responsable, installé à Vénissieux depuis 2014, Fixart propose aux particuliers la pose de tout type d'aménagements (lambris, parquets, portes intérieurs, terrasses, persiennes...) et d'agencements (cuisines, placards, commodes, dressings...).

Grâce à un petit atelier de fabrication, Fixart fabrique exclusivement du mobilier éco-conçu et utilise principalement des produits durables et des matériaux écologiques pour un habitat sain avec le plus faible impact environnemental et accompagne si besoin les personnes en auto-construction.

ACTIVITÉS

Se définir comme menuisier-agenceur éco-responsable, c'est identifier l'impact environnemental de son activité et agir en conséquence pour le limiter. Les actions qui peuvent être menées sont les suivantes :

- La réduction et la gestion des déchets ;
- La maîtrise de la consommation énergétique ;
- La lutte contre la pollution de l'eau, de l'air et des terres ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La réduction de la consommation de ressources non renouvelables ;
- Le choix de matériaux et de fournisseurs locaux ;
- La réduction des nuisances (bruit, poussières...).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2014
- Statut juridique : SARL
- Adresse : 6 rue Paul Juillet, 69200 Vénissieux
- Téléphone : 06 62 53 74 43
- Adresse mail : contact@menuisierfixart.fr



Graines Electroniques (Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

Graines Electroniques est une association lyonnaise née en 2019 dont la particularité de ce festival repose sur l'utilisation de la musique comme vecteur d'engagement pour la cause environnementale.

Le festival prend en compte dans son organisation cette question d'impact environnemental comme enjeu central, dans le but de faire émerger une réelle démarche écologique pour l'événementiel de demain, qui a trop longtemps considéré l'environnement comme variable d'ajustement.

ACTIVITÉS

Les festivalier.ères ont l'occasion pendant cet événement de profiter pendant deux jours d'une programmation musicale électronique, éclectique, locale et paritaire ainsi que d'ateliers d'initiation pour apprendre et comprendre la musique électronique.

Les participant.es peuvent également découvrir une programmation environnementale, animée par des acteurs locaux, visant à promouvoir des artistes, des produits et des initiatives locales et éco-responsables. La finalité de cette programmation est de toucher et de sensibiliser un public large en termes d'engagement environnemental en faisant découvrir différentes manières de s'engager au quotidien, pour soi-même, pour l'environnement et pour la société.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2019
- Statut juridique : Association
- Adresse : 60 rue des Acqueducs, 69005 Lyon
- Téléphone : 06 37 96 31 16
- Adresse mail : contact@graineselectroniques.com



Marc Villarubias – CO18 (Auvergne–Rhône–Alpes)

DESCRIPTION

Marc Villarubias est consultant indépendant chez CO18 – Culture Objectif 18. Ses missions sont :

- d’accompagner les collectivités, les organisations et opérateurs culturels dans les transitions sociales, participatives, environnementales et territoriales de leurs politiques culturelles, artistiques et patrimoniales ;
- aider à la conception et mise en œuvre de projets complexes articulant culture, territoire et développement soutenable.

Auparavant, Marc Villarubias était Ancien Directeur à la Mission Coopération Culturelle de la Ville de Lyon et Ancien conseiller technique Cabinet des adjoints (Culture/Événement) à la Ville de Lyon. Il est aussi conférencier et chargé de cours “Culture et développement durable, culture RSE, Mécénat”.

Il milite pour le classement des Data du réseau social Facebook au patrimoine de l’UNESCO.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Adresse : 3 rue de la prairie, 69 100 Villeurbanne France
- Téléphone : 06 81 79 00 15
- Adresse mail : marc.villarubias@co18.org



La Métropole de Grenoble, direction des Déchets (Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

La Métropole assure les traitements des déchets depuis 1972. Ses missions se sont renforcées lors du passage en communauté d'agglomération au 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2005 avec le transfert de la compétence de collecte.

ACTIVITÉS

Grenoble-Alpes Métropole est chargée de l'ensemble des opérations liées à l'élimination des déchets ménagers et assimilés :

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits ;
- Collecte des déchets résiduels (ordures ménagères classiques) et des déchets recyclables (papiers/emballages et verre) : collecte en porte à porte et en apport volontaire ;
- Tri et valorisation des déchets ;
- Gestion des 21 déchèteries réparties sur le territoire métropolitain ;
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets.

Certaines missions sont assurées en direct, d'autres sont déléguées :

- Pour la collecte, le service est principalement assuré en régie directe (93 % de la population du territoire) ;
- Pour le traitement et la valorisation, la majorité des prestations sont déléguées (centre de tri et usine d'incinération des déchets) ou confiées en exploitation à des prestataires privés (transport, traitement et valorisation des déchets collectés en déchèteries).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Adresse : Le Forum, 3 rue Malakoff, 38031 Grenoble Cedex
- Téléphone : 04 57 04 43 36
- Adresse mail : mathilde.beluze@grenoblealpesmetropole.fr

(Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

Minéka est une association fondée par des architectes dont l'objet social est de démocratiser le réemploi dans le secteur de la construction et cela par plusieurs moyens d'action : - La collecte ; - La redistribution ; - L'accompagnement et sensibilisation. A ce jour, Minéka a collecté plus de 250 tonnes de matériaux autour de la métropole du Grand Lyon, dont les trois quarts ont déjà été redistribués.

ACTIVITÉS

Depuis 2016, Minéka s'attelle à collecter, et redistribuer à prix solidaires les matériaux de construction qui peuvent bénéficier d'une seconde vie. Ces matériaux ou produits, peuvent être issus des fins de chantiers, des erreurs et surplus de commande, des rebuts de construction ou encore les fins de stock. L'association fait le lien entre un gisement de matériaux à fort potentiel de réemploi et les repreneurs, professionnels ou particuliers. Basée sur le concept d'économie circulaire, l'association agit donc dans un cadre de réduction des déchets, de préservation des ressources naturelles, mais aussi d'éducation des citoyens sur les enjeux liés au gaspillage et aux nouveaux modes d'habiter et de construire.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2016
- Statut juridique : Association
- Adresse : 182 rue de la Poudrette, 69100, Villeurbanne
- Téléphone : 04 78 52 86 28
- Adresse mail : contact@mineka.fr



(Auvergne-Rhône-Alpes)

DESCRIPTION

PAIPS est une entreprise de l'ESS qui est née en 2015 et qui a pour but de créer des solutions adaptées, pour et avec les personnes ayant des troubles du langage et leurs aidants (familles et professionnels).

PAIPS travaille depuis de nombreuses années avec une population d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes sourds ou dysphasiques, ne possédant pas ou peu de langage, souvent plus ou moins illettrés. Nous nous sommes longuement questionnées au regard du développement croissant des nouvelles technologies, sur la nécessité de trouver un outil via une application. Celle-ci permettrait à ces personnes d'être davantage autonomes dans leur communication de tous les jours.

ACTIVITÉS

Com'NOUS est le premier outil co-conçu et diffusé par PAIPS pour et avec des personnes ayant des troubles du langage, accompagnées en établissement médico-sociaux et les professionnels.

Cet outil permet de se débloquent d'une situation du quotidien et de favoriser l'échange avec autrui. Avec Com'NOUS, votre proche est capable de comprendre et de se faire comprendre, d'exprimer un besoin et d'apprendre du vocabulaire. Simple d'utilisation, adaptez et personnalisez l'outil pour répondre aux besoins concrets de votre proche.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2015
- Statut juridique : Entreprise ESS
- Adresse : 150 rue du 4 août 1789, 69100 Villeurbanne
- Téléphone : 07 69 24 58 88
- Adresse mail : contact@paips.fr

Philippe Garcin – In Homine (Auvergne–Rhône–Alpes)



DESCRIPTION

Philippe Garcin est entrepreneur social, facilitateur et consultant. Il œuvre à réconcilier l'Homme, la Nature et l'économie, à l'Infini.

Il dirige le cabinet In Hominé qui accompagne la transformation des organisations vers une contribution à la régénération des écosystèmes naturels, en travaillant la vision (prospective 2040), la stratégie d'équilibre, la gouvernance participative, la mutualisation et la coopération, le modèle économique régénératif.

Il a co-créé « Les Abondants Voyageurs » et le LICHEN, pour explorer les liens entre les humains et les autres vivants. Il facilite des diagnostics de territoire en regards croisés entre les habitants, des artistes et des scientifiques du vivant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Adresse : 53 chemin de la plumassière, 69230 St Genis Laval
- Téléphone : 06 82 84 47 99
- Adresse mail : pgarcin@inhomine.fr



Recyclerie SPORTIVE

(Auvergne Rhône Alpes)

DESCRIPTION

La Recyclerie Sportive est un réseau de recycleries spécialisées dans les équipements et matériels sportifs. Comme une ressourcerie, elle a avant tout valeur d'exemple, c'est un outil de communication mettant en avant une alternative au mode de consommation actuel. Ses fonctions principales sont : la collecte, le tri, la co-réparation, la redistribution via des boutiques solidaires et les animations afin de faciliter la pratique sportive et la sensibilisation au sport zéro déchet.

ACTIVITÉS

Le projet de la Recyclerie Sportive est né en juin 2015 de la rencontre de deux acteurs, respectivement du milieu du sport et de la gestion des déchets. Inscrite dans l'économie circulaire, la Recyclerie Sportive fournit des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour aller vers un modèle économique « circulaire » dans le domaine du sport.

L'association a pour but de favoriser l'accès au sport à tous et de prioriser le développement de l'emploi local et l'insertion professionnelle de personnes en difficultés.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Date de création : 2015
- Statut juridique : Association
- Adresse : 6 Avenue du Plateau, 69009 Lyon
- Téléphone : 06 63 94 89 55
- Adresse mail : lyon@recyclerie-sportive.org

NOS PARTENAIRES



ANNEXES

ANNEXE N°1 : QUESTIONNAIRE DU PANORAMA DE LA MUTUALISATION

Partie 1 : Coordonnées de la structure et de la personne contactée

- 1) Nom de la structure
- 2) Adresse postale
- 3) Site web
- 4) Nom/Prénom/Fonction de la personne contactée
- 5) Adresse mail
- 6) Téléphone

Partie 2 : Informations sur la structure

- 7) Forme juridique : Association / Entreprise / Coopérative / Collectif informel / Autre
- 8) Année de création
- 9) Secteur d'activité principal : Culturel / Sportif / Événementiel marchand (Salon, Foire, Marché...) / Autre
- 10) Nombre de salariés ETP : 0 à 5 (TPE) / 5 à 10 (TPE) / 10 à 20 (PE) / 20 à 50 (PE) / 50 à 250 (PME) / 250 à 500 (ME) / 500 à 10 000 (GE) / > 10 000 (TPE)
- 11) Nombre de bénévoles à l'année : 0 À 5 / 5 à 10/ 10 à 20 / 20 à 50 / 50 à 100 / Plus de 100
- 12) Poste des salariés : Communication / Administration / Logistique / Animation / Informatique / Mutualisation
- 13) Est ce que les salariés ont une part de leurs missions dédiée à la mutualisation ?
- 14) Si oui, quels sont les postes des salariés ayant cette part dédiée à la mutualisation dans leurs missions ?
- 15) Description rapide de la structure et de son activité

Partie 3 : Description de la pratique de mutualisation au sein la structure

- 16) Quel type de mutualisation mis en place ? : Moyens matériels / Moyens humains / Outils informatiques, administratifs, de communication / Locaux de travail / Locaux de stockage / Autre ?
- 17) Quel volume mutualisé à l'année ?
- 18) Depuis quand mutualisez-vous ?
- 19) Comment mutualisez-vous ? Quelles sont vos bonnes pratiques de mutualisation ?
- 20) Sur quel territoire mutualisez-vous ? : En interne / Commune / Communauté de communes / Département / Région / National



- 21) Est-ce que vous avez une plateforme numérique pour gérer cette mutualisation ?
- 22) Est-ce que vous avez un dépôt/espace de stockage mutualisé ? Si oui, combien de m² environ ?
- 23) Est-ce que vous avez des bureaux partagés ? Si oui, quelle superficie ? Et avec combien de structures ? Lesquelles ?
- 24) Est-ce que vous avez d'autres outils en particulier pour gérer cette activité de mutualisation ? Si oui, préciser
- 25) Faites-vous partis ou avez vous constitué un réseau de structures pour co-gérer cette activité mutualisation ? Si oui, quelles sont ces structures ?
- 26) À quelle échelle territoriale ces structures se situent-elle ? : Commune / Communauté de commune / Département / Région / Métropole / Nationale / Autre
- 27) Qui contribue à cette mutualisation ? Quels sont les utilisateurs de vos services ?
- 28) Êtes-vous en lien avec les collectivités territoriales pour mettre en place et développer cette mutualisation au sein de votre territoire ?
- 29) Si non pourquoi et est-ce que vous pensez que les collectivités territoriales ont un rôle à jouer sur cette dynamique ?
- 30) Si oui, comment ?
- 31) Quel est votre besoin financier global sur une année pour cette activité de mutualisation ? : - 20 000 € / 20 000 à 50 000 € / 50 000 à 100 000 € / 100 000 à 200 000 € / 200 000 à 500 000 € / + 500 000 €
- 32) Aujourd'hui, avez-vous atteint votre seuil de rentabilité ? Si non, quand pensez-vous atteindre votre seuil de rentabilité ?
- 33) Avez-vous des aides de la part des collectivités territoriales pour développer cette pratique ? Si oui, lesquelles ? : Subvention de fonctionnement / Subvention d'investissement / Mise à disposition de locaux / Mise à disposition de matériel / Délégation de service public / Autres
- 34) Vous tournez-vous vers le mécénat pour obtenir des aides ? Si oui, auprès de quel type de mécénat ? : Fondation / Association / Entreprise
- 35) Êtes-vous accompagné par d'autres structures en particulier pour mettre en place et développer cette pratique de mutualisation ? Si oui, lesquelles ?
- 36) Est ce que la crise sanitaire a eu un impact sur votre activité ?

Partie 4 : Les problèmes rencontrés

- 37) Quels problèmes, freins, blocages avez-vous rencontrés en interne en mettant en place un système de mutualisation ?
- 38) Quels problèmes, freins, blocages avez-vous rencontrés avec d'autres acteurs, externes à votre structure ?
- 39) Les avez-vous résolu ? Si oui, comment ? Si non, à votre avis, pourquoi ?

Partie 5 : Les raisons de la mise en place d'une pratique de mutualisation

40) Pourquoi faites-vous de la mutualisation ? Quelles sont les valeurs que vous portez ?

41) Quels sont les avantages à mutualiser selon vous ?

42) Comment définiriez-vous la mutualisation ? Quel contenu mettriez-vous sous ce terme ?

43) Selon vous, serait-il souhaitable que les institutions politiques incitent d'avantage à la mutualisation ?

44) Si oui à quel niveau serait-ce le plus pertinent ? : Municipalité / Intercommunalité / Départemental / Régional / Etat / Autre ?

45) Si oui, comment ? : Réglementation / Légifération / Financement / Autre ?

46) Si non, pourquoi ?

47) Quels sont vos objectifs en faisant de la mutualisation ? Qu'attendez-vous de cette pratique ? Environnement / Dynamisme territorial / Social / Économie / Solidarité / Innovation / Dynamisme culturel / Autre ?

48) Mesurez-vous l'impact de votre démarche via des indicateurs de mesure d'impact ? Si oui, pouvez-vous les citer ? Si non, seriez-vous intéressés d'avoir des informations concernant ces indicateurs de mesure d'impact ?

49) Au vue de votre activité actuelle, pensez-vous avoir atteint vos objectifs ? Si non, pourquoi ?

50) Accepteriez-vous d'échanger avec d'autres structures sur ces indicateurs de mesures d'impact ?

51) Seriez-vous intéressés par les résultats de cette étude ?

52) Connaissez-vous d'autres structures faisant de la mutualisation qui pourraient être intéressées d'échanger avec moi autour de cette thématique ?

53) Avez-vous des questions ou des faits à partager ?



ANNEXE N°2 : RETRANSCRIPTION ÉCRITE DE LA CONFÉRENCE "RÉEMPLOI ET MUTUALISATION : UNE COMPLÉMENTARITÉ EXISTE-T-ELLE ?

Paul Berthet – Aremacs :

Bonjour à toutes et tous. Merci d'être là pour cette après-midi de la Journée Nationale des Acteurs de la Mutualisation. Je m'appelle Paul Berthet. J'ai la chance d'être le directeur national de Aremacs. J'en parlerai après. Je suis accompagné de Lauriane Gallet, avec qui j'ai la chance de travailler, qui est responsable d'antenne Auvergne-Rhône Alpes.

En deux minutes, je vais vous présenter rapidement Aremacs et puis un événement qui a eu lieu hier. Aremacs est une asso qui existe depuis 17 ans, une asso de terrain. Et qui a pour mission d'accompagner les acteurs événementiels, tous types d'événementiels, aux enjeux de la transition écologique, à l'éco-responsabilité, avec une expertise sur tout le cycle de la gestion responsable des déchets. Donc des actions en amont sur l'accompagnement au diagnostic, de la formation, du terrain, de l'opérationnel, avec des moyens humains et matériels. Et puis des mesures d'impact, des bilans. On est une association parce qu'on accompagne aussi près de 2 millions de personnes chaque année au changement de comportement citoyen sur les enjeux de la transition écologique. Et enfin, on accompagne beaucoup de collectivités pour favoriser la transformation des politiques publiques. On est en marché avec la métropole de Lyon et la région et d'autres métropoles en France. Pour bien mener à bien ces missions, on a 5 antennes régionales en France. On a une vingtaine de salariés. Et on a une force bénévole d'à peu près 600 personnes qui sont notre richesse et notre famille.

On est sur une belle semaine de mise en visibilité et de rencontres des enjeux événementiels et culturels en particulier. Mardi, il y avait le Forum Entreprendre pour la Culture avec un enjeu sur le changement d'ère. On est bien dans la thématique de toute la semaine. Hier avaient lieu les Journées Événementielles Eco-Responsables qu'on organise, c'était la quatrième édition, à la Métropole de Lyon. Donc des temps de table ronde, donc des temps de table ronde, un peu comme ici, des présentations, des ateliers d'éco-construction. C'était intéressant. Et je revois certaines têtes qui étaient aussi là-bas hier.

Et aujourd'hui, on a continué sur les Journées des Acteurs de la Mutualisation. C'est la première édition. Ichem et Cagibig nous ont demandé d'être là pour animer la conférence suivante. Ré-emplois et mutualisation : une complémentarité existe-t-elle ? On va essayer d'aller creuser un peu sur les freins et les leviers. Notamment la dynamique un peu actuelle qu'on a sur le territoire, en particulier de la Métropole de Lyon et de la région. Il y a des opportunités qui se font. Mais voilà, comment est-ce qu'on ne rate pas la meilleure innovation territoriale qu'on peut apporter.

On va d'abord se poser la question de savoir comment est-ce que tous ces enjeux de ré-emploi et de ressourcerie et de recyclerie sont des vecteurs d'ancrages territoriaux. On va travailler les flux, sur un ancrage territorial et l'éco-responsabilité. On pense particulièrement que c'est un enjeu territorial avant tout.

L'ancrage régional est essentiel et le dimensionnement est parfait pour travailler sur ces questions-là. On parle tout le temps d'économie circulaire. Qu'est-ce que c'est l'économie circulaire ? C'est un concept qui a été inventé il y a 40 ans, principalement par le monde industriel, qui était surtout un enjeu de productivité. Pour nous, c'est surtout un enjeu de citoyenneté et d'engagement et d'emploi. Donc oui, on peut parler d'économie. Mais on va aussi parler de social, d'emploi et surtout d'environnement. Dans quelles mesures est-on capables d'utiliser plus longtemps des ressources, des matières, des matériaux et du matériel, avec une meilleure utilisation sociale, avec une réduction des impacts écologiques. Et ce qui est intéressant, en plus, pour la première fois, ça nous permet nous de dire aux acteurs « tiens ça ne coûte pas cher et vous allez même gagner de l'argent avec ça » ! Souvent, c'est un enjeu central. Il y a 17 ans, quand on a commencé, on nous disait plutôt « c'est sympa ce que vous faites, de ramasser les déchets mais en revanche, on ne vous payera pas, à part trois bières et puis voilà »... Et du coup, ça c'est assez parlant pour les acteurs parce qu'on sait qu'on est sur un secteur qui est assez fragile, dont la reconnaissance sur laquelle les enjeux d'éducation populaire est faible. Et en plus on sort d'une crise sanitaire majeure. Donc voilà... Ça, c'est un enjeu non seulement de contexte mais c'est un enjeu aussi de filière et donc on est ravis de travailler sur ça. Et ce ne sont plus des gros mots en plus. Donc c'est assez intéressant.

On va maintenant faire une présentation et un petit tour de table des acteurs. Hichem, je vais te demander de te présenter. Qui est-tu ? Que fais-tu ? Quels sont les enjeux que tu as sur ta structure par rapport à la thématique actuelle ?

Hichem El-Garrach Balandin –Cagibig :

Bonjour, Hichem, association Cagibig. On fait de la mutualisation de matériel. Sur la thématique du ré-emploi, notre parc matériel est finalement composé à 70% de matériel issu du ré-emploi. C'est soit du matériel qui a été donné parce qu'il était en fin d'amortissement par des structures. Soit du matériel qu'on a récupéré et remis en état. Et du coup, les questionnements qu'on se pose par rapport aux liens avec les ressourceries, c'est... On a beaucoup de demandes, nous de notre côté, de la part des organisateurs d'événements, de pouvoir leur apporter de la ressource matière, que ce soit du bois, du tissu, etc. Et à côté de ça, on est spécialistes du matériel. Et en fait, le matériel et la ressource... Au final, la ressource matière, ça ne se gère pas de la même manière. Et du coup, on aimerait trouver des moyens de travailler avec des personnes qui savent réellement gérer la matière, parce que ce n'est pas tant notre métier et nous, on pourrait faire l'interface et répondre à une demande. Mais du coup, on ne sait pas forcément gérer les flux et les gisements.

Johanne Boachon – Minéka :

Bonjour, Joanne Boachon, je suis directrice fondatrice de l'association Minéka, qui est basée à Villeurbanne, dont le but est de démocratiser le ré-emploi dans la construction. Pour cela, on développe plusieurs moyens d'actions. On collecte des matériaux et des produits qui sont issus des secteurs de la construction et de la déconstruction mais aussi de l'événementiel culturel comme les musées ou les salons.



Ensuite, on les redistribue à prix solidaires, dans notre stock à Villeurbanne. On développe aussi des activités de conseil et de sensibilisation auprès des maîtrises d'œuvre et des maîtrises d'ouvrage, à savoir ceux qui construisent et ceux qui font construire pour réduire leurs déchets sur leurs chantiers, en identifiant les matériaux qui peuvent être ré-employés. On les aide à réintégrer les matériaux dans leurs futures opérations ou à faire circuler la matière auprès des acteurs du territoire, d'autres chantiers, de recycleries ou encore d'associations.

Alexandra Pinto – Recyclerie Sportive :

Je suis responsable de la Recyclerie Sportive de Lyon. C'est basé à la Duchère. On a commencé cet état. On fait du ré-emploi et de la ré-utilisation de matériel sportif. Les gisements peuvent être de source différente. Ça peut être des distributeurs de sport, ça peut être des particuliers, vous et moi... On va récupérer le matériel qui n'est plus utilisé. Soit on en fait un ré-emploi qu'on va revendre. Donc on va tout revendre à prix solidaire également et c'est à destination des particuliers. Soit on va le ré-utiliser et on va complètement détourner son utilisation. Il y a plein d'exemples, je vous en donne un : on peut faire un tapis avec de la corde d'escalade. Etc. Donc on va vraiment essayer de faire en sorte qu'il y ait le moins de déchets possibles in fine. Et donc tous ces ateliers-là, ce sont des choses qu'on peut proposer aussi dans des missions de sensibilisation auprès des publics, que ce soit pour les collectivités et les territoires.

Lindsay Reynolds – Graines Electroniques :

Je suis coprésident de l'association Les Graines Électroniques. C'est une association de musiques électroniques éco-responsable. On organise des événements où l'idée c'est de rassembler les gens autour de la musique pour sensibiliser et pousser à l'action en faveur des thématiques environnementales. Notre idée, c'est vraiment d'essayer de participer à la création d'un imaginaire collectif autour de la transition écologique et solidaire, pour que ce soit perçu comme un mouvement positif à faire ensemble. Et on pense que la culture et les festivals ont un rôle important à jouer dans la création de cet imaginaire. Quand je parle d'événements éco-responsables, en fait, on a deux axes dans l'éco-responsabilité. On a un premier axe en fait, où on invite des associations, des collectifs, des entrepreneurs, à proposer des activités pour les festivalier-e-s du festival. Sur des thématiques environnementales différentes. Où l'objectif, c'est d'avoir des thématiques différentes et que ça puisse parler à tout le monde. Et le deuxième axe de l'éco-responsabilité dans notre festival, c'est sur l'axe d'éco-conception. L'idée, c'est de réduire au maximum l'empreinte environnementale du festival. Pour cela, on pense au transport. Comment faire venir les festivalier-e-s en vélo ? Limiter les voitures ? Mais aussi sur les transports de matériel ? On essaie de valoriser le transport en vélo, de déplacer un maximum de choses en vélo. Et aussi sur l'alimentation et les boissons, avoir des produits locaux, bio et de saison, etc. Et sur la question de la mutualisation et du ré-emploi, on est vraiment intéressés sur ça !

Pour nous, ça a un sens au niveau écologique de limiter la création de nouvelles matières et de pouvoir partager du matériel, c'est un des leviers d'actions pour réduire l'impact environnemental du festival. Donc voilà, on est très intéressés là-dessus. On fait des choses mais je pense qu'on reviendra sur ça un peu plus tard.

Alexandre Jolly – Fixart :

Je travaille à la Menuiserie Fixart. Nous intervenons depuis 2010 sur le montage des expositions des institutions culturelles de la région Auvergne Rhône-Alpes. Principalement pour la construction de cloisons d'exposition, la pose d'éléments scénographiques et l'installation d'œuvres d'art. Depuis 2014, je propose aussi le démontage des expositions en vue du ré-emploi. Actuellement, je suis en accord-cadre avec le Musée des Confluences pour le démontage avec réemploi de certaines de leurs expositions. Nous sommes donc du côté du démontage, des acteurs de terrain avec pour objectif un taux de réemploi de 75%. Nous venons justement de démonter l'exposition « Terre en Héritage ».

Lauriane Gallet – Aremacs :

Merci pour ces présentations. J'ai envie de vous interroger, dans un premier temps, sur une question qui paraît simple mais je pense que les réponses peuvent être intéressantes. Pour vous, quelle est la définition de la mutualisation ? Qu'est-ce qu'une recyclerie ? Qu'est-ce qu'une ressourcerie ? Quelles sont les différences et les complémentarités éventuellement ?

Lindsay Reynolds – Graines Electroniques :

Pour nous, le ré-emploi, on le pense surtout... Quand on pense à notre scénographie, on se demande comment est-ce qu'on fait pour limiter l'utilisation de créer de la matière et limiter le fait d'acheter de la nouvelle matière pour créer notre scénographie. Et donc du coup, ça passe beaucoup par trouver des gisements de matières, soit qui sont destinés à être jetés, soit à passer par des acteurs de ré-emploi comme Emmaüs où on va acheter du tissu pour faire nos guirlandes et ce genre de choses. Et sur la mutualisation, nous, on le perçoit vraiment sur la question du matériel. Par quels acteurs peut-on passer pour trouver des solutions pour avoir du matériel et ne pas acheter nous-mêmes du matériel ? Et ne pas avoir de stock, comme des enceintes, qui traînent dans un placard pendant 6 mois de l'année et les utiliser deux fois par an. Voilà pour les questions sur l'utilisation.

Alexandra Pinto – Recyclerie Sportive :

Peut-être que la différence entre ressourcerie et recyclerie, c'est ... Ce n'est pas très compliqué. Pour la recyclerie, il va y avoir une notion de valorisation, qu'il n'y a pas dans une ressourcerie. C'est ça la grosse différence. Donc dans notre cas à nous, on va faire du ré-emploi, on va vendre directement. Dans certains cas, si on peut réparer, on va essayer de réparer pour après revendre. C'est ce qu'on essaie de faire. Et aussi, on a un gros travail sur les vélos et sur les trottinettes.



On essaie de réparer un maximum de vélos et de trottinettes. Tout ce qui est cycle et roulant. C'est ce fait qu'on a une activité de recyclerie.

Hichem El-Garrach Balandin – Cagibig :

Je ne l'attaquerais pas à la définition de la mutualisation... On y a pas mal réfléchi déjà ce matin. Pour moi, je vais plus attaquer l'angle coopération et ce qu'on pourrait faire ensemble... Mais promis, je ne me lancerais pas ! Rires. Pour moi, en fait, il y a une complémentarité à partir du moment où on visualise très clairement UNE TEMPORALITÉ. Il y a un cycle de vie de la ressource. Et si on devait imaginer une complémentarité entre « ressourcerie et recyclerie et acteurs de mutualisation », il faudrait partir déjà du fait qu'il y a une ressource qui a été utilisée par une structure A. Cette structure A va utiliser cette ressource et en fait va en transférer la propriété à une ressourcerie – recyclerie qui va gérer, d'une certaine manière, le ré-emploi de cette manière. Le modèle économique d'une recyclerie, c'est qu'en fait, cette propriété va être transférée à une structure B en fin de chaîne. C'est cette structure B qui va ré-employer la ressource utilisée par la structure A. En fait, c'est là, c'est à partir de cette structure B que peut intervenir l'acteur de la mutualisation, en tous cas dans notre vision des choses. C'est à dire que nous, de facto, on coordonne de la copropriété, c'est à dire qu'on est un acteur de ré-emploi et on multiplie en fait l'employabilité de la ressource. Et à partir de cette structure B, si par exemple cette structure B était un acteur de la mutualisation, on optimiserait énormément le ré-emploi de cette ressource puisqu'à partir du processus de mutualisation, on a la certitude que cette ressource va en permanence revenir et on va organiser cette économie circulaire, en sortie de chaîne actuelle. Je ne sais pas si j'ai été super clair. Je sais qu'on est en début d'après-midi...

Pour schématiser, c'est comme ça que je vois la complémentarité entre acteurs de la mutualisation et acteurs de recyclerie et de ré-emploi et de ressourcerie. Même si pour moi, la définition est un peu ... Je m'embrouille un peu dans ces termes mais pour moi, ce qui nous lie, c'est le ré-emploi en fait. Ressourcerie, recyclerie et acteurs de la mutualisation, on fait de facto du ré-emploi. Simplement, on l'organise sur deux schémas économiques qui ne peuvent pas s'additionner, qui ne peuvent pas se fusionner. Par contre, qui peuvent très clairement se positionner en continuité et continuer à générer de la valeur ensemble et à continuer à se partager cette valeur ajoutée.

Johanne Boachon – Minéka :

Ce que tu viens de dire, ça me fait rebondir sur le fait que mutualiser de la matière entre différents acteurs et concepteurs, ça amène à réfléchir à la manière de concevoir. Comment peut-on concevoir de manière plus frugale ? Comment peut-on concevoir de manière réversible et démontable ? Et est-ce qu'il faut utiliser autant de matière pour créer un bel événement ? J'imagine que vous, en tant qu'acteurs de la création... Il y a beaucoup d'acteurs de l'événementiel ici mais pour faire beaucoup de salon il y a beaucoup de matière floquée, etc. Comment fait-on pour réutiliser cette matière floquée ?

Comment nous, en tant qu'exutoires de ces acteurs-là, en fait, on se retrouve avec de la matière qui a forcément été utilisée et qui va, de fait, en allant chez l'acteur B, perdre encore de la matière, etc ? Et comment fait-on pour mutualiser cette matière sans qu'elle perde son intégrité ? Nous, aujourd'hui, on n'a pas encore la réponse. Et la réponse peut venir aussi des concepteurs et de leur manière de concevoir, pour que ce soit plus réversible et que ce soit moins floqué avec tel musée ou telle entreprise ou tel festival qui fait que finalement, cette matière-là va avoir plus de mal à pouvoir être mutualisée et à tourner.

Paul Berthet- Aremacs :

Il y a un vrai enjeu, encore une fois, de changement de comportement aussi... Je pense que le faire souvent permet de traduire l'action. On en a discuté hier sur un exemple, qu'on avait avec une intervenante, qui est venue présenter comment est-ce que l'achat en amont va déterminer beaucoup de choses ? Et là on a pris un risque un peu culotté : j'ai pris comme exemple le Salon du MEDEF. C'était audacieux. On en pense ce qu'on en veut mais ce qui était intéressant, c'était que même sur un salon comme ça, avec ce qui se passe là-bas, la position de l'acheteur était ferme sur « il n'y aura pas de moquette ». Point ! Terminé ! Et bah même au Medef, ça s'est fait ! Donc si ça se fait au Medef, je pense qu'on peut le faire ailleurs en fait. Et à côté de ça, cela ne veut pas dire que tout doit être supprimé, c'est savoir quelles valeurs d'utilité, même sociales, on peut mettre dans les matières et dans les matériels, pour donner de l'usage fréquent et de nombreux cycles de vie. Johanne, j'ai une question en particulier. Minéka, c'est une structure qui existe depuis 5 ans, qui est complètement dans l'innovation territoriale et sociale. Et je pense que tu as du beaucoup te battre pour y arriver. Et ça tient à des personnes comme toi ! En trois mots, quels ont été les freins principaux ?

Johanne Boachon – Minéka :

J'aurais du mal à vraiment dire quels ont été les réels freins parce qu'il y a des freins que je perçois et que j'ai perçus et d'autres que j'ai vraiment vécus pour des raisons farfelues. Il y a les freins inhérents dans tout projet de ré-emploi dans la construction, à savoir les freins techniques et juridiques mais auxquels tous les acteurs se confrontent. Ensuite, je pense qu'il y avait le facteur femme, jeune, seule, non portée par un grand groupe. Que ce soit un grand groupe de la construction ou un grand groupe du déchet. On m'a beaucoup dit au début « vous n'avez pas de modèle économique, mais vous êtes toute seule »... Donc je ne sais pas, il faut peut-être arriver en réunion à 20 ?! Même si ce n'est pas possible... Je pense que les plus grands freins ont été ça et le manque de financement au départ. Et en fait, à partir du moment où on a réussi à générer deux ou trois expérimentations et à avoir des chiffres et de pouvoir les extrapoler, on a pu démontrer que c'était possible. Et à partir du moment où on a trouvé un soutien, forcément comme dans tous projets, quand il y a un soutien, ça attire d'autres soutiens ! Et puis après, effet de mode dont on a profité pour poursuivre le modèle. On s'est accroché à cet effet de mode pour pouvoir obtenir d'autres soutiens.



Paul Berthet – Aremacs :

Tu dis effet de mode mais c'est un effet de société fondamental !

Johanne Boachon – Minéka :

Oui ! Nous, on en est persuadé mais en fait, ce qu'on constate et à mon avis, aujourd'hui, l'économie circulaire, c'est le nouveau développement durable ! Tout le monde y va ! Économie circulaire... Une paille en bambou, c'est de l'économie circulaire... Et il y a aussi beaucoup de facteurs et de points de vigilance qu'on a en tête aujourd'hui pour ne pas que cet effet de mode disparaisse. En tous cas, ce à quoi on croit aujourd'hui et on aimerait que ce soit généralisé et que ça devienne une norme. Et qu'on ne passe pas de mode et qu'on ne passe pas à autre chose, en tous cas dans la société du grand public.

Paul Berthet – Aremacs :

Ou que ça ne soit pas uniquement une question de... Il faut en parler aussi... De productivité économique. La démarche sociale qu'il y a autour est importante, sur la redéfinition des rapports de travail et d'utilité qu'on peut avoir dans la société. Alexandre, quels ont été tes freins toi ? On va passer sur les leviers après. Sur les trucs coll. Ne vous inquiétez pas.

Alexandre Jolly – Fixart :

Concernant les freins. Le principal souci que nous rencontrons, c'est que les musées ou les organisateurs d'exposition en général ne pensent pas « réemploi ». C'est une problématique récente au sein des musées. Une des principales raisons est qu'un scénographe « signe » d'une certaine manière son mobilier d'exposition. Chaque exposition est unique. Et c'est donc très difficile de demander à une autre équipe scénographique de réutiliser ce qu'ils n'ont pas créé.

Quand j'ai démarré la question du ré-emploi, c'était en 2014 en lien avec l'association Artgens à la Croix-Rousse et le Frich-Market à la Friche artistique Lamartine. A l'époque, un démontage avec réemploi coûtait trop cher aux institutions. Le musée gallo-romain de Lyon et le Musée d'art moderne de St-Etienne ont été les seuls à répondre présents en 5 ans. Mais avec un budget très serré. Il a finalement fallu attendre 2020 et le Musée des Confluences pour que se pose réellement en interne la question du réemploi. En sachant que ce sont les régisseurs du musée et leurs techniciens qui ont été à mon sens moteur dans cette prise de conscience. Pour résumer, je ne suis pas sûr que j'aurais pu continuer à proposer ce genre de prestations si le Musée des Confluences ne s'y était pas intéressé. Le Musée des Confluences, à l'échelle des musées de la métropole, est une véritable tête de pont sur cette question du réemploi.

Paul Berthet – Aremacs :

On avait même vu qu'il y avait un enjeu de complexité sur aussi même la culture de production artistique. C'est à dire que le processus de création artistique doit être complètement libre... Et je crois que c'était à la Fédération des Récupérathèques...

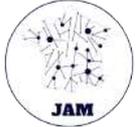
Et ce processus doit être inversé. L'objet, c'est aussi la durabilité, c'est aussi cette chose-là. Et en fait, tout artiste et tout... En fait, la création ne doit pas être limitée par justement l'utilisation ou pas de la matière. C'est autre chose. Ils avaient évoqué cela sur la difficulté de travailler avec des scénographes ou des artistes qui n'était pas évidente...

Alexandre Jolly – Fixart :

Nous, la problématique qu'on a eue, c'est le droit d'auteur. Surtout pour le démontage de l'exposition « Le Monde En Tête, la donation Antoine de Galbert » au Musée des Confluences. La scénographe a demandé à ce que ne soit pas communiqué aux récupérateurs la provenance du mobilier scénographique. Une clause dans le marché public nous interdisait toute mention au Musée des Confluences. Il était même conseillé de ne pas réutiliser en état le mobilier mais plutôt de le détourner. C'est en train de bouger en ce moment. Grâce aussi au service juridique et au service communication du musée. Dorénavant, on peut communiquer et ainsi valoriser l'image vertueuse du musée. Mais il faut bien comprendre que côté scénographe il y a vraiment cette question de la signature et du droit d'auteur.

Hichem El-Garrach Balandin – Cagibig :

Alexandre, tu connais quand même beaucoup mieux le milieu que nous mais en fait, ça bouge. Ça bouge réellement. En l'occurrence, tout à l'heure on parlait des groupes de travail théorique et j'en ai intégré un nouveau, qui est le groupe de travail Oscar, sur l'économie et la fonctionnalité. Il est conduit par des opéras en particulier et par un institut dont j'ai perdu le nom mais qui est spécialisé en économie et en fonctionnalité. Et ils sont en train de réellement se poser cette question-là. L'opéra, c'est quand même un avenir amiral de la culture et il peut vraiment apporter cet exemple-là, à toute la culture ou du moins si c'est possible à l'opéra, c'est possible ailleurs. Et en fait, il y a des vrais questionnements avec des problématiques. On a beaucoup à discuter avec le bâtiment aussi. Via ce groupe de travail, j'ai appris que Bouygues avait déjà travaillé sur ces thématiques en produisant des immeubles comme des banques de matériaux. C'est à dire qu'ils ont produits des immeubles, en Hollande je crois et ils les ont produit vraiment dans la vision que ces bâtiments seront des banques de matériaux d'ici 30 ou 50 ans quand il faudra passer à autre chose en termes d'urbanisme. Et on a beaucoup à apprendre de ces initiatives-là. Et beaucoup aussi à travailler parce que ce soit dans les musées, dans les opéras, dans les festivals ou dans la construction, in fine, on utilise un peu les mêmes matériaux. Et en fait, ce qu'on peut récupérer en construction, on peut tout à fait, pourquoi pas, le renvoyer ensuite sur des expos et inversement au final ! Et c'est là que je pense qu'il y a un énorme travail. Déjà optimiser les ressources existantes et derrière, à partir du moment où on aura ces ressources existantes, à partir du moment où on aura interconnecté ces réseaux, de toutes façons la dynamique chez les créateurs, elle se met en marche, ils sont dans leur processus de réflexion, dans leur processus de création et ils sont en train d'intégrer ces démarches-là.



Tout ce qui leur manque, quelque part, pour accélérer le mouvement, c'est cette banque de matériaux et cette banque de matières qu'on peut leur mettre à disposition.

Lauriane Gallet – Aremacs :

Tu parles de complémentarité. Vous êtes tous issus du même territoire. Est-ce que vous arrivez à travailler ensemble sur ces enjeux-là ? Si oui, comment ? Et qu'est-ce qui pourrait favoriser une complémentarité un peu plus poussée ou en tous cas une collaboration un peu plus poussée selon vous.

Hichem El-Garrach Balandin – Cagibig :

On échange déjà beaucoup avec certains depuis un petit moment. On évoque la possibilité. C'est vrai qu'on a une problématique de modèle économique, de toutes façons et une problématique de moyens aussi économiques, pour réussir à travailler ensemble. Je pense que ce qui nous permettrait vraiment d'accélérer, ce qui faciliterait beaucoup le travail en commun, c'est une implantation commune. Je suis intimement persuadé qu'on pourrait conserver chacun nos modèles économiques, qu'on pourrait conserver chacun nos activités et que si on avait une véritable proximité géographique sous la forme « d'une plate-forme logistique » qui canaliserait les flux en fait... Si on canalisait les flux et si on canalisait les gisements vers un lieu commun, derrière on pourrait se dispatcher ces gisements en fonction des spécialités des uns et des autres, en fonction de la ré-employabilité par réseau, des uns et des autres. Et du coup, ça rejoint... Enfin ce n'est pas un truc que j'invente. En l'occurrence, c'est un projet qui est déjà en cours dans la domaine du ré-emploi. En fait, je trouve que le fait de s'intéresser aux autres secteurs d'activité, à leur manière de réfléchir, à leur manière de travailler, c'est hyper inspirant. Et du coup, il faut toujours décloisonner sa réflexion. Ce projet est en cours sur notre territoire, auprès des acteurs du ré-emploi que peuvent être le groupe J'Aime, le groupe En-Vie, Emmaüs, Notre Dame des Sans-Abris, les recycleries du sud de Lyon... Elles sont toutes en réseau et elles ont toutes travaillé sur ce projet-là, d'une plate-forme commune sur laquelle ils pourraient canaliser l'intégralité des flux de ressources et derrière de pouvoir se les dispatcher via ... Et sur des critères qui sont vraiment des critères de spécialisation, des critères de réseaux de distribution. Et du coup, je pense qu'on pourrait s'inspirer de ça. A notre échelle. On n'a pas les moyens de ces acteurs-là mais puisqu'on œuvre les uns et les autres dans des secteurs qui sont finalement relativement poreux, relativement proches et en tous cas qu'on a des philosophies et des valeurs communes, une implantation commune, un peu sous ce format-là, permettrait à chacun de continuer à exister selon son propre modèle économique et simplement, on optimiserait vraiment les gisements et on pourrait vraiment se répartir les gisements et je pense que ce sont dans ces actions-là qu'on réussit à trouver des ponts entre nos modèles économiques. C'est dans cette expérimentation-là qu'on peut réussir à construire quelque chose collectivement.

Lauriane Gallet – Aremacs :

Qu'est-ce que vous en pensez les autres ? Est-ce que c'est utopique ?

Alexandra Pinto – Recyclerie Sportive :

Je trouve ça intéressant. Je voudrais juste compléter... Je pense qu'il y a aussi un effet sur toute la logistique en fait et dans les façons de travailler, une chose toute simple mais on a tous besoin de camion, grosso modo, que ce soit pour aller faire une collecte ou que ce soit pour transporter du matériel. Et là on peut tout à fait mutualiser ces moyens de transport et aussi optimiser du coup l'utilisation. Par exemple, si j'investis dans un 20 m3, déjà c'est un peu cher mais je ne vais pas l'utiliser à fond toute la semaine. Je vais potentiellement l'utiliser une à deux fois par semaine maximum et ce n'est absolument pas intéressant et je trouve que c'est clairement une hérésie. Donc on pourrait tout à fait se dire qu'on pourrait peut-être optimiser l'utilisation du camion en étant à deux ou trois ressourceries et entre acteurs du ré-emploi et de la mutualisation. C'est un exemple. On pourrait reprendre la même logique pour tout ce qui est espace de stockage. On a tous cette problématique-là aussi. Le foncier est compliqué dans la métropole. Je pense que vous en êtes conscients. Et là, c'est pareil. Je pense qu'on a tout intérêt à agir ensemble parce qu'on sera plus forts pour trouver, éventuellement peut-être, des locaux, des hangars de stockage. Donc je pense que déjà, dans nos modes de fonctionnement, la logistique et nos métiers, juste dans le fonctionnement, on a déjà beaucoup de choses à faire et à travailler ensemble.

Paul Berthet – Aremacs :

Johanne ? Si je peux rajouter une petite complexité à la question. En fait, vous êtes les premiers utilisateurs de la mutualisation. Vous êtes des mutualisateurs, n'ayons pas peur du mot. Donc l'enjeu logistique, il est évident, d'économie d'échelle mais aussi de promotion du dispositif. Est-ce qu'en plus du truc physique, il n'y aurait pas aussi un intérêt de développer une forme de guichet unique ? D'orientation ? Pour aller directement dans les structures ou pas ? Et que tous les acteurs existants et à venir du territoire sur le ré-emploi soient identifiés.

Johanne Boachon – Minéka :

Alors il y a plein de cartographies qui existent, notamment celle de SS France, de la Cress, qui s'appelle Carte Eco. Et il me semble qu'elle répertorie énormément de structures du ré-emploi, du recyclage, de la seconde main, de la seconde vie. Je pense qu'il faut se manifester et leur écrire directement pour pouvoir s'identifier dessus. Je crois que sur Lyon et sa région, c'est très bien référencé. La Cress AURA a mené un gros travail dessus. Je crois que tous les acteurs présents ici sont répertoriés Donc voilà... Après le problème de ces cartographies, c'est qu'il n'existe énormément et donc du coup pour le guichet unique... Aujourd'hui, par exemple, dans le secteur du ré-emploi de la construction, il existe trois différentes cartographies.



Donc qui les met à jour ? Quand est-ce qu'on évalue si tel acteur à sa place ? Je n'ai pas la réponse à ça. On sait très bien que le guichet unique, ça serait super mais on ne peut pas empêcher telle ou telle structure de monter sa propre cartographie. Voilà pour cette question. Ensuite, je voulais compléter ce que vous disiez. En effet, la logistique, c'est très important et ça coûte très cher pour des acteurs comme nous qui sommes des associations.

En fait, tout ce qui est fonctionnement, ça coûte extrêmement cher. Les assurances, je n'en parle pas. Nous, combien on paie en assurance pour un chariot élévateur et un camion. On a la chance de partager notre site avec un autre acteur du ré-emploi qui s'appelle Atelier Emmaüs, qui est une menuiserie solidaire. Il faut mettre beaucoup beaucoup d'huile dans les rouages parce que ça reste une colocation. Ça reste une trentaine d'être humains qui doivent travailler ensemble avec deux directions différentes. Et donc en effet, créer une plate-forme commune, comme ça a été en projet, le projet de la Cité d'Économie Circulaire porté par EnVie sur l'occupation de l'ancien IKEA pour lequel Minéka a contribué, et une très bonne idée mais c'est très lourd à porter et à monter... En fait, c'est de la RH de pouvoir mutualiser tout ça. Ça ne peut juste être une réunion une fois de temps en temps, même si on aimerait bien mais en fait, ça se finance tout ça. Ce sont des outils de suivi et de partage. Des outils à mettre en place. J'espère qu'on pourra y arriver un jour, pour qu'on puisse arrêter d'acheter chacun son camion de son côté. Et après j'aimerais finir sur le fait qu'on est confrontés à une réalité économique. On essaie de créer un modèle économique et on essaie de se battre tous les jours pour se faire rémunérés et pour collecter la matière et en tant qu'acteurs associatifs, on est confrontés aux divers modèles économiques de nos confrères et consœurs et structures où il y a telle structure qui émet des reçus fiscaux, telle structure qui a un besoin de matière à un instant T et qui va récupérer une fois de temps en temps de la matière sur un chantier et donc qui squeeze un petit peu nous ce qu'on peut faire. On n'est pas du tout contre ça nous mais ça fait qu'on envoie plein de messages différents aux partenaires et certains se disent qu'ils n'ont pas le budget pour déconstruire, pour que tel acteur récupère la matière gratuitement sur le Salon de Pollutec. Là c'est un exemple concret dont je vous parle. On a été contacté par un grand standiste qui avait payé son stand 80 000 euros et il n'était pas ok pour payer une centaine d'euros notre collecte. Et donc c'est un autre collectif d'artistes qui a récupéré cette matière gratuitement.

Il n'y a pas de souci avec cela, tant mieux pour eux, mais c'est juste qu'en fait, si on continue comme ça, si ces acteurs ne sont pas prêts à payer et à mettre la main à la poche, en fait la pratique n'émergera jamais. Et cela juste pour faire 3 francs 6 sous d'économie alors qu'ils payent 80 000 euros de stand pour 3 jours !

Lauriane Gallet – Aremacs :

Merci Johanne. C'est justement une super transition. Tu parles de modèle économique. Tu as bien introduit ce que je voulais amener : recyclerie, ressourcerie, acteurs de la mutualisation. Il en existe un paquet en France.

Avec différents modèles économiques. Est-ce que vous pouvez nous expliquer votre modèle économique à vous ? Et Lindsey, est-ce que tu peux nous expliquer, au niveau des Graines Électroniques, par quoi ça passe la mutualisation chez vous ? En termes d'actions concrètes ?

Johanne Boachon – Minéka :

Pour le modèle économique de Minéka, c'est un modèle économique qu'on a construit au fur et à mesure des années. Il est complexe et hybride, c'est à dire qu'il repose à moitié sur des revenus d'activité. La collecte des matériaux, la vente des matériaux à prix solidaire, les adhésions et les missions conseils qui rapportent et qui permettent en fait de financer le reste des activités, à savoir la collecte et la revente. Même si on communique énormément sur ces activités, ce n'est pas ça qui rapporte de l'argent, la collecte et la revente donc c'est financé par la prestation intellectuelle qu'on peut faire. Et on va aussi énormément chercher des financements publics et privés. Quasiment tous nos investissements sont issus de fondations et d'appels à projets où en fait, c'est très facile d'aller chercher du financement pour s'acheter un camion ou un chariot élévateur mais beaucoup moins pour le fonctionnement derrière. Rires. Voilà !

Hichem El-Garrach Balandin – Cagibig :

Pour ce qui est de Cagibig, en termes de modèle économique, on a des commissions sur échanges. A chaque fois que le matériel est emprunté, parce que notre système repose sur un Système d'Échange Local (SEL) en points... A chaque fois que notre matériel est emprunté, on a un système de commission qui vient s'ajouter à l'emprunt en points. Donc pour 100 points de matériel, on paie 30 euros de commission. Donc ça, c'est une grande part de notre fonctionnement. Et il y a une commission de coordination sur les acquisitions, du coup, qui couvre tout le travail de sourcing et tout le travail de coordination et de recherche de financement. Et tout le travail de R&D aussi finalement parce qu'on se retrouve à faire de la Recherche et du Développement pour développer des nouveaux produits. Donc l'intégralité de notre fonctionnement est couvert par ces commissions. En l'occurrence, on a touché quelques subventions d'investissement sur des thématiques très particulières. Celle qu'on aime bien citer, c'est sur le handicap. On a reçu une subvention d'investissement de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. On a reçu quelques subventions d'investissement de la part de la Métropole de Lyon aussi, sur l'aide au changement d'échelle mais jamais de la même manière que tu viens de l'expliciter, jamais de subvention de fonctionnement du coup pour ce qui est de l'activité. On est vraiment autonomes et indépendants. Et une fois de temps en temps, on arrive à avoir un peu d'aide sur des lignes d'investissement.

Alexandra Pinto – Recyclerie Sportive :

En ce qui nous concerne, c'est assez similaire à toi finalement, Johanne. C'est pareil, pour tout ce qui est activité de collecte et de revalorisation, ça ne nous apporte pas de revenu.



La revente : on revend vraiment à un prix très solidaire donc ce n'est pas suffisant pour financer toute la partie fonctionnement et donc pour payer le loyer du local et payer les salaires, etc. C'est vraiment le volet prestations qui va générer le gros, on va dire, du revenu. On a des adhésions aussi mais ce sont des adhésions qui sont quand même très abordables. C'est donc ce volet-là qui est très important. On a aussi évidemment fait des recherches de financement et de subvention auprès d'acteurs publics en grade majorité, où là aussi on a de l'investissement et on a réussi à avoir du fonctionnement mais ça c'est vraiment plus dans une optique de démarrage puisqu'à terme, l'idée c'est quand même d'être sur une forte partie d'auto-financement avec l'ensemble de nos activités.

Alexandre Jolly – Fixart :

En ce qui me concerne, au niveau du système économique, étant une entreprise, c'est un peu différent. Pour un démontage avec réemploi, le budget prend en compte le diagnostic ressources, l'inventaire, sa diffusion via un catalogue, les arbitrages, le démontage et le bilan. On travaille par devis, c'est-à-dire un contrat. Avec le musée des Confluences, nous avons un budget annuel d'environ 50 000 euros HT, ce qui correspond au démontage de 2 expositions environ. Une exposition dans la grande salle et une plus petite exposition. A l'heure actuelle, on peut dire que c'est rentable. Tous les éléments récupérés sont par contre donnés. Il n'y a pas de revente. Je suis accompagné par Hélène Causse d'Efemera pour la stratégie. Nous sommes partis sur l'idée du côté bénéfique du don. Nous avons alors aussi décidé de livrer gratuitement nos plus grands récupérateurs sur la métropole lyonnaise. Cela pour éviter d'abord des stockages trop importants mais aussi pour inciter à récupérer des plus gros volumes. En résumé, nos deux caractéristiques sont le don du mobilier récupéré et leur livraison. Nous avons entre 7 et 10 grands récupérateurs qui sont livrés sur 15 à 20 récupérateurs par exposition. Côté budget, le ré-emploi n'est pas d'une rentabilité exceptionnelle. Tout est pris en charge. Mais, c'est vrai que je ne compte pas non plus mes heures, en particulier pour l'animation du réseau et la diffusion du catalogue. Je n'ai pas de stock. Je travaille en flux tendus. C'est un choix que j'ai fait dès le départ.

Paul Berthet – Aremacs :

En tant qu'acteur de l'ESS, on se rend compte qu'il y a deux enjeux. Il y a quand même une économie du ré-emploi et de la mutualisation et il y a un enjeu de changement d'échelle et ça, on ne peut pas porter tous nous-mêmes, les financements... Et pour parler du modèle économique de Aremacs, on est à peu près à 85-88% d'auto-financement donc il y a une économie qui existe, mais je te rejoins tout à fait sur tout ce qui n'est pas payé ! Les acteurs de la culture connaissent très bien cela. Rires. Ils viennent de rajouter 10 millions pour les festivals. Pour 7000 festivals. Je vous laisse faire le calcul. Lindsey, comment avez-vous défini votre modèle économique ? Sur votre partie de l'événementiel... Et comment ça a été une opportunité de démarrer, d'un coup, sur ces activités-là ? Comment l'avez-vous fait ? Et comment l'avez-vous vécu à votre niveau ?

Lindsay Reynolds – Graines Electroniques :

Sur la question du modèle économique, nous pour l'instant, on n'a pas un modèle économique super stable. Pour l'instant, on est surtout bénévoles donc on essaie de trouver un peu des manières de trouver des financements autre part pour se rémunérer personnellement. Mais au niveau du modèle économique, ça passe beaucoup par la billetterie et puis sur les recettes de boissons, le jour des événements. Ensuite, on a quand même eu la chance d'être financés par des acteurs publics, comme la Région et la Métropole. Et en fait aussi, on a la chance d'avoir une grosse force de bénévoles. Et cela permet quand même de limiter les coûts. Que ce soit sur la mobilisation, sur le fait de faire à manger le jour J du festival donc limiter les coûts, avoir de la force et de la main d'œuvre pour faire de la déco et de la scéno... Ça permet de limiter les coûts. Et puis d'un coup, Lauriane, tu demandais quelles étaient les actions sur la mutualisation. Nous, on passe beaucoup par la mairie. On utilise des emplacements publics. Et donc du coup, pour nous, un des grands acteurs de la mutualisation, c'est la mairie. On va prendre des structures, des barnums, différentes structures... Pour nous, c'est vraiment quelque chose d'important que la mairie puisse nous aider sur ce genre de questions. Et puis aussi, pour faciliter la mutualisation, on passe beaucoup par le contact avec d'autres événements, par exemple là on va répondre à l'appel à projets de la ville de Lyon sur Tout Le Monde Dehors et on se rencontre avec d'autres acteurs culturels, pour essayer de mutualiser nos dates. Et donc nos dates sur un même endroit, sur un agenda assez restreint pour essayer de mutualiser un certain nombre de choses, que ce soit du transport ou de la structure. Donc créer une dynamique entre acteurs culturels pour mettre en place cette mutualisation. Et se pose aussi la question de : quand on mutualise un certain nombre de choses avec d'autres acteurs de l'événementiel... Nous, il nous est arrivé par exemple de mutualiser un certain nombre de notre scénographie, de notre festival et donc un festival qui était sur le même lieu après avait des éléments de notre scénographie. Et on s'est demandé si on perdait un peu de notre identité en tant que festival ? Vu qu'on laissait une partie de notre scénographie et donc ça ne nous appartenait plus personnellement... Et on a du faire un travail un peu sur nous-mêmes, pour se dire que notre identité, en tant que festival, ce n'est pas juste une scénographie mais c'est aussi une ambiance. Donc il faut travailler sur le fait d'identifier les points d'identité en tant que Graines Électroniques.

Lauriane Gallet – Aremacs :

Je reviens à l'aspect financier. C'est un peu le nerf de la guerre. Vous nous avez présenté vos modèles économiques. J'entends très souvent, depuis quelques temps, un peu deux discours sur le ré-emploi et la mutualisation. Ça coûte moins cher pour les acteurs ? Ça coûte plus cher ? Ou pas ? Il y a de la collecte, du stockage, de la transformation, de la réparation, de la remise en route derrière... Qu'est-ce que tu en penses toi en tant qu'acteur culturel ?



Lindsay Reynolds – Graines Electroniques :

C'est clair que la question du ré-emploi pour nous, c'est une question de conviction écologique et ce sont des questions d'alignement entre action et ce à quoi on pense. Mais il y a une question économique aussi. Ça permet d'avoir de... Quand on fait du ré-emploi, c'est surtout sur des matières qui vont partir en déchetterie ou sur d'autres choses et donc nous, ça nous permet de vraiment limiter les coûts en termes de coût économique. Nous, c'est vraiment un avantage de... Si on a un budget assez faible en termes de dépenses, c'est aussi par le fait qu'on fait beaucoup de ré-emploi. Donc c'est une chance de pouvoir travailler là-dessus.

Alexandre Jolly – Fixart :

Pour un démontage avec ré-emploi, c'est vraiment plus coûteux. Par rapport à des concurrents classiques qui font de la démolition, on est quasiment 4 fois plus cher ! D'un chantier de démolition à 6500 euros avec 4 personnes, on peut passer à un chantier de réemploi à 25 000 euros. Ça n'a rien à voir. Ce n'est pas non plus le même métier.

En fabrication, c'est une autre histoire. Justement, on m'a demandé de chiffrer hier un projet. Ils n'avaient pas de budget et ils ont eu l'idée de me demander de la récupération. Je suis donc allé chez Mineka à Villeurbanne pour chiffrer des plaques en bois de seconde main. Et, en calculant tout le temps que cela me demanderait de transporter les plaques, de les re-débiter, de corriger les éventuels défauts. Au final, ça me coûtait moins cher d'aller chez mon fournisseur habituel. Ce n'était donc pas intéressant. Nous, dans nos métiers, le ré-emploi, c'est une conviction. Économiquement parlant, ce n'est pas rentable. En tout cas pas assez rentable pour faire la différence. Oui, le ré-emploi, à mon avis, coûte plus cher.

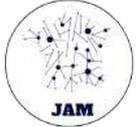
Alexandra Pinto – Recyclerie Sportive :

Moi je vais me placer du côté des distributeurs de sport et des fabricants d'articles sportifs. Du côté des distributeurs, clairement ça leur demande du temps et de l'argent en fait. Ne serait-ce que le geste de mettre de côté et de faire le tri, entre quelque chose... En fait, en gros, c'est simple, pour les distributeurs, quand ils ne peuvent pas remettre quelque chose en vente, ça part à la benne normalement. Et donc ça, c'est un geste qui assez simple et ça ne prend pas de temps pour les employés notamment. Par contre, mettre de côté et faire le tri entre ce qui va vraiment à la benne et ce qui peut être donné à une association, c'est un geste qui est complètement différent. Il y a une autre notion aussi, c'est qu'il y a une notion de défiscalisation qui est possible, parce qu'à partir du moment où on fait un don à une association, on peut être défiscalisés. Ça, ça demande aussi de mettre en place certains processus informatiques... Quand on s'adresse à une enseigne qui a 300 magasins en France, ce n'est pas chaque magasin qui va émettre un bon pour défiscaliser et donc il faut passer par encore un autre intermédiaire qui va prendre ça en compte. Tout ça, ça coûte de l'argent, clairement. C'est pour ça que, aujourd'hui, dans le sport, il n'y a pas beaucoup de distributeurs qui sont trop sur cette question du ré-emploi.

Clairement ! Il n'y en a qu'un ! Le plus connu. Du côté des fabricants, il y a plusieurs choses. Il y a une problématique d'image de marque. Ce n'est pas que de l'économique mais c'est vraiment une image de marque. Quelqu'un comme Nike n'a absolument pas envie de faire du ré-emploi parce que ça veut dire que des articles qui sont prestigieux vont se retrouver dans la nature quatre fois moins cher et ça, ça leur pose problème. Donc là, ce n'est plus une dimension financière. Et après, il y a aussi ces problématiques-là pour les autres marques, de se poser ces questions-là, de se dire « j'ai du sur-stock, j'ai des choses que je n'ai pas vendu depuis trois ans, je ne peux pas les mettre sur le marché parce qu'entre temps, on a déjà changé trois fois la gamme donc ce n'est pas possible ». Et stocker, ça coûte de l'argent. Il faut des espaces, il faut pouvoir le faire. Donc clairement, c'est plus facile de jeter. Et sur le fait de donner, encore une fois, il faut qu'ils se posent la question en interne et ce n'est pas toujours évident. Alors la législation va peut-être les faire changer en 2022. ils vont être obligés de s'y pencher. Mais pour l'instant, clairement, dans le domaine du sport, il y a du travail. C'est loin d'être une évidence. Il n'y a pas beaucoup de marques qui se sont posées ces questions. Ça a quand même un coût. Pour certains, ils sont prêts à le faire parce qu'ils ont aussi envie, en termes de RSE, d'avoir une image un peu plus verte. Et c'est aussi par conviction. En fait, c'est très personnel et humain. Dans une entreprise, il suffit d'avoir un responsable RSE qui a été nommé et c'est le cas récemment dans une marque sportive qui est à Villeurbanne. Ils se sont posés ces questions et ils ont embauché une personne qui est sur la RSE. Et là, ok ! On commence à discuter ces questions-là. Et ils se posent des questions. Naturellement, ils cherchent des associations à qui ils peuvent donner. Mais on n'est vraiment qu'au début. Mais je n'ai pas l'autorisation de pouvoir les citer. Mais peut-être à l'avenir.

Johanne Boachon – Minéka :

Pour la partie construction, c'est une très vaste question qui mériterait une conférence en entière pour parler des coûts, des ISO coûts, des surcoûts et des sous-coûts dans le ré-emploi dans la construction. Pour aller vite, je dirais que c'est une question de rapports d'échelle. En fait, aujourd'hui, Minéka est encore toute petite et si on pouvait collecter énormément et si on avait tous les partenaires qui vont avec et tout ce qui suit avec pour pouvoir collecter toute la matière que l'on pourrait collecter, les re-conditionner et les re-manufacturer, ça pourrait coûter ISO coûts. Il n'empêche que le ré-emploi, c'est aussi de re-travailler de la matière donc c'est aussi beaucoup de main d'œuvre. Aujourd'hui, les matériels qu'on récupère, on leur met un petit coût de nettoyage mais on ne les refait pas. Par exemple là, on a récupéré des poutres de 8 mètres, de lamelles en sapin, qui sont pleines de clous. Ce n'est pas nous qui allons enlever les clous. On n'a pas le temps donc ça va être le repreneur qui va les racheter mais qui va les racheter beaucoup moins cher. Ce qu'il faut savoir, aujourd'hui, c'est que le secteur de la construction est confronté à une pénurie de matières, à cause du Covid et donc du coup, il y a des délais d'attente qui sont très très longs.



Et après il y a aussi le fait que, forcément, c'est plus facile d'aller chez son fournisseur parce que le fournisseur, il envoie tout en palettes et il achète tout en gros et ça peut être moins cher, comparé à tout le travail qu'il faut mettre en œuvre. Mais moi, je compare ça à ça : quand vous allez à Carrefour, quand vous rentrez tout de suite et qu'il y a cet espace, avec toutes les promos et qu'on vous vend des paquets de dix paquets de choco ! Est-ce que vous allez manger dix paquets de choco ? Est-ce que vous avez une colonie de vacances chez vous ? Et en fait, nous c'est ça, on récupère de plein d'entreprises qui achètent en gros en fait et derrière, elles ne savent pas quoi faire de la matière. Et donc, en fait, le fait est qu'on se retrouve à traiter des déchets et on nous reporte sur nous le coût de traitement des déchets. Après ce qui est favorable, dans le secteur de la construction, c'est que la taxe sur le traitement des déchets professionnels ne va faire qu'augmenter. Aujourd'hui, on a du mal à se faire payer mais ça commence à fonctionner de plus en plus parce que cette taxe ne fait qu'augmenter. Et il y a une conscience écologique. Dans le domaine de la construction, il n'y a pas que des grands méchants loups capitalistes.

Et là, ça y est, on est beaucoup sollicités là-dessus. Il y a beaucoup de fabricants qui développent des politiques de ré-emploi depuis toujours. Par exemple, des fabricants de cloison, comme les cloisons modulaires comme on voit ici. Cette cloison se démonte facilement. Elle est faite pour ça. Après, évidemment, il faut mettre les moyens. Tout est question de moyens et de compétences. Et il faut déconstruire sélectivement. L'autre jour, il y a un déconstructeur qui vient me voir et qui me dit « en fait, vous, ce que vous faites, moi l'autre fois j'ai proposé un prix. La déconstruction de tel bâtiment industriel, elle me coûtait pour zéro parce que la matière, je la ré-employait ». J'ai demandé comment. Du coup, il a répondu que ça partait en Afrique et en Roumanie ! Voilà quoi ! Est-ce qu'on doit faire reporter sur d'autres pays cette matière-là où en fait on ne sait pas où elle part. C'est un autre débat. C'est un vaste débat.

Paul Berthet – Aremacs :

C'est clair qu'il y aurait trois conférences à faire sur ce que tu viens de dire. C'est absolument passionnant. Tu as parlé de ISO Coûts. Qu'est-ce que c'est ?

Johanne Boachon – Minéka :

En fait, c'est que ça te coûte zéro. Ce que tu dépenses... ISO coût, c'est le même coût en mettant du ré-emploi ou pas qu'une opération classique. Par exemple, si tu fais une déconstruction sélective pour redistribuer la matière ou une déconstruction classique.

Hichem El-Garrach Balandin – Cagibig :

Sur la notion des coûts, pour les processus de mutualisation, c'est économique pour les utilisateurs et pour les contributeurs et les utilisateurs. En tous cas, sur notre modèle de mutualisation.

Ce ne sont pas tout les temps les mêmes procédés. Mais pour nous, c'est très rentable sur les utilisateurs, sur du moyen terme.

On a aujourd'hui des modèles qui permettent à des utilisateurs d'économiser 85% d'un budget, sur une demande constante de matériel, en 4 ans. Donc c'est 85% sur 4 ans. En dégressif évidemment. La première année, ça coûte à peu près l'équivalent de s'il passait par des prestataires différents mais du coup après, ça se lisse et ça fait un global à 85% sur 4 ans. Et du coup, c'est rentable aussi pour l'acteur de la mutualisation. In fine. Du fait de l'utilisation de ce matériel. Plus tu augmentes l'utilisation, plus... En fait, ce sont des processus d'économie de la fonctionnalité relativement classiques. C'est à dire que plus tu augmentes l'utilisation du matériel et plus tu la fais durer dans le temps, plus tu augmentes ton niveau de revenu. Ce n'est pas nous qui l'avons inventé, ce sont les industriels et ça marche ! Après pour ce qui est des ressources, des matières et des matériaux, on se pose beaucoup de questions. Encore une fois, on a beaucoup de demandes. Et on a un intérêt, nous, en tant qu'individus, pour le ré-emploi et le DIY. Et du coup, on se pose vraiment la question de comment on peut intégrer des ressources qui peuvent s'apparenter à du consommable et comment peut-on les mutualiser ?

on travaille sur la notion d'amortissement, c'est à dire qu'un matériel, aujourd'hui, on a une durée d'amortissement qui va être... Si on s'émancipe de l'amortissement comptable, il va y avoir une durée d'amortissement sur l'intégralité de la vie du matériel. Cet amortissement sur la vie du matériel, c'est notre cycle de revenu en économie de la fonctionnalité. Si on peut faire durer un matériel 25 ans, on sait qu'on va pouvoir, sur 25 ans, monter en puissance sur le revenu que va nous apporter ce matériel. Et aujourd'hui, en fait, on essaie de réfléchir la temporalité et de réfléchir la matière et les matériaux sur une temporalité d'amortissement en fait. Combien de temps est-ce qu'on va pouvoir utiliser 4m² de plancher ? Ces 4 m², au bout de combien d'utilisations vont-ils devenir 1 m² et un demi m² ?

Et du coup, de réfléchir cette temporalité-là pour essayer de voir si on est capables d'adapter un schéma de mutualisation sur des matières et des matériaux qui, par définition, sont des consommables. Et toute notre réflexion aujourd'hui, elle porte là-dessus et évidemment les processus de fabrication, les processus de ré-emploi, les processus de production. Nous, on est sollicités sur des investissements matériels. Ce matériel, pour lequel on est rémunérés en R&D, est-ce qu'on peut le penser à partir de ressources existantes ? Est-ce qu'on peut aller piocher chez Minéka et chez Fixart ? Et chez toi aussi peut-être ? Est-ce qu'on peut aller piocher là les matériaux qui vont nous permettre de produire du matériel ? Est-ce qu'on est capables de penser la production de ce matériel, comme on le disait tout à l'heure, avec une vision de ré-emploi de ressources qui ont participer à produire ce matériel ? Ce sont toutes ces réflexions qu'on a... On sait qu'on en a pour un petit moment avant de trouver ces solutions. On sait qu'on ne trouvera pas ces solutions tout seul quoi qu'il arrive. Et on sait surtout qu'on a envie d'expérimenter et d'essayer. Cagibig, ça s'est toujours construit dans l'expérimentation.



Ca a toujours été de l'empirisme. On a essayé des trucs, on s'est viandés... On a essayé d'autres trucs, on a réussi. On a consolidé l'existant. Et on a essayé de re-travailler en permanence jusqu'à trouver un système qui fonctionne. Et j'entends le questionnement de ces ressources qui diminuent. Et aujourd'hui, Et aujourd'hui qu'on a ce système qui fonctionne, sur le matériel, on veut vraiment se projeter sur l'expérimentation, sur les matières, sur les matériaux. Parce qu'on est intimement convaincus... Je comprends complètement que le ré-emploi coûte plus cher que le neuf parce qu'on a eu l'habitude de sous-payer des ressources. Et du coup, le ré-emploi, c'est un réajustement. On a le même processus sur l'alimentation. C'est exactement la même chose que sur l'alimentation. On a sous-payé notre alimentation pendant des années et maintenant qu'on en arrive à des niveaux où, pour consommer de l'alimentation correctement, il faut se remettre à la payer au prix qu'il faut, on se dit que c'est plus cher... Mais en fait, ce n'est pas plus cher. C'est que c'est normalement cher. Et on pense qu'une des solutions pour générer du revenu avec de la ressource, il faut trouver le processus de retour de la ressource au sein de la structure. Le processus de mutualisation, finalement, c'est une garantie que cette ressource ne va pas faire structure A - ressource - structure B - poubelle. Elle va faire structure A - ressource - structure B - structure C - structure B - structure D - structure C... Ainsi de suite... En fait, elle va continuer à tourner et elle va continuer à générer de la valeur. Non seulement, ça va économiser de la ressource d'un point de vue écologique mais en plus ça peut permettre vraiment d'équilibrer en fait ces prix et d'équilibrer les modèles économiques qui sont liés au développement durable et aux modèles économiques défendus par les personnes ici présentes.

Laurianne Gallet – Aremacs :

Je me demandais s'il n'y a pas un enjeu culturel fort avec ce que tu viens de dire ? Dans votre complémentarité à vous ? Dans le fait de communiquer ensemble ? À la fois sur l'importance de ce que vous faites et sur le fait que ça serait important en amont avec cette histoire de conception ? Et prendre appui sur d'autres secteurs comme l'histoire de l'alimentation, avec ce qu'on pense maintenant du bio... Je pense qu'il y a un enjeu fort, pour que vous ne deveniez pas à terme un alibi. Là je vous entends parler de « oui bah on démonte mais on n'a pas de prise sur ce qui se passe en amont ». Et pourtant, ça serait essentiel. Il n'y a pas un enjeu à vous mettre ensemble pour aller sur cet enjeu culturel-là ? Voilà ma question !

Johanne Boachon – Minéka :

C'est sûr qu'il faut mener des actions de sensibilisation et de plaidoyer, répondre ensemble, participer à des journées comme ça. C'est très bien ! Sauf qu'en fait, aujourd'hui, il n'y a que des convaincus... Après en externe, on le fait. On se fait régulièrement défoncés ! Pour être impolie. Et clairement, moi ça me fatigue de devoir me battre contre des moulins à vent. Ça fait 5 ans. Et me faire défoncer par des gens qui n'ont rien compris, ça m'agace fortement, clairement...

Mais du coup, plutôt pour parler de la partie ré-emploi dans la construction , en fait ce qui est en train de se passer, c'est qu'on est en train de monter un syndicat des acteurs du ré-emploi, avec une trentaine de structures, de tous bords économiques réunis, pour pouvoir peser dans le secteur et aller faire du plaidoyer auprès des parlementaires et d'intégrer des fonds ré-emploi dans la future filière REP de Responsabilité Elargie du Producteur, pour qu'il y ait des vrais taux de ré-emploi. Par exemple, on a rencontré le ministère il y a quelques temps qui disait « bah en fait, le ré-emploi, ça n'existe pas ». Ils ne connaissaient même pas la pratique alors qu'il y a plus de 70 structures en France qui font du ré-emploi et de structures de l'ESS. Donc voilà, on se structure en syndicat pour pouvoir peser à ces niveaux-là. Mais voilà, c'est comme monter un autre projet et une association, c'est aussi très lourd sachant qu'en plus on se bat au jour le jour pour changer la porte de notre local qui est bloqué, recevoir le financement, la mutuelle, tous les trucs qui sont inhérents à une structure et qui sont super rébarbatifs à faire...

Hichem El-Garrach Balandin – Cagibig :

Du coup, moi je n'en ai pas encore marre de me faire défoncer donc je continue à y aller. Mais j'attire quand même l'attention sur un truc. Encore une fois, il faut décroisonner, il se passe des trucs de ouf ! On va être très clair : d'un point de vue du ré-emploi ou en tous cas d'un point de vue du travail, pour l'instant c'est théorique certes mais il y a des dynamiques dingues, que ce soit dans l'ameublement, que ce soit sur des niveaux... Encore une fois économie de la fonctionnalité, tout ça... Il y a des processus industriels qui sont en train de se mettre en œuvre. Il y a une vraie prise de conscience. Il y a une chose qu'il ne faut pas oublier, avant toute chose, c'est que les travailleurs, quels qu'ils soient, quelques soient les structures dans lesquelles ils travaillent, ce sont des citoyens. Je pense qu'il y a très peu de citoyens aujourd'hui qui ne sont pas sensibles à l'économie de ressources, à la nécessité d'écologie et du coup, ils ne démissionnent pas tous de leurs grands groupes pour devenir boulangers hipsters à Saint-Jean. Il y en a qui restent et qui œuvrent au sein de leur grand groupe pour les faire changer. Et du coup, il se passe énormément de choses. Je me rends compte que ce qui fait pencher la balance et que ce qui crée de la sensibilisation réelle, ce sont des données. C'est ce qui nous a manqué pendant des années. C'est ce qu'on n'a pas été capable de produire pendant des années. Que ce soit nous ou les personnes qui font du ré-emploi...

Et Aremacs est super bien placé pour en parler. Vous savez que produire des données, être capable de justifier son action, être capable de la quantifier, ça déclenche énormément de choses... Être capable de justifier qu'on crée de la valeur avec des ressources qui étaient in fine jetées à la poubelle, c'est ce qui fera la différence. Hier, sur les ateliers des magnifiques JEER, sur l'assainissement en l'occurrence, le discours des Gandousiers sur le fait que l'urine est en train de devenir quelque chose à fort potentiel économique et que c'est en train de modifier énormément tout ce qui est en train de se passer autour de la gestion des toilettes sèches, autour de la gestion de ce qui était considéré jusqu'à présent comme Et je peux vous en parler !



J'ai fait 7 ans de toilettes sèches. Je vous garantis qu'avant, ce n'était pas le cas ! Et en fait, il y a de la recherche et du développement et il y a des boîtes qui lèvent des millions d'euros pour collecter et retraiter de l'urine parce que l'urine est en train de prendre de la valeur. Et quand on réussira à avoir des indicateurs et qu'on réussira à pointer du doigt des ressources en disant « ces ressources-là, elles ont de la valeur et nous sommes en capacité en fait d'exploiter cette valeur-là », il y aura une bascule ! Une vraie bascule ! Aujourd'hui, je trouve que ça évolue énormément et il y a énormément de projets. C'est vrai que la création reste un énorme... Enfin la création, je n'aime pas ce mot mais je l'utilise pour être compris. La création artistique fait un peu défaut aujourd'hui sur la logique. Je pense qu'ils sont en réflexion. Et je reviens vraiment sur ce que je disais tout à l'heure... Je pense que l'intégralité des ressources dont ont besoin les metteurs en scène et les décorateurs et même les organisateurs de festivals sur leurs scénos, elles existent mais seulement, on n'est pas capable de les mettre en avant sur un catalogue dans lequel ils pourraient venir piocher tout simplement.

Mettons-leur ces ressources à disposition, ils viendront piocher dedans. C'est le fameux boom des recycleries culturelles. Il correspond typiquement et uniquement à ce besoin. C'est uniquement ce besoin-là auquel répondent les recycleries culturelles. Ce sont uniquement des endroits en fait où on sait, en tant que metteur en scène, on va pouvoir trouver les éléments en ré-emploi nous permettant de produire nos nouveaux décors. On arrivera jamais à faire changer un artiste. Un artiste, il veut sa patte, il veut sa touche, il veut son truc, c'est son job en fait... De créer quelque chose d'unique. Donc on n'arrivera jamais à une uniformité des productions de décor et ce n'est même pas souhaitable dans l'absolu. Mais en fait, tant qu'on n'aura pas réussi de mettre des catalogues de ressources à disposition dans lesquels ils viendront piocher, on n'y arrivera pas. Et là on parle vraiment sur des ressources matérielles mais derrière, on pourrait parler de la même manière sur du son et sur de la lumière. Et c'est exactement la même problématique. On peut penser que les artistes veulent toujours la dernière régie lumière de ouf ou le dernier spot de guedin ou les derniers trucs... Mais c'est aussi parce que nous, on n'est pas capables de leur apporter du matériel à basse consommation qui soit performant, on n'est pas capables de leur apporter des générateurs qui puissent fournir des scènes suffisamment consistantes... C'est aussi parce qu'on n'a pas produit ce matériel et qu'on ne leur a pas mis à disposition qu'ils restent aussi dans leur logique de « je veux le dernier cri ». Et de toutes façons, ils n'ont pas le choix en fait. Soit ils redescendent en gamme avec des prestataires qui de toutes façons vont leur fournir le dernier cri, soit on produit du matériel et on est capables de le mettre à disposition et de leur dire « tiens regarde, une scène solaire, tu arroses 2000 personnes, fais toi plaisir, bisous » ! Et si on n'est pas capables de leur amener ça, ils continueront à passer par des gros prestataires et ils continueront à utiliser du gros matos.

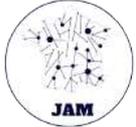
Johanne Boachon – Minéka :

Juste par rapport à ce qui a été dit là, j'ai l'impression qu'on parle de la question de l'invisibilité. Le ministère ne sait même pas ce qu'est le réemploi et l'ESS et donc à un moment donné, on est sur le politique et on est invisibles pour le politique. Et ma question, c'est de se demander s'il ne faut pas non plus investir le politique, dans le sens de la création d'un syndicat. Quand je pense que les grands groupes ou syndicats murmurent à l'oreille des politiques depuis des années. Et bien aussi, je pense que c'est à nous aussi d'aller murmurer à leurs oreilles. Les citoyens là en action, on est tous convaincus. Et les politiques, ils sont élus par le peuple ! Donc il faut aussi qu'on aille leur murmurer aux oreilles. Par des syndicats, par des GIE, pas par nous en tant que simple structure ... Mais est-ce que ce n'est pas une autre action qu'on peut faire pour vraiment nous rendre visibles et en nous rendant visibles, on sait très bien qu'on va être un état de... On va en venir à tout cela parce que ça va être un besoin ! Et pour les artistes, il faut aussi les obliger à penser la réversibilité ! Je travaille avec des artistes et donc je vois bien... Il le faut ! On est dans un monde où ... Il faut amener vers... Et il faut aussi pousser et se dire « mais comment on y va ensemble » ?

A un moment donné, on va être face à une situation et on va être devant un grand mur et peut-être qu'avant d'arriver devant ce grand mur, on peut peut-être se dire « on l'anticipe et on apprend aussi à se déconstruire ». Parce que le travail qu'on fait tous là, c'est qu'on commence à se déconstruire et à penser autrement ! Et ce n'est pas évidemment de penser autrement et de construire autrement parce qu'on a tous été construits avec plein de normes, avec plein d'injonctions et là tout le travail, c'est vraiment cette déconstruction, qu'on fait déjà sur nous. Et maintenant peut-être, passons à l'étape 2, allons semer cette déconstruction auprès d'autres. C'était juste pour savoir si vous pensiez que cet aspect politique dans le sens d'aller vers le politique vous semble pertinent, aux vues de ce que j'entendais pas rapport à la création de ce syndicat que je trouvais assez intéressant ? Voilà.

Paul Berthet – Aremacs :

Je rejoins complètement Johanne et j'en connais d'autres ici. Il y a des moments où est épuisé. De porter à bout de bras tout ça. Et en revanche, je n'ai qu'une certitude, c'est que soit demain ça se fait, soit il n'y aura pas de demain. J'en ai marre d'entendre parler de développement durable. Même la question de la transition me pose question. On parle d'urgence climatique, les données sont réelles, objectives et elles sont là devant nous. Donc au travers de la mutualisation, on apprend aussi une autre façon de vivre, une autre façon de faire, l'usage de la ressource et des pratiques de nos sociétés. Bien sûr qu'il faut jouer le jeu. Bien sûr qu'on doit travailler avec les pouvoirs publics. J'aurais aimé qu'on évoque cette question plus largement. Ah super, on va le faire plus tard. Quel programme ! Magnifique ! C'est essentiel d'aller tout cela. Mais c'est vrai que c'est complètement désopilant tout ça à des moments. Ce qu'on a vécu là avec le ministère de la culture et les objectifs du développement durable.



On en est encore là ! C'est tellement 20ème siècle. Donc voilà... Donc là, il y a un apprentissage, dans ce que vous faites, dans ce que vous portez, du vivre autrement. Et ça n'empêche pas de parler d'emploi et de parler d'économie. Dans le projet de mutualisation de Cagibig, il y a du Système d'Échange Local et il y a des choses comme ça qui existent... Mais je rejoins Johanne et à des moments, c'est fatigant. Mais oui, il faut faire de la politique. La politique, c'est la chose publique du terrain. Et ça, je pense qu'on sera toujours là pour ça.

Personne du public :

Ce n'est pas une question mais c'est plutôt un encouragement en fait. Je pense que la logique, elle est super bonne. Aujourd'hui, le levier d'action... C'est bien beau de faire appel aux consciences des citoyens et des uns et des autres mais le levier d'action, c'est le législateur. Il faut interpeller le législateur. Il faut une légitimité dans sa représentation. Être ensemble, c'est bien. Constituer un syndicat, c'est obtenir la légitimité d'être représentés et d'avoir une parole qui porte jusqu'au législateur... Je crois que vous êtes vraiment sur la bonne démarche. Même si on sait que la temporalité, sur le législateur, elle est très longue pour obtenir quelque chose. Mais en tous cas... Bon courage ! Rires. Et allez-y !

Personne du public :

C'est une question qui est En complément, sur la question du plaidoyer et c'est peut-être plus en direction de Johanne : je ne sais pas si les acteurs culturels connaissent Frugalité Heureuse et Créative ? J'aimerais bien avoir votre avis sur ce mouvement. Nous, on a fait partie des signataires en tant qu'associations culturelles alors que c'est un mouvement parti des architectes et du monde la construction mais en fait, il peut tout à fait être rejoint par le milieu culturel. Du coup, on a contribué au manifeste qui va sortir au mois de Janvier pour justement interpeller les candidats à la présidentielle. Du coup, n'étant pas spécialiste, je voulais avoir un peu votre avis sur ce mouvement. Est-ce que vous pensez qu'il est utile, efficace, juste, bien mené ? Et qu'il y a une place réelle pour les acteurs culturels dans ce mouvement ?

Johanne Boachon – Minéka :

Ça tombe bien parce que je ne connais pas hyper bien le mouvement parce que ce n'est pas moi qui participe au groupe de travail chez Mineka mais oui il est utile. Après ça reste beaucoup de l'entre-soi, en tous cas de ma vision personnelle. Ça reste beaucoup de l'entre-soi d'architectes écolos. Évidemment, il faut que ça perdure et en effet, le secteur culturel... Je ne sais pas s'il peut y avoir des ponts mais en tous cas le secteur culturel peut s'en inspirer pour construire la même chose. En tous cas, ça fait partie des grands métiers de la conception et il faut y aller. Et tu disais que les artistes voudraient toujours créer leur patte, etc. Il y a quand même un mouvement qui a été créé dans les années xxx... Je ne voudrais pas dire de bêtises, ça remonte à mes années de cours mais il y avait l'Arte Povera qui était de créer avec des déchets et ce mouvement existe aussi.

Et le minimalisme, ça fait partie d'un courant de concepteurs aussi. Après c'est plutôt le marketing. Enfin moi, je vois plutôt l'aspect culturel de salon événementiels.

Hichem El-Garrach Balandin – Cagibig :

Oui on ne va pas remettre une pièce dans la machine. On va continuer cette conversation autour d'un café. Je trouve cela absolument génial ce que tu viens de dire et je suis complètement d'accord avec toi. Mais sur les recherches artistiques, ce que je voulais dire, c'est que le sens d'un artiste, c'est de créer une œuvre qui soit une vision personnelle. On ne va pas rentrer dans le débat de l'art mais il y a forcément une patte personnelle qui aujourd'hui s'exprime beaucoup dans le gigantisme des grandes scènes, des artistes à grands moyens et tout ça, en tous cas dans le milieu événementiel. Mais sinon, dans l'absolu, je suis 100% d'accord avec toi, bien sûr.

Paul Berthet – Aremacs :

Juste en un mot, pour conclure, merci pour ce que vous faites et vos engagements. Et nous, on travaille en ce moment et on disait qu'on faisait de l'éco-responsabilité événementielle mais en fait, c'est l'éco-responsabilité qui va devenir un événement. Donc on doit tous y aller parce que ça va toucher toutes les couches de la société et tous les fonctionnements et le futur sur le réemploi et la mutualisation, je crois qu'on peut dire que oui, il y a une énorme complémentarité qui existe. Merci !



ANNEXE N°2 : RETRANSCRIPTION ÉCRITE DE LA CONFÉRENCE "COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET ACTEURS DE LA MUTUALISATION : QUELS SONT LES RISQUES ET LES OPPORTUNITÉS À COLLABORER ENSEMBLE ?"

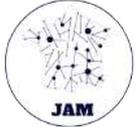
Sylvain Pichot – Cagibig

Bonjour tout le monde, je suis Sylvain Pichot, président de Cagibig. Je voulais juste en profiter, avant de lancer la conférence, pour remercier les équipes de Cagibig qui ont fait la partie logistique et organisation en amont. Maxime, Charlotte, Garance notamment, avec Omar et Lolo. Je suis très content d'avoir une équipe avec moi, qui porte ce projet et qui a permis de mettre en œuvre cet événement pour une première édition. Et je vais laisser la parole à Marc.

Marc Villarubias – CO18

Bonjour à toutes et tous. Je m'appelle Marc Villarubias. On va démarrer cette seconde conférence et l'objectif étant d'interroger peut-être un petit peu plus les questions de mutualisation, enfin la relation entre ce qui est dit acteurs de la mutualisation et collectivités territoriales. Peut-être que les communautés territoriales sont aussi des acteurs de la mutualisation. Juste je le pose là parce qu'il y a déjà un face à face qui est posé d'entrée dans le titre qui nous est proposés, avec les questions de risques et d'opportunités, tel que c'est proposé ici. Juste avant de démarrer, et je crois que ça a été dit certainement ce matin et puis en démarrage aussi de l'atelier précédent, sur cette question de la mutualisation et d'une manière plus générale on va dire des pratiques éco-responsables, on peut l'appeler comme ça... Il y a malgré tout un bruit de fond, on va l'appeler comme ça, qui existe quand même depuis plusieurs années et qui tend à augmenter quand même sur ces questions-là et on est certainement à un moment où tout ce qui est à remonter de la part d'acteurs très différents est en train de se percuter et il y a peut-être des choses nouvelles qui sont en train d'émerger dans ce moment et c'est certainement un moment à saisir et une opportunité à saisir pour l'ensemble des acteurs. Cette question-là, et je l'ai vu un peu en préparant cette table ronde, elle est portée par des acteurs qui peuvent venir parfois des milieux culturels et artistiques, beaucoup des spectacles vivants et de la musique mais pas que... C'est porté par des acteurs qui peuvent être associatifs et militants mais ça peut aussi par des grosses institutions, avec des statuts différents. Et c'est porté aussi par des collectivités. Ça peut être des acteurs qui viennent du secteur de l'économie sociale et solidaire. Ça peut être des acteurs qui se posent des questions sur la manière de s'organiser et de travailler ensemble. Ça peut aussi être des acteurs qui se posent des questions sur la manière de s'organiser et de travailler ensemble. Ça peut être aussi des acteurs qui se posent des questions sur des questions de lien aux territoires et de développement de territoires. Donc en fait, c'est une question qui est posée à plusieurs endroits d'une manière différente. Et puis à l'intérieur de ça, puisque c'est la question qui est posée, il y a les collectivités territoriales.

Et dans ce moment, on voit bien que les collectivités territoriales, peut-être qu'elles faisaient déjà un certain nombre de choses. J'ai longtemps travaillé à la ville de Lyon et historiquement la ville de Lyon, elle a un service garages et festivités, enfin si ça s'appelle encore comme ça, avec des quantités de tables, des quantités de barrières, des quantités de chaises, des scènes, des barnums, des grilles d'exposition et depuis longtemps... Et historiquement, c'est un service qui existait et qui existait et qui était porté directement par la collectivité pour l'ensemble des acteurs du territoire. Là on est sûr du matériel qui appartient à la collectivité et qui est mis à disposition. Donc là, est-ce que c'est de la mutualisation ou pas de la mutualisation ? Ça fait partie aussi des questions de définition qui ont été abordées depuis ce matin. Mais les collectivités, elles sont aussi engagées dans ce bruit de fond. Il y a des débats citoyens, il y a des acteurs qui font remonter un certain nombre de choses, il y a des évolutions réglementaires et légales qui les contraignent à avancer sur un certain nombre de questions. Il y a des questions politiques puisque politiquement, il y a aussi des combats qui sont portés par un certain nombre de nouveaux exécutifs. Ils se posent aussi comme acteurs de ces questions-là. Mais les collectivités n'ont pas la même capacité à agir. On achète du matériel et c'est de la propriété publique. C'est un bien public puisque ça a été acheté avec de l'argent public et on n'en fait pas ce qu'on veut. Négocier avec des partenaires, ça ne se fait pas n'importe comment. On soutient un projet de l'extérieur, on conventionne, il y a tout un tas de règles sur la manière de construire les partenariats qui n'est pas la même que les acteurs privés. C'est peut-être pour le redire parce que je crois que c'est important pour les débats qui vont avoir lieu. Voilà ! Donc c'est juste un peu pour poser tout ça, il y a un bruit de fond, on est certainement à un moment où les choses peuvent évoluer. Et c'est porté par des acteurs d'une grande diversité, qui viennent de politiques, de thèmes différents et il y a la collectivité avec un mode de fonctionnement et des contraintes qui vont être celles des collectivités. Et pour encadrer, parce que c'était aussi une question qui était posée, on parle de mutualisation et on va plutôt parler de mutualisation de matériel mais on ne s'empêchera pas, parce que ça a été évoqué, de parler de mutualisation de compétences, de ressources humaines, de lieux, de foncier, etc. Il y a tout un tas d'autres questions périphériques sur la question de la mutualisation qui vont au-delà de la seule question de matériel. On parle plutôt du secteur culturel. Ce n'est pas forcément dans le titre mais c'est plutôt dans le secteur culturel. Et c'est aussi plutôt dans l'événementiel donc plutôt dans le spectacle vivant et dans la musique mais pas que... Parce que c'est souvent connecté avec des questions sportives ou des questions événementielles... Mais voilà, ce sont plutôt ces éléments-là qui vont nous intéresser. Donc pour démarrer, Cagibig a réuni un certain nombre de partenaires qui sont dans des situations assez différentes. Et je crois que l'enjeu, c'était de montrer des expériences différentes et de s'appuyer sur des expériences existantes donc on aura à la fois l'IDDAC qui est représentée par Alexandra Saint-Yrieix, qui du coup est une expérience qui est assez vieille, 30 ans ! Donc on n'a pas là que dans le récent.



On est sur une structure qui est plutôt une agence, le bras armé d'une collectivité départementale qui depuis longtemps, sur la base du développement culturel territorial, a développé un certain nombre d'outils et dans l'ensemble des outils qui sont développés, il y a la question de la mutualisation. On est dans un rapport de travail avec des sous-territoires et des départements. On va avoir un autre exemple qui est du coup en lien avec ce travail de l'IDDAC, qui est est le CLAS : le Collectif Local des Artisans du Spectacle. C'est associatif. C'est le SIC maintenant. C'est une histoire depuis presque dix ans. Ça a démarré d'une réflexion il y a une dizaine d'années et qui, aujourd'hui, est en SIC et il y a dix ans d'évolution et c'est intéressant de voir cela sur un territoire régional. On est sur un plus petit territoire. Plus de 400 acteurs sur l'IDDAC, avec 450 membres. Vous, vous êtes 46. après, dans un contexte territorial différent, on a la Fabrique. Entre deux pôles régionaux métropolitains, entre Saint-Étienne et Lyon, les Monts du Lyonnais, c'est une quarantaine de communes. C'est une initiative de trois personnes, sur un territoire plutôt rural, enfin les Monts du Lyonnais. Ça fait 5 ans. Et on aura Mathilde Beluze qui est à la métropole, qui est du côté de la direction des déchets qui est chargée de mission prévention sur les problématiques déchets. Et dans ce cadre-là, ils sont à la fois en relation avec le département de l'Isère et en même temps avec un acteur association, Retour de Scène et la DAM, de Grenoble. Pour essayer de commencer à travailler la question de la mutualisation dans ce secteur. Donc on a des points de vue différents et avant de vous laisser parler, je le repositionne quand même, parce que même s'il n'y a pas de représentant, on est dans un contexte, ici sur le territoire de la Métropole de Lyon où effectivement les grandes manœuvres sont enclenchées pour l'ouverture d'une ressourcerie culturelle et artistique à l'échelle du territoire métropolitain, qu'on est dans un territoire où il y a en même temps des acteurs qui sont engagés depuis un certain temps, qui portent un certain nombre de combats. Et sur le même territoire, on a aussi une métropole, collectivité de plein exercice qui souhaite avancer et développer dans ce sens-là et dans les mois qui viennent, va se poser la question de la manière de comment tout cela va s'articuler, va se gouverner, va s'organiser, sous quel statut et comment... Et au sein de la ressourcerie culturelle et artistique se pose la question de la mutualisation. J'ai travaillé sur l'étude des besoins préalables pour la métropole de Lyon et tout de suite s'est posée la question de la place de la mutualisation et des acteurs de la mutualisation. Donc on a aussi un territoire sur lequel il y a des gros enjeux pour les mois qui viennent. Et d'où cette question sur la manière de coopérer entre collectivités et acteurs de la mutualisation. Je vous propose de présenter vos structures déjà, je pense que c'est important de redire vos activités et les contours de vos activités, l'origine de la mise en place de vos structures, comment ça s'est mis en place et dans quel contexte et quand, quels types de relations vous entretenez avec les collectivités qui sont sur le territoire que vous partagez.

Alexandra Saint-Yrieix – Agence culture Iddac Gironde

Je travaille à L'IDDAC qui est une agence culturelle de la Gironde. Et je suis en responsabilité d'un pôle qui s'appelle Ingénierie et Ressources Territoriales. L'agence a 30 ans, elle est née en 1991 et c'est vraiment à l'initiative de la collectivité départementale, qui a changé de président il n'y a pas si longtemps que ça et on poursuit ce soutien et ce bras armé que peut représenter l'agence. C'est un statut associatif et c'est à présenter vraiment comme un outil de coopération public et son action porte en effet sur le spectacle vivant mais pas que... Plus largement, on a vraiment cette notion de développement artistique et culturel sur un territoire et aménagement du territoire culturel girondin. On a trois grands axes stratégiques, qui se situent autour de la dimension création. Donc là, c'est vraiment comment est-ce qu'on accompagne les artistes dans la création et comment est-ce qu'on accompagne aussi les structures culturelles qui font de la diffusion sur l'ensemble du territoire girondin. Il y a la notion d'accessibilité. C'est plutôt l'éducation artistique et culturelle, la participation des habitants, la médiation. Ensuite concernant les territoires, c'est vraiment l'ingénierie culturelle et les ressources territoriales. C'est mon pôle. Et c'est là qu'on va retrouver tout ce qui est prêt de matériel, initiations aux techniques du spectacle. On n'est pas en organisme de formation mais on accompagne aussi les emprunteurs dans l'utilisation de leur matériel. C'est là aussi où il y a du conseil aux équipements au niveau des communes et des salles. Et on peut y trouver des partenariats et une dimension de mutualisation et de compétences, avec d'autres structures telles que l'APMAC. C'est une plate-forme professionnelle d'accompagnement technique qui se situe au niveau de la région Nouvelle Aquitaine. Et là, on partage des compétences en termes très techniques. Par exemple, l'inventaire de lieux scéniques où l'équipe technique de l'agence fait un état des lieux des salles de spectacle qui existent en Gironde et qui viennent nourrir la base de données de cette plate-forme. Donc la mission de l'IDDAC, elle s'inscrit vraiment dans le cadre de la politique culturelle du département de la Gironde et c'est en ce sens où elle opère au service de ce qu'on appelle les solidarités humaines et territoriales. Et je pense que cela nous intéresse aussi dans la mutualisation. Il y a de ça aussi. C'est cette notion de solidarité humaine et territoriale et on pourra l'illustrer plus tard. Donc on a plusieurs formes de mutualisation mais on va prendre l'exemple des prêts de parcs de matériel scénique. Déjà à la naissance de l'agence en 1991, le parc existait déjà. Donc c'est vraiment dans l'ADN de la structure. Et le conseil existait déjà. Et pour illustrer tout ça, j'ai envie de prendre l'exemple d'une expérimentation qu'on a eue en 2001. On a créé des antennes qui se sont réparties sur l'ensemble du territoire girondin. Le territoire girondin, c'est un vaste territoire. En créant ces antennes-là, il y en avait 5 réparties sur le territoire, c'était vraiment d'être au plus proche des emprunteurs et des projets culturels et artistiques de territoire. Peu à peu, l'enjeu et l'objectif absolu, ce qui nous aurait vraiment réjoui, c'était que chacun de ces territoires puissent s'emparer de ces antennes.



Dans ces antennes, il y avait du prêt de matériel, avec une compétence technique, avec un agent de développement technique que l'agence salariait. Et il y avait la mutualisation avec un agent de développement culturel qui lui était embauché par la ligue de l'enseignement à l'époque. Et donc l'idée, c'était que les territoires sur lesquels étaient ces antennes puissent s'approprier ces antennes et y mettre petit à petit du matériel—qui pouvait convenir au plus près des opérateurs et qui répondait aux besoins et aux attentes et qu'ils fassent de ces antennes les leurs. Au final, il n'y a qu'une seule antenne qui a été rescapée de cette histoire... En fait, il y a un parc de prêt matériel central, historique on va dire, qui prête sur l'ensemble du territoire girondin. On n'est pas vraiment sûr de la mutualisation là finalement mais on est vraiment sûr du prêt de matériel. Et ensuite, au niveau de ses antennes, il y avait du matériel scénique qu'on pouvait prêter sur la limite géographique des intercommunalités. Donc une seule a perduré et c'est devenu le parc de matériel culturel IDDAC réolien en Sud Gironde. Cela ne vous dit rien sans doute mais c'est à l'échelle d'une intercommunalité. Et il y en a une autre de ces antennes, qui n'existe plus mais qui a servi de base à la création du CLAS que Frédéric et Madeleine vous présenteront tout à l'heure. Aujourd'hui, on poursuit notre partenariat et notre coopération avec cette communauté de communes et on œuvre ensemble à l'élargissement des frontières de l'offre de services de ce parc, aux communautés de communes voisines, dans une optique de coopération publique de mutualisation et de cogestion. Ça, c'est notre présent futur, c'est à dire comment et à partir de cette antenne, on pourrait mutualiser ces services auprès des intercommunalités voisines. Il y a quatre intercommunalités autour de ce parc et là, on est en train d'œuvrer et d'échanger et de discuter avec les autres intercommunalités et avec les politiques, pour savoir un peu comment est-ce qu'on co-construit un parc de prêt de matériel et un parc culturel finalement un peu plus large. Voilà ... En début d'année prochaine, il y a un parc de prêt de matériel qui va ouvrir sur le territoire Medoc. Et on accompagne dans sa réflexion un collectif qui cherche à constituer un parc de matériel mutualisé. Donc on est vraiment à différents endroits et différentes strates des besoins des opérateurs. On répond à ces besoins en termes d'accessibilité et de mutualisation de matériel. Pour renforcer et pour favoriser le développement de la vie culturelle sur le département et afin de soutenir les dynamiques initiées par les opérateurs qui souhaitent se doter de parcs. On pourra revenir après, si vous avez des questions, sur comment sont constitués ces parcs, etc. Et bien sûr, il y a des conventions de coopération entre les partenaires et les porteurs de projets des territoires concernés. En fait, ce qui nous intéresse dans la mutualisation, c'est comment faire avec, c'est œuvrer avec les initiatives locales, c'est travailler la coopération publique, c'est soutenir les politiques volontaristes, c'est améliorer le maillage territorial, c'est expérimenter et innover et être à l'écoute et partager. Et en effet, concernant la problématique, je vous rejoins aussi... Quand je l'ai lue, je me suis dit « c'est marrant parce que les collectivités... ». Enfin ça faisait un peu comme si on les différençait entre acteurs de la mutualisation et collectivités et donc il y avait déjà un biais je trouve sur ça. C'est intéressant. Sourire. Voilà.

Marc Villarubias – CO18

Pas de micro pendant quelques secondes...

La collectivité qui crée son bras armé de mise en œuvre de la politique territoriale, qui a des axes de travail tels que vous l'avez décrit mais du coup qui va aider à des diagnostics de besoin, à des échelles plus petites, avec les acteurs et qui va les accompagner. Et puis dans certains cas, il y a une autonomisation on va dire d'acteurs de type CLAS. Le budget de l'IDDAC, c'est 2,5 millions d'euros, 25 équivalents temps plein et 85% de financements publics.

Madeleine d'Ornano – CLAS

Frédéric Rocher est gérant du CLAS. Et je suis Madeleine, je suis salariée sur l'administration. Le CLAS est un projet qui est né et qui est vraiment lié au territoire du parc naturel régional des Landes de Gascogne. Et qui est né d'un constat partagé entre acteurs, donc le parc naturel régional, l'IDDAC et une association culturelle qui œuvrait sur ce territoire à l'époque. Un constat d'un besoin de matériel et de compétences techniques liés aux manifestations culturelles et artistiques. Donc un territoire très rural mais avec quand même une dynamique associative et culturelle importante. Un vrai manque de compétences et en termes de qualité de matériel technique. De ce constat a été mise en place une étude de faisabilité puis une étude d'opportunités qui a donné naissance à la création de l'association de la CLAS en 2014. Donc ensuite, le projet s'est développé sur le territoire. Et l'idée de la CLAS, ce sont 4 services : du prêt de matériel qui est mutualisé, des prestations techniques, de l'initiation à l'utilisation du matériel et de l'accompagnement et de la gestion de projet de mutualisation. Dans ce temps-là, les adhérents sont passés d'une dizaine à 46 sociétaires aujourd'hui. Il y a eu des étapes clés. En 2017, suite à la loi NOTRe et à l'évolution des communautés de communes, il y a une ancienne communauté de communes qui a demandé au CLAS de gérer et qui a externalisé la gestion de son parc de matériel. Donc qui a gardé le matériel en mutualisation et c'est le CLAS qui a pris la gestion de ce parc de matériel. Et ensuite, suite à l'agrandissement de l'association et du nombre d'adhérents et suite à l'augmentation des besoins en termes techniques et des contraintes de sécurité et puis de l'expertise qui était nécessaire pour du matériel technique sur les manifestations, il y a tout un plan de financement qui s'est mis en place en 2019, qui a été co-financé par l'Union Européenne et la région et les départements et porté par la coopérative. Ça a vraiment fait basculer le projet dans une autre dimension. Dans ce temps-là, deux temps plein techniques ont été créés. Suite à cette évolution assez importante en 5 ans, il a fallu adapter aussi la gouvernance du projet. Donc en 2020, l'association s'est transformée en SCIC (Société Coopératif d'Intérêt Collectif) avec 4 collèges de votes : les salariés bénévoles, les partenaires historiques ressources l'IDDAC, le parc naturel régional des Landes de Gascogne et le collège. Ce sont des collectivités territoriales. Donc tous les communes qui sont sociétaires du projet et un collège d'associations, donc des partenaires privés, des festivals, des compagnies, etc. Depuis 2020, la gouvernance est en train de se structurer.



Il y a eu une autre dimension, puisqu'on parle de coopération avec les collectivités territoriales... Il y a eu un poste administratif qui a pu intégrer le CLAS, représenté par ma personne. Le CLAS est un poste qui est partagé entre une collectivité territoriale donc le parc naturel régional, un syndicat mixte, deux associations du territoire, une fédération, une association d'art contemporain et une SCIC. Donc c'est une coopération. Ces 4 acteurs se sont mis ensemble pour partager un poste administratif. Voilà un peu l'historique. Et je passe la parole à Frédéric.

Frédéric Rocher – CLAS

Oui c'est l'exemple possible d'une mutualisation de compétences. À côté de moi. En chair et en os. C'est bien concret. Je suis technicien du spectacle depuis longtemps, je crois que j'ai fait mes premiers cachets à Lyon en 1995. C'était une autre époque. J'ai toujours vécu un peu mais c'est par essence aussi sur les projets que je développais, tant avec des compagnies artistiques que des concerts ou autres, que dans les années 2000... La création d'un lieu de résidence artistique au cœur de Bordeaux et puis le développement de la production et des prestations techniques avec l'association qu'ils portaient, Pneupno, ensuite la création du CLAS, sur un territoire, le parc naturel des Landes de Gascogne, où on intervenait de plus en plus fréquemment et dont on avait connaissance un petit peu des acteurs et des opérateurs. Le lien qu'on a avec les collectivités, il est très fort. Et c'est pour ça qu'on est passé en société coopérative parce que, sur un plan législatif, ça permet à des collectivités publiques de siéger à la gouvernance d'une structure privée. Et c'est très important pour moi de prendre en compte les problématiques aussi des collectivités territoriales. Je ne vais pas parler à leur place mais c'est à partir de l'analyse de besoins locaux, et c'est par essence les principes de l'économie sociale et solidaire... C'est à partir de l'analyse des opérateurs locaux et les collectivités en sont, qu'on a pu mettre en place une série de services qui répondaient à des besoins. Et effectivement, de 2015 à 2019, on a eu une croissance d'activité qui était inattendue. De 212%. Et donc en 2019, pour un chiffre clé sur notre activité, avant le Covid, c'était 173 manifestations accompagnées. Donc on est deux et après on embauche aussi des intermittents et des autoentrepreneurs locaux qui ont un peu la maîtrise du matériel dont on dispose et qui commencent de plus en plus à s'engager dans ce principe, parce que in fine, l'objectif est bien de garder un dynamisme culturel, un dynamisme d'action et des manifestations culturelles et artistiques de ce territoire qui est, je le rappelle, un territoire très rural et sous-doté. Donc tant qu'on garde l'objectif d'une irrigation culturelle, tant qu'on essaie de maintenir qualitativement les possibilités de représentation artistique et des messages qui vont avec, on met en face les moyens de pouvoir réaliser ces manifestations, quelques soient les opérateurs, privés ou publics. Donc aujourd'hui, on va pouvoir effectivement parler de cette relation entre les intérêts des collectivités et pourquoi est-ce que le CLAS aujourd'hui vient dans cet interstice entre les compétences qui leur sont attribuées, leur budget, leur fonctionnement et ce qu'on peut leur apporter, ce qu'on peut faire nous.

Marc Villarubias – CO18

Ok, on reviendra plus précisément sur chacun des cas, sur cette question de la relation initiatives privées et associations et structures et collectivités... Mais il y a déjà des pistes. Vous l'avez déjà dit Frédéric, avec la création d'une SCIC, pour faire rentrer la collectivité dans un projet privé, comme vous l'avez dit. C'est comme cela que vous l'avez indiqué. Tout cela, c'est sur une dizaine d'années, entre l'idée et la SCIC, il y a à peu près dix ans. Ce qui n'est pas le cas par exemple pour le projet lyonnais ! Ou peut-être que la SCIC, d'une manière accélérée va partir de rien pour être fait dans six mois ou un an ou dix huit mois. Et ce n'est pas la maturité d'un processus qui amène à trouver l'outil adéquat, on va dire, c'est en marche forcée peut-être... Enfin qui peut être perçue comme forcée... Que les choses se posent. Je vous laisse présenter la structure pour les Monts d'Or.

Robin Surat – La Fabrik

On fait pareil à la Fabrique mais en plus petit. On est entre Lyon et Saint-Étienne, sur une communauté de communes de 35 communes, 40 communes quand on va un peu plus loin autour des fois. On a un parc de matériel mutualisé pareil mais ce sont surtout des associations. La différence est peut-être à ce niveau-là. Nous, il y a 17 partenaires pour l'instant. Une communauté de communes et 16 associations. Voilà. Sur les petites différences, qu'est-ce que je peux vous dire ? Parce que le fonctionnement reste le même. Adrien est technicien et il est référent du parc et il accompagne parfois les plans, parfois aussi avec d'autres intermittents quand il y a des demandes. La petite spécificité, c'est sur l'accès au matériel. De ce que j'ai compris, au CLAS, tous les membres peuvent avoir un accès gratuit à l'ensemble du parc. Nous, on a un système d'avoirs qui est proportionné à l'apport qui a été fait dans la structure. Donc si on vient avec 10 000 euros de matériel lumières, une estimation qu'on fait à l'arrivée et au démarrage de la mutualisation, on va calculer 10% de l'avoir donc 1000 euros chaque année valable sur le reste du matériel. Donc si j'ai 10 000 euros de lumière, je peux louer chaque année 1000 euros de son ou 500 euros de son et 500 euros de gradins, etc. Adrien, est-ce que tu veux bien parler de l'historique ? Parce que c'est pareil, c'est intéressant de voir comment ça s'inscrit. Enfin je rejoignais bien ce qu'on disait sur « comment ce qui a pu se passer avant peut expliquer ce qui se passe aujourd'hui ».

Adrien Venay – La Fabrik

Nous, c'est clairement un projet qui est très ancré sur le territoire et en tous cas nous deux, on ne le ferait pas sur un autre territoire. Si on le fait sur le territoire des Monts du Lyonnais, c'est parce qu'on vit sur ce territoire, on a été dans des assos pendant longtemps. Je connais quasiment toutes les salles des 40 communes. Je sais où est la prise, où est le disjoncteur. C'est très lié à nos personnes mine de rien parce que c'est une grosse facilité au départ. Donc c'est né quand même de parcours bénévoles dans des assos où on a commencé à mutualiser entre deux assos de façon un peu informelle.



Et puis un jour, l'idée de se dire « bon bah on se professionnalise et on essaie de monter un projet qui est vraiment à l'échelle de tout le territoire avec un maximum de partenaires ». Ce qui fait qu'en 2016, on a créé la Fabrique. Et en 2017, on avait 5-6 mutualisateurs pour arriver aujourd'hui à 17 mutualisateurs. Une année avant le Covid, c'était 120 locations par an. Et un budget de l'association qui est de 120 000 euros. On n'est pas autant que l'IDDAC c'est sûr mais... La location, ça représente 40 000 euros sur une année normale. Et en plus de cela, c'est 8000 euros de prêt non monétaire, qui sont juste les échanges liés à l'avoir entre les structures. En fait, de la création de valeurs sans avoir dépenser d'argent pour les structures qui sont venues. Voilà.

Robin Surat – La Fabrik

Et après peut-être plus spécifiquement sur le lien aux collectivités. Nous, comme on disait, il y a la communauté de communes sur laquelle on travaille, qui est partie intégrante du projet, pas au démarrage mais qui a rejoint plus tard parce que fusion de communauté de communes et le salarié qui avait la gestion d'un petit parc de matériel est parti et personne ne sait s'en occuper. On était aussi une solution pour gérer le truc. Mais nous, ça nous allait bien. On a aussi un projet de mutualisation avec eux et de faire un inventaire des salles comme ça a été évoqué aussi. Enfin là ce sont plus les opportunités du coup, de ce qui était chouette, de pouvoir travailler avec eux, d'avoir du parc en plus, d'avoir des accès en plus, facilités parce que la communauté est partie prenante. C'est aussi un gage de sécurité. Après quand on est arrivés aussi, il y avait une subvention du matériel technique qui était assez bien dosée et qui était 70% du coup des frais de matériel technique, plafonné à 500 euros donc c'était un truc un peu incitatif, voilà mais ça invitait à avoir peut-être un technicien en plus ou en tous cas mettre un peu plus de moyens dans la technique. Ça a disparu. Mais en tous cas voilà... Ça, c'était un peu le risque. C'était que nous, du coup, on a commencé à exister et ils se sont dit « c'est bon, il y a La Fabrique », du coup on peut « virer » notre subvention alors qu'en fait, c'était plutôt l'inverse. Enfin nous, ça nous aurait bien aidé que ça continue encore quelques années pour encourager les structures à faire du mieux. On en parlait un peu à midi là. En fait, dès qu'on leur montre qu'on peut faire des choses un peu plus qualitativement, parce que c'est notre objectif nous d'avoir ce matériel, c'est de montrer que ce n'est pas parce qu'on est à la campagne dans une salle des fêtes que le spectacle ne peut pas rendre aussi bien que dans une salle équipée pour sur Lyon, du moment qu'on prend le temps et l'énergie avant pour installer ce qu'il faut. Et dans ce qu'on a dit aussi avant, sur la présence sur le territoire, il y a la question de savoir si on est facilement remplaçable ou pas. C'est un peu une problématique qu'on se pose et je crois que vous avez un peu la même au CLAS, de se dire que « c'est super, effectivement, tu connais toutes les prises et les disjoncteurs mais du coup, est-ce que d'autres personnes peuvent reprendre ce poste-là » ? Mais ça invite aussi à ne pas tomber dans le piège du truc de la duplicabilité. C'est toujours ce qu'on entend : est-ce que votre expérience, elle est duplicable ailleurs, etc ?

Et en fait nan. Enfin oui elle l'est mais... On voit bien que nos projets sont vraiment très similaires sur plein d'aspects mais en même temps, avec vraiment des spécificités locales qui tiennent de l'histoire, de la construction. Et ça m'intéressait aussi de rappeler ça.

Adrien Vernay – La Fabrik

Et notamment le lien aux collectivités, nous, il est clairement facilité parce que tous les maires nous connaissent et ils nous ont croisés super souvent donc quand on se voit, on se tutoie et quand on se croise. Et forcément, je pense qu'on a gagné 5 ou 6 ans sur notre projet juste parce qu'on nous connaît et qu'on est sur le territoire. Voilà. C'est un peu une spécificité sur notre projet. Ça ne veut pas dire qu'ils nous financent mais ils nous connaissent. Rires.

Marc Villarubias – CO18

L'étape d'après, c'est de se faire élire sur le territoire. Rires. On se retrouve dans 10 ou 15 ans et on verra. Merci. Encore une autre situation même s'il peut y avoir des points communs mais des différences aussi. Sinon, du côté de la Métropole de Grenoble, on a aussi une situation, sur cette question-là. Où est-ce que vous en êtes, qu'est-ce que vous faites ? D'où ça vient et d'où ça part ?

Mathilde Beluze – Métropole de Grenoble, Direction des Déchets

Je représente la direction Déchets donc le Service Technique, un peu loin de la Direction Culture, même très loin. Marc m'a demandé si on travaillait avec la Direction des Affaires Culturelles ou autres... Mais pas du tout ! Mais j'ai bien noté qu'en fait, ce n'est pas bête ! Mais on bosse déjà beaucoup avec la Direction du Développement Économique, ce qui n'a pas été rien et ce qui est pas mal... Mais j'en parlerais un tout petit peu après. Précisément, je suis dans le Service Prévention des Déchets. Donc vraiment comment réduire à la source. Et ne pas s'enquiquiner à trier trop. D'abord, on réduit vraiment. Nous, la version de mutualisation qu'on a, elle rentre dans le cadre des politiques ré-emploi et réparation. On a une grande politique ré-emploi réparation. Et puis un petit axe qui est aussi sur les déchets événementiels. Comment réduire les déchets événementiels. Donc moi précisément, je suis vraiment chargée de mission réduction des déchets et ça, c'est global. Je m'occupe entre autres un peu des déchets événementiels. Et je vous parlerais un petit peu de l'axe ré-emploi réparation qui nous mène à avoir un plus gros projet et quelque chose d'assez structurant sur la thématique plus large de l'économie circulaire. Donc rapidement, pour les exemples... Alors on débute en mutualisation. On débute vraiment. Notamment dans le secteur événementiel. On a la chance d'avoir Mathieu sur le territoire, il est dans cette salle et c'est l'association Retour de Scène, qui organise notamment beaucoup d'événements dans le milieu culturel et principalement la musique. Et donc de beaux festivals. Il porte un dispositif qui s'appelle la DAMME: Dispositif Associatif de Mutualisation de Matériel Événementiel. Il nous a contacté l'année dernière pour nous parler de ce qu'ils portaient.



Ils ont demandé une subvention et ils voulaient se faire connaître aussi. On ne se connaissait pas du tout. On a été ravis de les avoir sur notre territoire. Et donc on les a aidés financièrement. Un petit bout de subvention principalement pour acheter du matériel et renouveler du matériel. Donc c'est beaucoup de matériel événementiel, assez technique, ou des barnums, jusqu'aux tireuses à bières, etc. Beaucoup de choses ! On leur a donné un petit coup de pouce. Et en échange, on leur a demandé s'ils ne voulaient pas devenir relais de notre pack Eco-Évènement. C'est le nôtre mais c'est aussi celui du département avec qui on a conventionné il y a quelques années. Ce sont eux qui ont lancé cela. Le département de l'Isère. Le pack Eco-Évènement qui s'adresse vraiment à tous les acteurs associatifs et aussi les collectivités territoriales. En gros, tout ce qui n'est pas privé. Et donc là, dans ce pack Eco-Évènement, il y a vraiment de la mutualisation. Alors c'est du prêt de gobelets, avec du lavage, qu'on prend en charge financièrement, des poubelles de tri, il en faut ! Et des rampes à eau aussi qui permettent de réduire les déchets, notamment sur les événements sportifs ! C'est une initiative de la filière sport du département. Associations sportives, etc. Donc on a ce dispositif, le pack Eco-Évènement qu'on essaie de développer un peu. Et là l'idée, c'est de... Alors je suis en train de louper l'Atelier Mutualisation de Vaisselle sur le territoire mais j'espère avoir le retour. Il nous intéresse bien. On veut tester cela pour 2022. Ça n'a pas l'air hyper simple mais ça serait vraiment monter au-dessus parce que les gobelets, c'est bien mais il ne faut pas que ça devienne un goodies. On en a fait des trop beaux au début et donc ils sont vite partis. Ah zut, on s'est dit qu'on allait en faire des plus simples et des plus sobres. Mais les gobelets, c'est bien et ça a un vrai impact. Maintenant, je pense qu'il faut aller un petit peu plus loin. Donc à voir déjà la vaisselle et potentiellement d'autres choses. À voir ! Et là c'est vrai que là c'est intéressant aussi... La dernière réunion avec Mathieu, notamment de Retour de Scène, on se disait « ah mais pourquoi pas ci ou pourquoi pas ça » et il y avait peut-être aussi des retours d'expérience qu'on n'a pas forcément parce qu'on est dans notre milieu mais on n'a pas forcément tous les retours d'expérience terrain, de l'organisateur vraiment associatif qui a tel ou tel besoin. Donc ce pack Eco-Évènement, on va essayer de le développer un peu plus et puis notamment, en essayant d'avoir un peu plus de relais. On avait un relais jusqu'à maintenant, en un seul point de la métropole. Et il y a 49 communes dans cette métropole. Grenoble est au centre. C'est un territoire assez varié. On a quelques grosses communes, un cœur très urbain et puis ça part dans des communes de montagne, semi montagne, jusqu'à 1000 mètres d'habitude, avec des fois 80 habitants. C'est très varié. Il faut s'habituer à tous ces besoins. On n'avait qu'un seul point de retrait actuellement. Et maintenant on a un deuxième point de retrait, avec Retour de Scène. Et l'idée serait de voir comment on peut diffuser ce petit pack. C'est un tout petit point par rapport à ce que Retour de Scène peut proposer, avec beaucoup plus de matériel. Un choix de matériel beaucoup plus vaste mais plutôt orienté quand même associations culturelles même si finalement d'autres types d'associations pourraient être intéressées. Voilà pour la partie Eco-Évènement vraiment.

On a aussi quelque chose qu'on pourra développer après tout à l'heure. Sur la partie ré-emploi et réparation, on a un gros schéma directeur du ré-emploi et de la réparation. Là, on est dans le ré-emploi mais pas que le ré-emploi du type des gobelets qu'on va réutiliser mais c'est aussi pour un peu vider nos déchetteries, les encombrants et tout le matériel électronique qu'on jette, plus ou moins gros et là, l'idée c'est de voir comment on peut faire baisser les tonnages en déchetteries de façon concrète. Et on a notamment cette expérience de pôle métropolitain d'économie circulaire qu'on est en train de créer. Et on a aussi créé une SIC tout récemment. Et l'idée, ça serait de la mutualisation avec des lieux, des locaux. La métropole a acheté une ancienne halle industrielle qui appartenait à Schneider. Il y a des gros ateliers et des bureaux et une cuisine. On va pouvoir faire un truc multi... En tout, il y a 8000 mètres carrés dont 4700 mètres carrés d'ateliers donc c'est un grand entrepôt. Et l'idée, c'est que les acteurs locaux du territoire du ré-emploi et de la réparation, beaucoup d'acteurs de l'ESS, se sont regroupés sous la forme d'une SIC et la métropole intervient dedans. Alors il y a 10 acteurs et la métropole est un des acteurs et ensuite, ce sont tous les acteurs locaux du territoire. On a été exhaustifs. Ça a été au bon vouloir de qui veut bien participer à cette SIC. Cela n'a pas été très formel mais cela a été sur des groupes de travail, quand on a élaboré notre schéma de directeur du ré-emploi et de la réparation. On a sollicité tous les acteurs locaux pour dire « qu'est-ce que vous faites ? Comment est-ce qu'on peut travailler ensemble » ? Il y a d'abord un petit collectif qui s'est créé, d'acteurs locaux et c'est monté en gamme, avec une SIC. On verra si on peut le détailler après ou pas. Et par le biais de marchés avec la métropole, on va passer aussi des marchés avec cette SIC et par le biais de conventions aussi d'objectifs et de subventionnements, il y a plusieurs modèles... Mais cette SIC va animer ce lieu, ce pôle d'économie circulaire métropolitain pour plusieurs activités et notamment... Là tout récemment, on a fait un marché avec cette SIC de collecte préservant des encombrants dans les rues. Au lieu d'inciter les gens à tout benner et qu'on aille brûler allégrement ces bennes d'encombrants ou recycler pour une petite part, l'idée c'était de voir comment on pouvait collecter et préserver tout ça et ensuite, que les acteurs soient en charge de la collecte et puis du re-tri et de se répartir ensuite tout ce matériel, ce gisement collecté, de se le répartir équitablement. Ce n'est pas simple mais l'idée, c'est vraiment d'aider les acteurs locaux à se structurer même si on s'éloigne un peu de la mutualisation.

Marc Villarubias - CO18

Merci. On a fait le tour... Vous êtes rentrés déjà un petit peu dans l'organisation. Et c'est important d'avoir un peu ce tour d'horizon. Si vous le souhaitez, on peut déjà prendre plusieurs questions à ce stade. Si vous avez envie d'avoir des précisions sur leur modèle, leur organisation, leurs activités complémentaires et périphériques... On peut commencer.



Personne du public :

Je voudrais faire un petit témoignage. Ça me fait extrêmement plaisir de voir qu'on a un modèle avec Métropole Grenoble... Donc la collectivité qui s'engage vers une SIC et qui structure une SIC avec des acteurs locaux privés... C'est l'inverse de nous et personnellement, ça me réchauffe le cœur de voir qu'on n'est pas obligés d'aller chercher les collectivités pour leur montrer qu'il y a un modèle législatif possible pour qu'elles intègre aussi un autre mode de gestion et donc c'est super rassurant. Ça veut dire qu'il va y en avoir plein d'autres sur le territoire. Ça existe depuis 2002 les SIC.

Marc Villarubias – CO18

C'est un sujet intéressant les SIC. Peut-être que tu peux creuser cela Sylvain ?

Sylvain Pichot – Cagibig

Justement nous à Cagibig, c'est une problématique à laquelle on réfléchit déjà depuis deux ou trois ans, de potentiellement passer en SIC, que ce soit avec les métropoles de Lyon ou même avec les communes autour et je me posais la question des contraintes des freins ou des leviers qui ont pu amener à cette concrétisation de vos projets parce que nous, il y a encore des freins qu'on n'a pas encore levés sur des modèles de fonctionnement, de gouvernance et autres...

Mathilde Beluze – Métropole de Grenoble, Direction des Déchets

Pour vraiment aller dans le détail, je te passerai le contact de ma collègue qui a vraiment été au cœur de cette création. D'après ce que j'en ai vu... Déjà, bien que la collectivité ait mis 50% du capital à peu près... Il y a eu un capital de 70 000 euros. Au début, il n'y avait que 7 acteurs et on a mis la moitié donc on était à 50%. Il y a 2 acteurs qui se sont rajoutés et on est en-dessous des 50% mais finalement, en fait, le capital importe peu parce que c'est un acteur = une voix. Donc ça déjà, il n'y a pas de sur-représentativité de la métropole là-dessus. Ça peut être une crainte aussi mais... Je ne suis pas très calée en SIC et je ne sais pas si c'est la base ou pas mais en tous cas, pour nous, c'est ce fonctionnement-là. Et une des tensions qu'on a pu voir, même si cette SIC est toute nouvelle, c'était finalement plus entre les acteurs que nous vis-à-vis des acteurs mais ça serait peut-être intéressant d'avoir leur retour en les interrogeant eux. Je pourrais donner la liste. Et ils ont sûrement des choses à nous reprocher j'imagine. Mais pour l'instant, tout va bien. Les principaux soucis qu'on a eus, c'était au démarrage. Comment est-ce qu'ils vont se mettre d'accord entre acteurs ? Ils font le même type d'activité, etc. Ils tiennent des ressourceries sur le territoire. Et même si nous, on ne les voit pas comme des concurrents, je pense que peut-être certains peuvent se voir comme des concurrents en effet. L'idée, c'était vraiment de dire « Ok ,pour le moment, vous agissez de manière dispersée sur le territoire. C'est très bien ce que vous faites et heureusement que vous êtes là et c'est très bien et maintenant, comment est-ce qu'on peut travailler plus ensemble et qu'est-ce qu'on peut faire nous pour vous aider ? » A la base, on a la chance d'avoir une volonté politique forte là-dessus.

Depuis déjà le mandat précédent et ce mandat-là s'est renouvelé. Et c'est vrai que tous les territoires n'ont pas cette chance ou cette opportunité. Même si les techniciens, nous, sur le terrain, on est là pour conseiller les politiques, sans eux, on va bien moins loin ! Rien que la taille de mon service, par exemple « prévention des déchets », avec le mandat précédent, on est passés de 7 à 15 personnes. On a doublé. Juste parce que l'ambition politique était ambitieuse et même très ambitieuse. Je ne vais pas me plaindre que ce soit trop ambitieux. Mais c'est vrai que l'ambition politique fait tout. Et chacun, on peut aller voir nos politiques parce que ce sont nous qui les avons élus et il faut pousser le truc mais en effet, il faut être motivé ! Je voyais la collègue de Mineka qui perdait un peu espoir mais je pense qu'il faut l'encourager.

Marc Villarubias – CO18

Pour aller un peu plus loin, pourquoi est-ce que vous avez choisi ce modèle de SIC ? Pourquoi ce choix ? Il y avait peut-être d'autres options qui s'ouvraient à vous ?

Personne du public

En fait, ça rejoint un peu les craintes sur les opportunités et les méfiances qu'il y a à avoir sur le choix juridique de la SIC. Une société coopératif de production en fait, ce n'est pas notre cas, on fait du service. Et moi, je considère que la mutualisation, c'est un service. C'est une gestion de matériel, peut-être mais aussi de compétences mais c'est avant tout un service de gestion pour des collectivités. Et on est déjà sur de l'intérêt collectif, à partir du moment où on rejoint des collectivités qui, par essence, ont pour fonction la mutualisation de moyens sur un territoire. C'est ce que tu disais aussi tout à l'heure Alexandra. Après les autres modèles juridiques : société, société anonyme, SARL, EURL, auto-entrepreneur, etc. Alors auto-entrepreneur, tu es très libre, tu fais ce que tu veux ! Mais pour le collectif, c'est un peu plus difficile. Il y a aussi l'association ! Mais alors l'association, le modèle qui prévaut depuis tellement d'années, qui est une manne à l'échelle nationale, ok ! Mais assemblée générale, élection d'un conseil d'administration, qui est lié à un bureau et à chaque fois que tu as un directeur dans une structure qui a une économie, qu'il doit établir des dossiers, faire approuver un document, il y a tout un parcours hiérarchique et la gestion directe de l'entreprise, de la société, elle est beaucoup rapide avec une gérance. Elle peut être beaucoup plus efficace au quotidien pour les affaires courantes. En revanche, le frein, c'est qu'il faut tout mettre en œuvre pour animer les collèges de gouvernance et avoir une communication et une information très claires. Mais ça devient une information par objectifs, par stratégie... On établit les objectifs avec les différents sociétaires et par contre, au niveau de la gestion courante au quotidien, ça devient beaucoup plus simple. A mon avis. Au niveau des freins, à partir du moment où les collectivités regroupées ne dépassent pas 50% du capital, dans tous les cas... A partir du moment où un porteur du projet ne dépasse pas non plus 50% du capital... Et de toutes façons, quelque soit l'apport au capital de n'importe quel sociétaire, ça sera toujours une seule voie.



Personne du public

Et avec les collègues ? Quand tu regroupes ?

Frédéric Rocher – CLAS

Chaque collège a 25% du vote. Après il y a un ré-échelonnement. Dans le cadre des sociétés coopératives, il y a des collèges qui sont obligatoires. Donc il y a déjà les salariés, les usagers et ensuite un tiers collègues. Ensuite, on les définit. Nous, on les a définis par les salariés et les bénévoles qui viennent participer, il n'y en a pas énormément. Par les partenaires ressources parce qu'ils sont à l'initiative aussi depuis sa création, depuis son idée donc l'IDDAC et le Parc Naturel. Et ensuite, on les a regroupés en fait par droit. C'est à dire qu'on a du droit public, les collectivités et du droit privé, les associations, les compagnies, les autres associés. Après on choisit quel est le groupement d'intérêt qu'on veut avoir ou la définition de chacun des collègues. Il y en a 4 et on aurait pu en avoir 5. Au début, il y en avait un 5ème et finalement on a regroupé. Évidemment derrière c'est 25% par collège sauf que si un collège représente 26 sociétaires, il faut qu'ils se mettent d'accord et c'est là que l'animation devient un enjeu, l'animation de la gouvernance devient un enjeu. Ça peut être un frein et effectivement il faut l'animer. C'est un travail à réaliser Madeleine. Rires. Tu mets en place des mallettes pédagogiques et plein d'outils pour aller animer dans les collèges.

Madeleine D'Ornano – CLAS

Déjà, pour faire comprendre... La transformation, il a fallu l'expliquer à chaque adhérent, qu'il devienne sociétaire, pourquoi et comment ça fonctionne. Donc c'est un temps à prendre. C'est de la pédagogie, comme on s'est dit avec Alexandra. Mais c'est riche !

Frédéric Rocher – CLAS

En fait, c'est le principe de l'ESS. Ce que vous êtes en train de faire, ça ressemble énormément à ce que vous faites là bas sauf que ce n'est pas délocalisable ce que vous faites, c'est avec la connaissance que vous avez des acteurs et des opérateurs et de la géologie de votre territoire et nous, c'est la nôtre. On peut transférer les méthodes qui sont celles de la concertation, de l'analyse des besoins d'un territoire, l'identification des acteurs et l'identification des ressources, ça on peut peut-être le transposer et l'essayer mais de toutes façons, ça repousse forcément à partir d'un substrat existant et il faut recréer localement ce qu'il y a. Cette logique, on la retrouve dans l'animation des collèges et il faut la participation des sociétaires pour obtenir leur intérêt et pour obtenir la co-construction du projet.

Mathilde Beluze – Métropole de Grenoble, Direction des Déchets

Je peux compléter un peu. Pourquoi une SIC ? Je ne pourrais pas répondre précisément mais je sais que la volonté, c'était d'utiliser les acteurs vraiment locaux et de ne pas les déstabiliser et de trouver les meilleurs moyens pour les aider à aller plus loin, enfin ne pas les pousser non plus mais l'idée, c'était de voir tout ce qu'on pouvait s'apporter mutuellement et réciproquement.

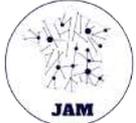
Souvent, on fait les marchés. Ce qui est bien. On peut se demander si on ne pourrait pas aussi faire un peu plus de service public mais c'est un autre débat et je ne suis plus à ma place pour en parler. En tous cas, l'idée c'est que quand on booste un marché, c'est super, ça booste un acteur sauf que ... Il y a les règles du marché public et les règles européennes de libre concurrence qui font que de toutes manières, on ne pourra pas favoriser un acteur local par rapport à un autre. Et des fois, on a eu des craintes de déstabiliser nos acteurs locaux, notamment dans le secteur du ré-emploi et de la réparation. Donc peut-être que ça répond à nos besoins mais derrière, il ne faut pas que ça déstabilise nos acteurs locaux. Ce n'est pas bon pour nous non plus. Si on regarde par la loupe de réduction des déchets, par exemple, oui c'est bon pour nous mais maintenant nos collègues de l'ESS nous disent « non mais attendez »... Donc l'idée de passer par une SIC, c'était d'avoir quelque chose de pérenne, de local et même si on est aussi passé par les marchés... Au niveau politique, on nous a un peu reprocher d'attribuer un marché à cette SIC donc... C'était les seuls répondants. Par exemple, ce dernier exemple qui date d'il y a un mois ou deux, pour la collecte d'encombrants préservante... Bon bah voilà, cette SIC était la seule répondante et c'était aussi la plus à même parce qu'ils ont été créés pour ça. Donc c'est vrai qu'il y a aussi un petit changement de mentalité à avoir dans les interactions collectivités et associations locales et structures locales. Je trouve que les collectivités ont tendance un peu à vous voir comme des prestataires ou des « ah vous êtes là, super, tenez, prenez ça »... C'est vrai que... C'est une vraie place à trouver pour chacun. Voilà. Il n'y a pas une vraie solution mais c'est vrai qu'il faut que chacun trouve sa place dans l'intérêt public et collectif, dans le bon usage des deniers publics. Après ça sera à suivre. Cette SIC est toute neuve. Mais l'idée même dans toutes les autres politiques de la métropole, c'est essayer de voir un peu comment atteindre nos objectifs, ce sont des gros objectifs, notamment en termes de réduction des déchets, tout en travaillant avec les acteurs locaux donc c'est plus ou moins rapide ou plus ou moins long mais.... Voilà !

Marc Villarubias – CO18

Une dernière question sur les marchés publics : il n'y a pas un petit problème sur le fait que la métropole de Grenoble, ayant identifié des besoins, lance un appel d'offre auquel elle répond par une SIC dans laquelle elle est elle-même et qu'elle va choisir ?

Mathilde Beluze – Métropole de Grenoble, Direction des Déchets

Il y a eu visiblement questionnement lors de la Commission d'Attribution des Offres, lors de la CAO et il y a visiblement débat au sein des élus parce qu'en fait ces SIC, c'est tout nouveau, personne ne connaît trop. Après d'une, c'était un appel d'offre ouvert, il aurait pu y avoir d'autres répondants, il n'y en a pas eu. Il aurait pu y avoir des répondants d'autres territoires. Localement, ils étaient tous rassemblés donc... Mais il y a ça aussi. Je ne serais pas la mieux placée pour vous répondre et vous dire ce qui s'est dit précisément et quels sont les problèmes juridiques.



Il n'y a pas eu de problème juridique sinon le marché n'aurait pas été attribué. C'est légal ce qu'on a fait. En toute légalité. Maintenant c'est vrai que c'est nouveau. Il va falloir pousser un peu pour que ça se développe et du moins voir comment être serein chaque fois qu'on va pouvoir passer des marchés, si c'est attribué à cette SIC. En tous cas, c'est quelque chose à créer, peut-être pour ceux qui veulent créer une SIC, je pourrais vous mettre en lien avec ma collègue qui a entendu tous les retours des élus, qui pourra peut-être vous en dire plus...

Frédéric Rocher – CLAS

Nous, nous avons pu lancer effectivement un appel d'offre pour l'acquisition de matériel, où on a été préalablement reconnu d'intérêt collectif. Je ne sais plus le terme. C'est un autre terme mais on nous a effectivement collés une étiquette qui nous obligeait à passer par des marchés publics pour la constitution de notre parc matériel. Donc ce sont encore d'autres choses et c'est lié aux subventions. C'est super intéressant à cet endroit-là parce que ça permet à la collectivité de se doter d'une expertise des acteurs locaux, des opérateurs locaux, de connaître un petit peu les pratiques et les compétences et de ce qu'il est possible de faire. Alors je ne vais pas parler pour les collectivités ... Mais il y a cet aspect juridique : quand on dispose d'un parc matériel, dont on est propriétaire des parts, de pouvoir exploiter ce matériel, ces compétences... Ce n'est pas en interne mais on est à la limite de ça. Et effectivement, juridiquement, ça peut interroger. Tant qu'on répond aux règles de marchés public, de publicité de ces marchés, on est dans les clous. Mais nous, l'orientation qu'on est en train de donner au CLAS, c'est de dire « équipez-vous, mutualisez, achetez en équipement » parce que c'est plus facile d'acheter de l'équipement et de subventionner, surtout dans un cadre de mutualisation et ça créera du fonctionnement pour nous parce qu'on ne peut pas ou difficilement financer le fonctionnement par de l'argent public. Donc que ça passe par des marchés ou que ça passe par des petits contrats avec devis préalable, on devient des interlocuteurs privilégiés des collectivités qui ont tous regards sur la tarification, les comptes et la transparence de nos comptes puisqu'elles siègent à l'intérieur de la gouvernance.

Marc Villarubias – CO18

Ok. On va prendre des questions. Dites-nous.

Personne du public

Je m'interroge un peu sur les freins et sur les risques possibles, en fait, sur la coopération entre les collectivités territoriales et les acteurs de la mutualisation, notamment en fait lors d'une constitution d'une entité où il y a des collectivités territoriales qui font partie intégrante du projet, de la structure et notamment quand ces collectivités territoriales sont plusieurs. Est-ce qu'il n'y a pas un risque politique, un risque de couleur politique s'il y a des changements de collectivités territoriales ? Et est-ce qu'on n'aurait pas le risque de voir que cette structure soit un peu le champ de bataille du politique justement ? C'est une question hein ? Je ne sais pas si...

Mathilde Beluze – Métropole de Grenoble, Direction des Déchets

Oui, tu as raison. Oui ça peut clairement arriver. Je pense que c'est vraiment un des risques mais en même temps... Disons que c'est un peu le jeu... Enfin j'ai l'impression... Je pense que ça peut arriver en effet... Là sur le territoire, au niveau de la métropole, on a le chance d'avoir des ambitions au niveau politique et même en ville. Mais en effet, si ça change du tout au tout, qu'est-ce que vont devenir ces structures-là ? Qu'est-ce qu'il peut se passer ? Ça peut être bien plus compliqué. Après ça n'exclut pas que... Sur le territoire de la métropole, il y a le SMAC, le Syndicat Mixte des Transports en Commun. Bon bah il y a plein de collectivités, de plein de bords différents. Et ça fonctionne et ça marche. Ça crie souvent, ça claque la porte, tout ça mais ça fonctionne très bien et ça assure même un gros service public. Bon c'est à une grosse échelle et ça n'a rien à voir mais tout ça pour dire que, quand même, ça peut fonctionner. Maintenant, c'est un des risques et c'est un peu le jeu. Est-ce qu'on essaie d'aller plus loin ? Et on pousse ? Et comme ça, une fois que c'est créé, au moins c'est fait et c'est difficile de faire marche arrière complètement. Une fois que la structure existe, oui effet ça peut être un vrai risque mais moi, je le vois comme une opportunité.

Robin Surat – La Fabrik

Nous, la question de la SIC, c'est aussi une question qu'on se pose de temps en temps et par rapport à cette question-là qui nous faisait vachement flipper sur notre autonomie et notre indépendance, en fait on a plutôt eu des retours qui disent qu'une fois que les collectivités sont impliquées... Parce que tu ne viens plus juste les voir pour leur demander une subvention et puis après merci au-revoir... Là tu les invites à s'impliquer au quotidien, à être là et à être présents et à répondre. Et les retours des gens à qui on en a parlé, c'est qu'au lieu d'être dans un truc idéologique de dire « pour faire sécession avec le précédent mandat, je vais complètement tout changer », ils vont plutôt se dire « bon bah ça se fait déjà, ça existe, ça se passe et donc comment est-ce que je peux plutôt essayer d'amener ce qui me tient à cœur ? » donc du coup, tu crées un espace beaucoup plus serein que quand tu viens redemander une subvention où tu vas peut-être te faire jeter parce que justement le mandat précédent n'était pas vraiment d'accord avec le... Enfin parce qu'il y a un changement politique en place. Et du coup, je trouve que c'est ce qui est intéressant parce que c'est ce qui nous manque souvent des élus... On aurait envie qu'ils s'impliquent plus dans les projets qu'on leur propose pour co-construire avec eux, parce que l'expertise, elle est partagée. C'est ce qu'on disait au début. Plein de gens l'ont sur le territoire avec des des petits regards différents. Et du coup, avoir même des élus de différentes couleurs politiques dans un même groupe qui doivent débattre d'un même sujet, il me semble que si c'est bien amené et que la gouvernance est bien mise en place, ça peut plutôt être créatif. En tous cas, les choix qui vont être faits avec des gens qui ont des avis plus divergents, ils sont probablement plus forts et plus ancrés que des choix avec tout le monde qui est d'accord dans le CA de la SIC. Alors peut-être que tu avanceras moins vite dans la direction où tu veux aller mais par contre, ça sera beaucoup plus peut-être accepté ou porté. Voilà ! C'est un peu ça...



Frédéric Rocher – CLAS

C'est la question de la fragilité politique en fait et de la pérennité d'une structure qui mêle des collectivités donc avec des mandats électoraux qui sont renouvelés régulièrement. La première chose : nous, juste histoire de rassurer un peu les élus locaux qui sont là pour six ans, le mandat du gérant, il est là pour six ans et il est là depuis Janvier 2020 donc en Mars 2020, on a fait les élections locales donc on sait que grosso modo, dans six ans, on va avoir à renouveler et donc à voter à l'intérieur de la SIC qui sera le prochain gérant de la SIC et ça tombera grosso modo au moment des élections municipales. On s'est calqués à la temporalité des collectivités. Ça, c'est une chose. On a différentes couleurs politiques sur le territoire et surtout, on ne veut pas s'occuper de la couleur. On travaille avec les techniciens et avec les services avant tout. Et à partir du moment où on est sur de la logique purement gestionnaire pour essayer d'optimiser le denier public, on essaie vraiment de trouver des fonctionnements qui facilitent. Bien souvent, on est à la limite des compétences de ces collectivités, c'est à dire que... Bon, il y a des compétences attribuées et d'autres qu'elles s'attribuent elles-mêmes, comme la culture pour les départements par exemple... On essaie d'aller là où elles n'ont pas la compétence ou alors là ou alors là où elles sont à la limite de la compétence. Nous aujourd'hui, le CLAS, on cherche vraiment à aller là où elles ne peuvent pas être complètement et là où elles aimeraient être mais ... C'est un interstice ! C'est un interstice et c'est super important parce qu'elles, elles ont le cadre et les règlements d'intervention sont clairs et on n'en sort pas ! Après le politique et l' élu peut essayer d'aller trouver d'autres solutions mais on applique ce qui se fait à l'échelle des services et on essaie d'apporter des solutions aussi pour ces services. En fait, on re-questionne en permanence et c'est pour ça qu'on a besoin qu'elles siègent aussi à l'intérieur et bien souvent, maintenant on le voit... On a besoin des représentants légaux, des municipalités donc les élus mais ils viennent accompagnés d'un technicien. Que ce soit des services techniques, DST ou que ce soit des services culturels. Donc on est là pour qu'il y ait une bonne compréhension des échanges qu'il y a entre les opérateurs, ce dont ils ont besoin en termes de services et comment est-ce qu'on peut compléter l'offre de services. Après on est dans une zone rurale, toute petite, avec peu d'habitants et c'est aussi par un besoin de technicité de ces territoires qu'on a la possibilité de venir y répondre. Et sur des métropoles, il y a suffisamment de services et d'ingénierie bien souvent pour pouvoir le faire.

Alexandra Saint-Yrieix – Agence culturelle Iddac Gironde

Pour compléter peut-être un peu... Sur nos territoires girondins, il y a quand même pas mal de territoires ruraux et il y a cette notion, je trouve, de projets aussi. C'est à dire que... Là on parle de parc pré-mutualisé et je pense en particulier à ce parc où il y a un partenariat entre une intercommunalité et l'agence. Il y a ce parc mutualisé mais il n'est pas tout seul posé, c'est à dire que tout autour, si ce parc disparaît demain, il y a toute une vie artistique et culturelle locale qui va être en fragilité.

C'est un vrai service de territoire qui est proposé et donc là, c'est certain que le nombre d'opérateurs, le nombre de programmeurs et d'acteurs culturels sur le territoire, si demain ce service disparaît, il y a quand même aussi cette puissance locale, finalement, qui peut aussi revendiquer auprès du politique l'intérêt de ce type de service. Donc il y a ce parc-là mais c'est lié avec tout un projet artistique et culturel de territoire et c'est vrai qu'il y a une vraie volonté politique sur ce territoire que de porter ce projet artistique et culturel. Donc il y a la notion de projet aussi qui est très importante.

Marc Villarubias – CO18

Merci ! Il nous reste cinq minutes. On peut encore prendre des questions, s'il y a des questions ?

Véronique Stagnoli – Commune de Vaulx-en-Velin

Bonsoir, j'entends tout cela. C'est très intéressant. Je me présente, Véronique Stagnoli, je suis élue sur la commune de Vaulx-en-Velin, 50 000 habitants. Je suis élue au handicap accessibilité inclusion. J'ai récemment fait un contact avec Cagibig, qui est sur Vaulx-en-Velin puisque j'ai un projet d'accessibilité événementielle pour les personnes en situation de handicap. Je souhaiterais que l'événement soit accessible, rendre accessible pour les associations mais aussi pour la ville parce qu'on a un service protocoles et événements. Et donc je suis venue ce soir pour un peu écouter et voir comment je pouvais porter ce projet avec vous, avec Cagibig.

Sylvain Pichot – Cagibig

Très bien ! Tout à fait ! Bienvenue !

Véronique Stagnoli – Commune de Vaulx-en-Velin

Demain c'est la Journée Internationale du Handicap.

Sylvain Pichot – Cagibig

Oui ! D'ailleurs normalement, il devait y avoir Émeline xxx qui devait venir je crois mais qui... Et là c'est Hichem qui est dans les ateliers, qui est à côté et qui travaille... Il est sur un autre atelier sur l'accessibilité.

Véronique Stagnoli – Commune de Vaulx-en-Velin

Je suis venue chercher des informations. Pour la mutualisation.

Sylvain Pichot – Cagibig

Oui et puis en plus, il me semble qu'il est déjà en contact avec vos services. Je ne sais pas si c'est vous en direct ou si c'est quelqu'un d'autre.

Véronique Stagnoli – Commune de Vaulx-en-Velin

C'est la chargée de projet, oui.

Marc Villarubias – CO18

Je vous propose de continuer la discussion après la conférence. Il y a d'autres questions.



Mathilde Beluze – Métropole de Grenoble, Direction des Déchets

Je voudrais répondre à la dame... Dans notre pack Eco-Évènement avec le département, ce n'est pas notre initiative métropole mais c'est le département qui avait mis à la base des outils pour rendre plus accessible les événements donc il y avait des rampes d'accessibilité et des panneaux il me semble... Je ne suis pas hyper calée là-dessus mais je sais que ça faisait aussi partie du pack et qu'il n'y avait pas que l'aspect diminution des déchets. Donc ça peut peut-être rentrer dans un parc de mutualisation d'équipement.

Personne du public

Je viens d'Angers, je ne suis pas du tout de la région mais je voudrais intervenir par rapport à la question de tout à l'heure, de savoir si ça peut sauter quand il y a changement de politique. Bien sûr ! De toutes façons, ça fait partie du jeu ! Mais en même temps, nous aussi, on a une expérience comme ça. On est un festival mutualisé qui s'est créé sur une des communes de l'agglomération, mutualisé avec pas mal de compagnies. Donc la collectivité, elle était partie prenante et quand il y a eu changement de couleur politique, le premier truc, c'était de dire « bah ce truc-là, il faut qu'on le fasse sauter » parce que c'était l'autre municipalité qui l'avait mis en œuvre ! Sauf que ce n'est pas si simple une fois que les trucs sont vraiment engagés ! Et ça n'a pas été si facile ! Et finalement, maintenant, ils le revendiquent parce qu'ils ont bien compris, de l'intérieur de la machine, en étant aux affaires, que ça avait un intérêt et que ça avait même plein d'intérêts ! Et sur un autre lieu là où c'était la mutualisation de lieux avec d'autres types de secteurs associatifs, santé, etc. Pareil, ils ont voulu faire sauter le truc mais ils se sont rendus compte que tout avait été aménagé pour ça et que ça allait même coûter encore plus cher si on changeait les trucs ! Donc finalement, le fait d'être en interaction forte, ça favorise des choses. J'ai une question et je voudrais un éclaircissement technique. Vous faites du prêt ? Et vous avez donné des chiffres. Vous avez dit que c'était sur 10 000 et après sur 1000... Donc ce n'est pas que du prêt non ? Est-ce que vous pouvez préciser techniquement ? C'est allé un peu trop vite pour moi...

Robin Surat – La Fabrik

On ne fait pas de prêt du tout. Ce ne sont que des locations sauf que les personnes qui sont dans la coopérative fictive qu'on a montée, elles ont un avoir sur la location d'un montant défini à partir de leur apport. Donc si l'apport est de 10 000, l'avoir est de 1000. on le calcule sur la base de 10%. Chaque année, on a un apport de 10%, un avoir de 10%. Si c'est un apport de 5000 euros, tu as un avoir de 500 euros et si tu veux réserver du matériel qui vaut 700 euros, tu ne vas payer que 200 euros. Et si tu as un apport de 40 000 euros et que tu as donc 4000 euros d'avoir et que tu n'as besoin que de 3000 euros de matériel, tu ne vas rien payer du tout. Et c'est donc c'est à ce titre-là que c'est une espèce de forme de prêt. Et tout à l'heure, pour la dernière année complète, en 2019, Adrien disait que ça correspondait à 8000 euros de prêts entre structures ou il y a zéro euro de dépensé et à côté, il y a à peu près 80 structures qui n'ont pas de matériel propre à elles.

Soit parce qu'elles n'ont pas de moyens pour investir, soit parce qu'elles n'en ont pas envie. Et du coup, elles louent comme si... Mais le principe, c'est que ce soit les mêmes tarifs pour tout le monde mais c'est juste que certains ont un avoir et tant qu'elles ne l'ont pas atteint, elles peuvent continuer à prendre du matériel gratuitement. Alors qu'au CLAS, il me semble que tout est gratuit à partir du moment qu'on est sociétaire.

Marc Villarubias – CO18

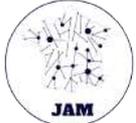
Oui si on a le temps de faire un rapide bilan sur ce système-là... Là ça a été dit sur qui est le propriétaire du matériel. C'est chacun qui amène et qui donne qui a le droit chaque année à 10% par an de la valeur du matériel amené. C'est le même prix pour tout le monde et on défalque. Comment est-ce que ça fonctionne chez vous ? À qui appartient le matériel ? Et comment est-ce qu'on défalque ? Quelles sont les modalités ?

Alexandra Saint-Yrieix – Agence culturelle Iddac Gironde

Au niveau de l'Agence Culturelle de la Gironde, on a plusieurs parcs de matériel. On a un parc central où le matériel est prêté sur l'ensemble du territoire girondin, sous format de cotisation en fait. On a des adhérents et il y a une cotisation en fonction du nombre d'habitants dans une commune ou sur une intercommunalité, à l'année et là il y a un emprunt de matériel tout au long de l'année, avec le parc de prêt de matériel culturel qui est en partenariat avec cette communauté de communes. Cette communauté de communes a son propre parc de matériel. L'IDDAC a son propre parc de matériel. Il y a une personne qui gère les deux parcs. Alors non, je me trompe... Là pour le coup, c'est une spécificité de ce territoire. C'est à dire que c'est la communauté de communes, et c'est intéressant aussi de voir en termes de démarches et de volontés politiques... C'est la communauté de communes qui adhère à l'IDDAC pour l'ensemble de ces acteurs au niveau de l'intercommunalité. Donc finalement, il y a une exonération pour les opérateurs, pour les emprunteurs sur ce territoire intercommunal et c'est la communauté de communes qui a décidé de prendre en charge la cotisation, qui est beaucoup plus importante de ce fait. Voilà, c'est une volonté politique. Et puis ensuite, pour le parc qui ouvrira en Médoc, ça sera sous un format de cotisations, avec des cotisants... Et après pour le CLAS, je passe la parole à Frédéric.

Frédéric Rocher – CLAS

Nous, on a déroulé les menus en fait, au fur et à mesure de l'activité, pour répondre justement toujours aux besoins et au plus près de ce qu'il y avait en demandes. À l'heure actuelle, d'abord on est limités géographiquement au territoire du parc naturel. On n'a pas pour vocation à s'étendre partout sur l'ensemble du territoire français ou ailleurs, à quelques exceptions près vis à vis de projets qui sont justement menés avec les partenaires ressources, comme le parc naturel, l'IDDAC, avec des artistes locaux aussi mais c'est généralement frontalier au parc naturel. Aujourd'hui, sous statut SIC, n'importe qui sur ce territoire veut nous louer du matériel, on va pouvoir lui louer mais ce n'est pas notre priorité.



On a des modalités de tarification et de location qui sont liées à la durée d'amortissement et au nombre de prêts par an, etc. Grosso modo, on se retrouve sur les fourchettes de location qui se font dans le marché, des prestataires qui font ce genre de travail... Alors un truc qui est un peu odieux, c'est que nous, pour cotiser, il faut avoir payer avant ! C'est à dire qu'on est une société coopérative et notre service va aller d'abord aux sociétaires et pour être sociétaire, il faut avoir verser des parts au capital et ces parts, elles sont en fonction du statut, si on est privé ou si on est public et du nombre d'habitants lorsqu'on est public et du chiffre d'affaires lorsqu'on est une société privée à but commercial, du budget lorsqu'on est une association. Ça, c'est pour l'accès aux parts sociales et au rang de sociétaire qui donne accès à la gouvernance aussi. À partir du moment où on est sociétaire, on a 50% de réduction sur la location du matériel, sur toute la location, sur tout le parc locatif. Et à ça, on a le modèle qu'on avait précédemment, qui était le modèle associatif et qui est basé sur celui de l'IDDAC : une cotisation. Là encore, elle est selon le statut et selon le nombre d'habitants pour les collectivités et qui donne accès cette fois à la gratuité... Alors c'est une fausse gratuité puisque c'est à partir d'une cotisation mais effectivement, on a accès au matériel gracieusement. Du prêt sec ou du prêt avec les prestations, c'est à dire les techniciens qui se déplacent et le service qui va avec.

Mathilde Beluze – Métropole de Grenoble, Direction des Déchets

Et nous, dans une moindre mesure, avec le pack Eco-Évènement, c'est un prêt, tout simplement, sans cotisation, sans rien de poubelles, de rampes à eau et potentiellement de matériel d'accessibilité pour les personnes handicapées. Et il y a simplement une caution qui est demandée sur le prêt de gobelets parce qu'il y a beaucoup de gobelets qui disparaissent donc on en absorbe une grosse partie. On re-facture un peu mais avec un système qui fait que ça ne coûte rien à l'association mais il y a juste un système de caution et on prend en charge le lavage. La collectivité absorbe ce coût-là aussi. Et pour la collecte des gros événements, on livre et on collecte les gobelets. Mais sinon il n'y a pas d'échange financier à part s'il y a de la perte vraiment de gobelets au-delà d'un certain seuil.

Frédéric Rocher – CLAS

Je voudrais revenir sur quelque chose qui est quand même fondamentale pour nous, parce que la question politique a été posée à plusieurs reprises là, c'est que l'engagement peut être sans étiquette politique mais avec la volonté de... Alors évidemment après, on peut le rattacher à des étiquettes mais la question, c'est de savoir qu'est-ce qu'on veut avoir comme vie sur nos territoires. Et nous là, structure privée, on défend un modèle de gratuité, même si c'est une fausse gratuité alors qu'on n'a pas de mission de service public, pas de délégation de service public et on essaie de faire en sorte que ... Pour maintenir la dynamique culturelle du territoire, pour permettre à tous les acteurs qui...

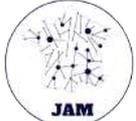
Ceux qui veulent commencer un festival et qui n'en ont jamais fait et des jeunes qui veulent s'initier et lancer des actions, aujourd'hui, on essaie de maintenir cette gratuité et on essaie de la défendre auprès des collectivités et des institutions, auprès de qui on demande des financements qu'on n'obtient pas sur le fonctionnement, ou difficilement. C'est vrai que le département de la Gironde, du fait de la proximité avec l'IDDAC et de la continuité de l'histoire de cette antenne qui était précédemment une antenne IDDAC, on obtient effectivement une part de financement sur le fonctionnement et sur cette gratuité mais c'est un cheval de bataille et c'est lié à une volonté d'action territoriale et on peut la mener chacun à notre échelle en fait ! Alors évidemment après, on mettra l'étiquette qu'on a envie de mettre dessus.

Sylvain Pichot - Cagibig

Pour finir sur ces modèles économiques, effectivement nous, on a pris le parti de ne pas rentrer dans la gratuité. Après effectivement parce que c'est également un autre territoire et que sur la métropole de Lyon, il y a des économies qui sont différentes donc peut-être que ça ne colle pas non plus à certains territoires mais on a vraiment pris le parti de travailler sur plutôt l'utilisation du matériel dans le sens où un utilisateur va être propriétaire de matériel et le mettre à disposition et quand ce matériel va tourner, il va récupérer des points. On travaille avec un système de points internes donc quand il sort, il récupère des points. Ou alors s'il n'a pas de matériel, il va investir collectivement dans du matériel et quand ce matériel va sortir, il va récupérer des points. Et le tout, avec ses points, il va pouvoir lui-même emprunter du matériel. On est plus sur un système d'utilisation de matériel et du coup l'objectif aussi de choisir du matériel qui va être utilisé vraiment de manière pérenne. Donc c'est intéressant de comparer un peu différents modèles.

Frédéric Rocher - CLAS

Je suis en train de réaliser que... Pour ne leurrer personne, parce que, effectivement, qu'est-ce que c'est que ce modèle de gratuité ? Comment est-ce qu'on fait pour dégager des salaires ? Non, non, on ne parle pas de gratuité. On prête du matériel et... Les cotisations vont de 150 à 450 euros annuellement. Sur des investissements ou des parcs de matériel qui valent 200 000 euros, ça paraît dérisoire. Comment créer de l'emploi à partir de ça ? Donc pour ne pas se tromper sur le modèle économique du CLAS, le matériel est gratuit mais pas que le service. C'est à dire que nous, on intervient sur tous les chantiers, sur des prestations, pas toutes effectivement parce qu'on a des associations et des collectivités qui viennent chercher du matériel mais qui se sont vite rendues compte que la compétence était nécessaire aussi avec ce matériel et on a été viser une qualité qui permet et qui fait que les collectivités et certaines associations plus professionnelles de l'organisation de manifestations font appel à nos services. Et pour nos services, on fait un devis ou alors on remplit un marché public et on répond à un marché public et on va effectivement sur une rémunération donc c'est un modèle hybride à cet endroit-là.



Marc Villarubias – CO18

Il y a encore plein de choses à aborder... On n'a pas tout aborder... J'ai vu ce matin dans vos perspectives de réflexion la question des modèles économiques. C'était posé et là on a quand même abordé aussi un certain nombre de choses et je pense que vous continuerez à travailler collectivement sur ces questions-là. On a beaucoup parlé de la SIC dans les systèmes de coopération. On aurait pu détailler peut-être ensemble, dans chacune des situations dans lesquelles vous êtes... Il y a aussi des systèmes en termes de gouvernance où le rapport associatif et collectivité existe aussi. Donc on aurait pu détailler cela. Il y a malgré tout aussi des soutiens en subvention de fonctionnement qui existent aussi, pour la plupart de vos structures. Il y a des systèmes de soutien de subvention en équipement qui existent aussi et que vous avez évoqués. Des systèmes de conventionnement entre des structures publiques et des structures privées, soit sur des questions de mise à disposition de matériel ou de mise à disposition de personnes... Voilà ! Puisqu'on a l'exemple vivant de cela. On aurait pu peut-être préciser un peu aussi tout ça... Voilà ! La réflexion public - privé, elle existe aussi déjà sous un certain nombre de formes qu'on n'a pas détaillées. Après je l'avais évoqué au début mais on n'aura pas le temps de le faire : vous l'avez tout évoqué, ce sont les projets qui vont au-delà de la seule question de la mutualisation de matériel et on a aussi évoqué la mutualisation RH mais il y a aussi, dans les échanges qu'on a pu avoir, tout un tas de questions qui se posent, en termes de mutualisation. On va s'arrêter là. Merci à tous d'avoir expliqué tous les modes de fonctionnement. Bonne soirée ! Merci !

CONTACTS



Bureaux & Entrepôt
4 allée du Textile



contact@jam-mutualisation.org



04 87 91 48 83



<https://www.cagibig.com/>
<https://mutualisation.cagibig.com/>



[https://www.facebook.com/
JAMMutualisation](https://www.facebook.com/JAMMutualisation)



[https://www.linkedin.com/
company/cagibig/](https://www.linkedin.com/company/cagibig/)



[https://www.instagram.com/
cagibig/](https://www.instagram.com/cagibig/)



<https://twitter.com/Cagibig>

PANORAMA DE LA MUTUALISATION EN FRANCE 2021

La seule voie qui offre
quelque espoir d'un
avenir meilleur pour
toute l'humanité est celle
de la coopération et du
partenariat. – Kofi Annan

Une étude réalisée par Charlotte Hans (charlotte.h@cagibig.com) et
coordonnée par Hichem El-Garrach Balandin (hichem.e@cagibig.com)

